

DANS CE NUMÉRO

AGRICULTURE

Le canton de Vaud
à son « Plan phyto »

PAGE 3

CANTON

Décisions du Conseil d'état

PAGE 40

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE RENENS

PAGE 20

- 5. Lois – Décret – Arrêté
- 6. Tribunal cantonal
- 6. Finances et relations extérieures
- 7-12. Institutions et sécurité
- 8. Economie, innovation et sport
- 9. Infrastructures et ressources humaines
- 9. Territoire et environnement
- 12. Tribunaux d'arrondissement
- 14. Tribunal des baux
- 14. Justices de paix
- 14. Poursuites
- 15. Marchés publics
- 19. Communes
- 24. Permis de construire
- 28. Trafic routier
- 30. Registre du commerce

Publicité

DÉMÉNAGEMENT



GARDE-MEUBLES
PATRICK S.A

Rue de la Vernie 33 www.patricksa.ch
CH - 1023 Crissier info@patricksa.ch

Tél. 021 636 22 22

ÉNERGIE

55 millions pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments



Fokussiert - stock.adobe.com

L'État entend dynamiser la transition vers des chauffages alimentés par des ressources renouvelables, y compris dans les grands bâtiments.



Déterminé à activer le fort potentiel d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂ offert par le domaine du bâti, l'État de Vaud poursuit sa politique volontariste d'appui à l'assainissement énergétique des bâtiments. En effet, ce domaine représente à lui seul près de la moitié de l'énergie consommée annuellement en Suisse. Il est également responsable d'un cinquième des émissions de CO₂ du pays. Pour 2020, l'enveloppe mise à disposition des propriétaires immobiliers pour la rénovation énergétique de leurs biens s'élève ainsi à 55 millions de francs. Ce montant est assuré par la Confédération – 40 millions de francs – via le fonds alimenté par la taxe sur le CO₂ et mis à disposition dans le cadre du Programme Bâtiments. L'État de Vaud participe à hauteur de 15 millions de francs.

Nouvelles mesures subventionnées

Deux nouvelles mesures font l'objet d'un subventionnement en 2020: le raccordement d'un bâtiment existant à un réseau de chauffage à distance et l'installation, dans les habitations, de ventilation avec récupération de chaleur. Les montants accordés aux

diverses mesures sont identiques à ceux octroyés en 2019, voire légèrement augmentés pour les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières à bois d'une puissance supérieure à 20 kW.

La rénovation énergétique d'un bâtiment permet une baisse de la facture énergétique d'un bien immobilier tout en renforçant sa valeur. Elle offre également un gain de confort à ses habitants. Avant d'entamer des démarches en vue d'une rénovation énergétique, un audit CECB+, subventionné par l'État de Vaud, fournit au propriétaire des recommandations d'assainissement chiffrées pour des travaux d'isolation ou d'installations techniques.

Pour chaque franc de subvention versé pour les rénovations des bâtiments, il est en effet estimé que cinq à six autres francs sont investis par les propriétaires. Les 55 millions engagés en 2020 vont ainsi générer des retombées économiques de quelque 300 millions de francs dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. ■

Informations détaillées sur les subventions:

www.vd.ch/subventions-energie

Faites germer vos idées !

IMMOBILIER




precossy

Surface administrative à Nyon
Disponible à la location
361 m² au rez-de-chaussée
dès CHF 275.--/ m²

Espace flexible et aménageable au gré du preneur,
proche de toutes commodités et sur un axe-clé.

www.precossy.ch
T: +4121 652 92 22

CPM
CAISSE DE PENSIONS MIGROS
IMMOBILIER



RIONZI
CENTRE D'AFFAIRES

AU MONT-SUR-LAUSANNE

1'200 m² disponibles de suite
à la location pour CHF 200.--/m²,
idéalement situé entre ville et campagne.

www.centre-riozzi.ch

T: +41 21 652 92 22
F: +41 21 653 54 42

CPM
CAISSE DE PENSIONS MIGROS
IMMOBILIER



**PME &
ARTISANS
DU
BÂTIMENT**

 **feuille
des avis officiels**

PROCHAINES PARUTIONS
de vos pages spéciales 2020

20 mars | 15 mai | 28 août
25 septembre | 6 novembre

Réservez sans attendre votre emplacement et bénéficiez de nos offres*

* non cumulable avec toute autre offre ou contrat en cours

Av. Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 70 | Fax 021 317 51 76 | faopub@pcl.ch

***PCL**
REGIE
PUBLICITAIRE

Le canton de Vaud a son « Plan phyto »

Poursuivre le développement d'une agriculture respectueuse des ressources naturelles : tel est le but du Plan phyto vaudois, qui vise l'optimisation d'un usage minimal des produits phytosanitaires dans l'agriculture, en réduisant les risques qui y sont liés.

Dans le canton de Vaud et en Suisse, le développement d'une agriculture respectueuse des ressources est une réalité depuis une génération. En effet, les prestations écologiques requises (PER) sont aujourd'hui très largement suivies par les agriculteurs ; par ailleurs, les différents modes de production extensive (renoncement total ou partiel à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) sont appliqués sur plus de 50% des surfaces agricoles. La mise en place du Plan phyto vaudois s'inscrit donc dans la volonté de poursuivre ce travail en tenant compte tant de la réalité des exploitants que des demandes du marché et de la société.

Trois piliers

Le paquet de mesures officiellement et formellement lancé en ce début d'année – après un intense travail entre les professionnels sur le terrain, les spécialistes des branches et le Canton – repose sur trois piliers. Le premier est la diminution des risques de pollution par la sécurisation des lieux de remplissage ou de lavage en marge des opérations de traitement des plantes. Deuxièmement, le Plan prévoit de mieux informer les professionnels sur les risques potentiels et les méthodes alternatives efficaces (formations, développement d'outils pratiques). Troisièmement, l'objectif est de soutenir des pratiques agricoles pérennes favorisant la substitution ou la limitation de ces mêmes produits.

Mesures de soutien

Cette stratégie se concrétise par des mesures de soutien proposées dès cette année aux agriculteurs et viticulteurs. Elles ciblent prioritairement les cultures qui ont besoin d'une protection phytosanitaire soutenue, les zones sensibles et de protection des eaux, ainsi que la réduction des herbicides. Elles se veulent évolutives sur le plan des exigences comme des contributions en fonction du développement des pratiques sur le terrain et des moyens à disposition. Elles sont complémentaires non seulement aux dispositions prévues par la Confédération, mais aussi aux différentes actions œuvrant dans le même sens, lancées ces dernières années par la profession et le Canton, à l'image du projet Agriculture et pollinisateurs. ■



michel - stock.adobe.com

Les différents modes de production extensive (renoncement total ou partiel à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) sont déjà appliqués sur plus de la moitié des surfaces agricoles.

Collaboration

Dans la foulée du Plan d'action fédéral de 2017, ce plan vaudois a été construit à partir des propositions des professionnels de la terre et vient compléter les mesures et projets existant dans ce domaine. Il a été préparé par Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) du canton de Vaud, en association avec Vitiplus, association vaudoise de formation continue et de conseil en viticulture, la Fédération vaudoise des producteurs de légumes et l'Union fruitière lémanique.

Publicité

A L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT

PROFESSIONNALLY YOURS 1989-2020

THE BEST FOR YOUR CHILD

ECOLE MONTESSORI MICKI'S BILINGUAL SCHOOL

SECTION PRIMAIRE 1P - 2P

4 ans - 6 ans - français/anglais

www.montessori-bilingual-school-gold-book.ch

MATERNELLE DÈS 2 ANS+

ET JARDIN D'ENFANTS français-anglais

www.montessori-mickschool.ch

Atelier anglais - mercredi 14 h - 16 h

MICKI'S ENGLISH SCHOOL

www.anglais-enfants.ch

Av. Général-Guisan 18, 1009 Pully (bord du lac) – Tél. 021 729 41 67

IMMOBILIER



VH VICTORIA HOUSE

Centre administratif Ecublens

A LOUER CHF 240.- / m² / an
 LOCAUX AMÉNAGÉS AU GRÉ DU PRENEUR
 Dans un environnement original et attractif,
 proche des commodités.

www.victoria-house.ch

T: +41 21 652 92 22
 F: +41 21 653 54 42

CPM
 CAISSE DE PENSIONS MIGROS
 IMMOBILIER

AIGLE
À LOUER
SURFACES COMMERCIALES NEUVES
 Finitions au choix du preneur
 Centre-ville
 entre 100 et 170 m²
021 613 08 70

AIGLE
À LOUER
SURFACES DE DÉPÔTS NEUVES
 avec quai de chargement
 Centre-ville
021 613 08 70

Le lien direct avec les administrations cantonales, communales et les milieux économiques

 **fao** | **feuille des avis officiels**

Renseignements et conseils:
PCL Presses Centrales SA | Régie publicitaire et abonnements
 Av. Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1
 Tél. 021 317 51 70 | Fax 021 317 51 76
 Email: faopub@pcl.ch

 **PCL**
 RÉGIE PUBLICITAIRE

LOI **179.11**
**modifiant celle du 20 mai 1957 sur la profession d'agent
d'affaires breveté**

du 21 janvier 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat

décède

Article premier

¹ La loi du 20 mai 1957 sur la profession d'agent d'affaires breveté est modifiée comme il suit :

Art. 22

¹ Sans changement.

1. Sans changement ;
2. Sans changement ;
3. Sans changement ;
4. Sans changement ;
5. Sans changement ;
6. Sans changement ;
7. être en mesure de pratiquer en toute indépendance ; l'agent d'affaires breveté ne peut être employé que par des personnes elles-mêmes inscrites dans le tableau.

² Sans changement.

Art. 48a

¹ Les agents d'affaires brevetés exercent leur activité en toute indépendance, en leur nom personnel et sous leur propre responsabilité.

² Ils évitent tout conflit entre les intérêts de leurs clients et ceux des personnes avec lesquelles ils sont en relation sur le plan professionnel ou privé.

Art. 55

¹ Sans changement.

² En cas de manquement à leurs devoirs professionnels, la Chambre peut ordonner aux agents d'affaires brevetés de se dessaisir de mandats.

Art. 2

¹ Les agents d'affaires brevetés inscrits au tableau qui ne respectent pas la nouvelle condition fixée par l'article 22, alinéa 1, chiffre 7 LPAg disposent d'un délai de six mois, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, pour y satisfaire à défaut de quoi leur inscription sera radiée.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 21 janvier 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 4 février 2020

Délai référendaire : 4 avril 2020

LOI **730.01**
modifiant celle du 16 mai 2006 sur l'énergie

du 21 janvier 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat

décède

Article premier

¹ La loi du 16 mai 2006 sur l'énergie est modifiée comme il suit :

Art. 40 **Sans changement**

¹ Sans changement.

² Le montant de la taxe est compris entre 0.6 et 1 centime par kilowattheure.

³ Sans changement.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 21 janvier 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 4 février 2020

Délai référendaire : 4 avril 2020

DÉCRET **340.10.210120.1**
**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF
2'200'000.- pour financer la création d'un poste de
contrôle avancé (PCA) et la sécurisation du Pôle
pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)**

du 21 janvier 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décède

Art. 1

¹ Un crédit d'étude de CHF 2'200'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la création d'un poste de contrôle avancé (PCA) et la sécurisation du Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement". Il sera amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 21 janvier 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 4 février 2020

Délai référendaire : 4 avril 2020

**Vous êtes abonnés
à la**

**feuille
des avis officiels**

**Retrouvez votre journal
en version e-paper sur**

www.faovd.ch
Les mardis et vendredis dès 6h

ARRÊTÉ 170.50

de mise en vigueur

du 29 janvier 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Service juridique et législatif

arrête

Art. 1

¹ La loi du 5 novembre 2019 modifiant celle du 23 septembre 2008 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (BLV 836.01), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 19 novembre 2019, entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2020.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 janvier 2020.

La présidente: *N. Gorrite* Le chancelier: *V. Grandjean*

Date de publication : 4 février 2020

TRIBUNAL CANTONAL

Examens pour l'obtention du brevet d'avocat

Une session d'examens pour l'obtention du brevet d'avocat aura lieu du **9 au 25 juin 2020** (art. 2 al. 1 du Règlement du 8 mars 2016 sur les examens d'avocat).

Les candidats sont invités à envoyer jusqu'au **31 mars 2020** leur demande d'inscription accompagnée des documents exigés (cf. art. 32 et 66 de la loi du 9 juin 2015 sur la profession d'avocat et l'art. 2 al. 2 dudit règlement) au:

Secrétariat général de l'ordre judiciaire
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8 – 1014 Lausanne.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

POSTES AU CONCOURS

Le Tribunal cantonal met au concours des postes d'

**ASSESEURS DE LA JUSTICE DE PAIX
DU DISTRICT DE LA BROYE-VULLY**

Entrée en charge: à convenir.

Mission: en tant que magistrat judiciaire non professionnel placé sous l'autorité du juge de paix, l'assesseur sera appelé à exercer, en matière de protection de l'adulte et de l'enfant, des tâches juridictionnelles (participation et délibération aux audiences de justice de paix, contrôle des comptes de curatelle) et non juridictionnelles (analyse de dossiers, appui aux curateurs).

Profil: goût pour l'activité judiciaire et notions de comptabilité; des compétences dans le domaine social, médical ou socio-éducatif sont des avantages.

Conditions générales: être de nationalité suisse, domicilié de préférence dans le district; activité accessoire (quelques heures par mois); rémunération par indemnités (revenus d'appoints); l'assesseur sera appelé à devoir suivre des modules de formation en relation avec son activité.

Renseignements: auprès de Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première juge de paix du district de la Broye-Vully, tél. 026 557 37 67.
Site Internet: <http://www.vd.ch/justices-paix>.

Candidatures: à adresser à Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première juge de paix du district de la Broye-Vully, Rue de la Gare 45, Case postale 238, 1530 Payerne, jusqu'au 18 février 2020.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

**FINANCES ET
RELATIONS EXTÉRIEURES**

**Office d'impôt des districts
du Jura-Nord Vaudois et Broye-Vully**

A vous, Christen Corinne, né le 07.11.1954, Rue des Marais 6, 39110 Anelot en Montagne, France (CTB n° 282.024.06).

Vous êtes avisée que l'Office d'impôt des districts du Jura-Nord Vaudois et Broye-Vully rend ce 4 février 2020 six décisions de taxation définitives et calcul d'impôt à l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt fédéral direct concernant l'année 2017, ainsi que l'impôt sur le revenu et la fortune et impôt fédéral direct 2018.

Année 2017

Impôt cantonal et communal
Revenu imposable Fr. 37'500.00 au taux de Fr. 37'500.00
Fortune imposable Fr. 0.00 au taux de Fr. 0.00

Impôt dû:	
Canton de Vaud	
Impôt sur le revenu	Fr. 3'626.10
Impôt sur la fortune	Fr. 0.00
Commune de Lucens	
Impôt sur le revenu	Fr. 1'549.00
Impôt sur la fortune	Fr. 0.00
Impôt cantonal et communal total	Fr. 5'175.10
Intérêts moratoires sur acomptes ICC	Fr. 182.75
Paiements	Fr. 2'666.50
Emolument selon la sommation du 23.07.2018	Fr. 50.00
Impôt dû	Fr. 50.00

Solde dû: Fr. 2'741.35

Impôt fédéral direct	
Revenu imposable Fr. 42'300.00 au taux de Fr. 42'300.00	
Confédération Suisse	Fr. 241.65
Intérêts moratoires sur acomptes IFD	Fr. 3.05
Paiements	Fr. 105.40

Solde dû: Fr. 139.30

Montant total dû: Fr. 2'880.65

Délai de paiement: 4 mars 2020

Année 2018

Impôt cantonal et communal
Revenu imposable Fr.31'300.00 au taux de Fr. 37'500.00
Fortune imposable Fr. 0.00 au taux de Fr. 0.00

Impôt dû:	
Canton de Vaud	
Impôt sur le revenu	Fr. 3'026.60
Impôt sur la fortune	Fr. 0.00
Commune de Lucens	
Impôt sur le revenu	Fr. 1'351.70
Impôt sur la fortune	Fr. 0.00
Impôt cantonal et communal total	Fr. 4'378.30
Intérêts moratoires sur acomptes ICC	Fr. 116.20
Emolument selon la sommation du 25.02.2019	Fr. 50.00
Impôt dû	Fr. 50.00

Solde dû: Fr. 4'544.50

Impôt fédéral direct	
Revenu imposable Fr. 35'200.00 au taux de Fr. 42'300.00	
Confédération Suisse	Fr. 201.10
Intérêts moratoires sur acomptes IFD	Fr. 0.30

Solde dû: Fr. 201.40

Montant total dû: Fr. 4'745.90

Délai de paiement: 4 mars 2020

Les décisions ci-devant sont notifiées au contribuable par publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud du 4 février en application de l'art. 163 al. 2 LI (BLV 642.11) et art. 116 al. 2 LIFD (RS 642.11).

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'une réclamation. La réclamation doit être adressée par écrit à l'Office d'impôt des districts du Jura-Nord Vaudois et Broye-Vully, rue des Moulins 10, case postale 1161, 1401 Yverdon-les-Bains dans les trente jours dès la présente notification.

Le préposé aux impôts: **A. Paillard**

**L'incontournable
pour votre publicité**

INSTITUTIONS ET SÉCURITÉ

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès du préfet qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est régie par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture d'Aigle				
ALMANSOORI Ali, 7.9.1992	28.1.20	2	270.—	0002817
ALNUAIMI Mohammed, 5.1.1995	28.1.20	2	270.—	0002998
AZIMOV Rashad, 30.5.1979	29.1.20	2	210.—	0001554
BALACIANO Frida, 24.8.1968	28.1.20	2	250.—	0003036
CALUGAR Catalin, 17.4.1990	28.1.20	2	270.—	0002550
DANGALAS Mihaita, 29.12.1967	28.1.20	4	490.—	0003046
DIND Samuel, 22.8.1989	28.1.20	1	150.—	0003068
GEORGEL Romain, 18.5.1988	28.1.20	3	330.—	0003018
GONCALVES PACHECO Miguel Jose, 15.1.1993	28.1.20	6	690.—	0003097
HAUGHTON Elizabeth, 11.9.1986	28.1.20	2	210.—	0002575
JAQUET Yves, 8.3.1971	28.1.20	1	190.—	0003324
LEBRUN Marina, 2.4.1993	28.1.20	2	210.—	0003025
MELIANI Myriam, 16.5.1985	28.1.20	1	190.—	0003044
PASCAL Nathalie, 8.5.1996	28.1.20	1	150.—	0002763
PERELLO SERER Vicentte, 23.10.1972	28.1.20	3	330.—	0002948
RAMETTA Aldo, 5.7.1973	28.1.20	2	210.—	0002993
SAINSEAUX Nicole, 10.12.1942	28.1.20	1	190.—	0002963
SZVA Istvn, 7.1.1991	28.1.20	1	150.—	0002735
TONGE Vivienne, 21.8.1974	28.1.20	2	210.—	0002995
USHINA Victor, 28.10.1980	28.1.20	1	190.—	0002960
VIGNAUD David, 7.3.1978	28.1.20	3	330.—	0003042
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
AMOS Marc-André, 14.6.1985	28.1.20	1	190.—	0003580
AZEKE Thankgod, 1.1.1999	28.1.20	1	190.—	0003626
BARRY Idrissa, 17.9.1980	28.1.20	2	290.—	0002930
LUPEDE Nelson, 2.10.1986	28.1.20	2	240.—	0003459

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Nyon				
ALMUTAIRI Badr, 1.6.1972	23.1.20	1	150.—	0006450
BADARNE Fadi, 21.8.1998	23.1.20	2	210.—	0006358
BURNS Andrew, 1.1.1987	23.1.20	2	210.—	0004978
HILMAN Dror, 20.4.1979	24.1.20	2	270.—	0005666
MIRANDA Mario, 14.7.1985	22.1.20	4	690.—	0000434
REZGUI Karim, 13.9.1993	22.1.20	2	210.—	0005648
SUBRAMANI Ramjee, 15.1.1991	22.1.20	2	210.—	0005650
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
ARAÚJO Xavier Rui, 20.12.1990	30.1.20	2	290.—	0003536
BAOUR Nicolas, 20.9.1983	28.1.20	1	190.—	0003451
DIND Samuel, 22.8.1989	28.1.20	2	210.—	0003457
DUTRUY Jonathan, 3.2.1993	28.1.20	3	340.—	0003413
EL HAMADI Saïd, 28.9.1989	30.1.20	8	950.—	0003681
FORCADA Cécile, 3.6.1991	28.1.20	2	210.—	0003453
HEDI Gahlas, 21.8.1972	30.1.20	1	190.—	0003521
ION Roberto-Bagio, 27.3.2001	30.1.20	1	190.—	0003709
L'HERISSON Yann-André, 27.5.1996	30.1.20	1	190.—	0003603
MCDONNELL Paul, 17.6.1981	28.1.20	1	150.—	0003436
MOSKALENKO Alexander, 12.8.1969	28.1.20	2	270.—	0002731
OGBEIDE Jeremiah, 25.10.1990	28.1.20	4	490.—	0003464
OKOEDION Omonke, 25.3.1997	30.1.20	5	590.—	0003684
OSAGIEDE Osaretin, 17.7.1986	30.1.20	5	590.—	0003716
PÉRIAT Bono, 13.9.1994	28.1.20	1	190.—	0003500
PERELLO SERER Vicente, 23.10.1972	28.1.20	2	210.—	0002846
STEELE JR Richard, 27.9.1960	28.1.20	2	270.—	0002837

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est régie par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Broye-Vully				
ROLLEMBERG LIMA Ivanildo, 13.3.1981	29.1.20	4	460.—	0000125
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
BEAUD Jacques, 24.2.1978	22.10.19	2	260.—	0003662
ION Avramita, 18.9.1985	28.1.20	1	110.—	0000313
Préfecture de Lavaux-Oron				
BEN BADHIA Wajdi, 12.2.1986	29.11.19	4	460.—	0006294
MALYA Jack, 27.6.1987	21.1.20	1	120.—	0000137
Préfecture de Nyon				
AMAR Belaid, 7.5.1963	20.1.20	1	100.—	0000069
GUEDES QUEIROS Catia, 21.9.1989	9.12.19	2	240.—	0008276

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
PECK Mark, 18.2.1970	9.12.19	2	180.—	0008246
STROUD Tyler, 22.1.1986	6.1.20	2	240.—	0008422
TEIXEIRA FERREIRA Vitor, 17.5.1986	9.12.19	2	180.—	0008261
ZHOU Chen, 2.10.1987	9.12.19	2	180.—	0008293
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
ARNAUD Léo, 21.6.1991	28.1.20	2	240.—	0000337
KOZLU Bulent, 24.4.1981	13.12.19	2	180.—	0003953
MAGALHAES PEREIRA Joaquim, 8.8.1957	21.1.20	2	180.—	0000230
MARZOUKI Imed, 20.7.1977	23.1.20	2	260.—	0000195
MICHEL Horovitz, 30.11.1972	2.10.19	1	120.—	0003171
SADOUMI Mansour, 1.1.1972	23.1.20	3	360.—	0000181
YACOB Cohen, 7.9.1958	20.9.19	1	240.—	0002704

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le-a prévenu-e peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance de conversion est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion en jours	Peine d'arrêts	Amende et frais	Aff.
Commission de Police du Chablais Vaudois				
DEMETTER Ringo,	18.12.19	2	120.—	28586
	18.12.19	3	250.—	861592
POLICE / Sécurité dans l'Ouest lausannois				
BINAKU Eduart, 9.11.94	13.1.20	1	40.—	1129964
CÂMPEAN Ion-Marinel, 19.5.91	24.1.20	12	2000.—	1102184
DA SILVA PINHEIRO Nelson	13.1.20	2	290.—	1106953
Daniel, 30.9.81	13.1.20	6	670.—	1112596
	13.1.20	2	280.—	1118075
	13.1.20	4	480.—	1136052

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion en jours	Peine d'arrêts	Amende et frais	Aff.
DARJANIA Lasha, 10.2.79	24.1.20	2	180.—	1132950
GEINOZ Kelly, 27.7.83	19.12.19	4	360.—	1130927
	19.12.19	2	180.—	1112116
	19.12.19	4	510.—	1130655
GOMES DA SILVA PEREIRA Alcino, 4.6.84	13.1.20	2	180.—	1122117
KLAY Pascal, 23.10.60	20.12.19	2	180.—	1122917
MAHDI RAHMAN Dato, 20.5.60	13.1.20	1	40.—	1118552
SAÏDI Tarek, 28.5.79	13.1.20	1	100.—	1130460
TARA Mizahir, 24.2.69	24.1.20	2	180.—	1129813
TRADO DACAL Juan, 17.12.63	13.1.20	1	80.—	1130767

SOMMATIONS – Les suivants, sans domicile connu, sont sommés de payer aux bureaux des préfectures respectives, dans les trente jours, l'amende et les frais auxquels ils sont condamnés. Le détail de la (des) condamnation(s) est tenu à disposition auprès de la préfecture concernée.

A défaut de paiement dans ce délai dès la date ci-dessus, il pourra être procédé à des poursuites, et, le cas échéant, à l'exécution de la peine privative de liberté de substitution, en application des dispositions de la loi sur l'exécution des condamnations pénales du 4 juillet 2006.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	
Préfecture d'Aigle		
OLIVEIRA QUEIROS KOCAMAZ Marta Isabel, 26.4.1982	29.11.19	0003747
	12.12.19	0003894
Préfecture du Jura-Nord vaudois		
BLOCH Michel Paul, 29.4.1967	13.12.19	0004323
CONSTANTIN Ninel, 6.9.1977	19.11.19	0003950
COSTACHE Lulian, 11.6.1997	19.11.19	0003979
DE JESUS FERRAZ Amaro, 27.11.1988	29.11.19	0004138
DJALO Saido, 18.4.1984	28.11.19	0004160
IBOI Ernest, 18.4.1998	22.10.19	0003663
LEONIDA Someria, 19.6.2001	19.11.19	0003981
MERUVA Tarun, 24.6.1999	3.10.19	0003094
NSALA Logan, 16.5.1998	13.12.19	0004315

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	
POGOELZINSKI Thomasz, 8.1.1982	21.11.19	0004050
QUIRINO GONÇALVES Isabella, 3.9.2000	13.12.19	0004348
Préfecture de Nyon		
DAHAN Yosefnetanel, 12.3.1987	30.9.19	0006801
DENDOUN Nadra, 16.4.1977	30.9.19	0006927
ELAIAN Hamza, 14.5.1989	18.11.19	0007692
PESSY Nicolas, 6.9.1977	30.9.19	0006791
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut		
SAIBOU Kevin, 10.11.1985	24.10.19	0003766
SOMESAN Teofil-Adrian, 3.2.1986	4.10.19	0003065
THIERRY Penchenat, 8.6.1955	9.10.19	0003447

ÉCONOMIE, INNOVATION ET SPORT

AVIS D'ENQUETE

Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne

Territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne

Conformément à la loi sur les améliorations foncières et aux dispositions légales en vigueur, ainsi qu'à l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998, une enquête publique est ouverte sur l'objet suivant :

Secteur agricole:

- Modifications de l'avant-projet et du projet d'exécution des travaux collectifs et privés.

Le dossier est déposé au Greffe municipal de la Commune du Mont-sur-Lausanne du mardi 4 février 2020 au mercredi 4 mars 2020 où les intéressés

peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau communal.

Les réclamations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées dans ce délai par lettre recommandée à la Commission de classification, pour adresse le greffe municipal de la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Une délégation de la Commission de classification, accompagnée de son secrétaire M. Ariel Guex, ingénieur géomètre, sera à disposition pour donner des renseignements le jeudi 6 février 2020 de 15h30 à 17h00 à l'administration communale, route de Lausanne 16, dans la salle du service technique.

Assemblée générale: jeudi 6 février 2020 à 18h00, à la Grande Salle du Mont-sur-Lausanne, Place du Petit-Mont.

Le Comité de direction



www.fao vd.ch/alertes
CRÉEZ VOS ALERTES GÉOLOCALISÉES
 sur une carte interactive du canton de Vaud!
 service réservé aux abonnés



INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES HUMAINES

Enquête publique

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire

COMMUNES DE GLAND ET PRANGINS

Requérant: Chemins de fer fédéraux CFF SA

Lieux: Gland et Prangins

Ligne: 150 Lausanne-Genève Aéroport (km 34.36 – 37.36)

Objets: **FbE21 Tronçon Gland-Nyon**

- **Renouvellement de la voie ferrée 323, assainissement de l'infrastructure ainsi que du drainage**
- **Pose de barrières anti-intrusion**

Procédure: la procédure est régie par les articles 18 ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et subsidiairement par la loi fédérale sur l'expropriation (LEX; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: les plans peuvent être consultés aux adresses suivantes:

- Commune de **Gland**, Service des bâtiments et de l'urbanisme, ch. du Montoly 1, 1196 Gland;
- Greffe municipal de la Commune de **Prangins**, La Place, 1197 Prangins

du mercredi 5 février au jeudi 5 mars 2020 inclusivement, conformément aux avis publiés dans la FAO et le quotidien 24 heures édition Régions du mardi 4 février 2020.

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEX peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées en deux exemplaires à **l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**.

Celui ou celle qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18 al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEX). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEX.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à L'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y.c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Pour l'Office fédéral des transports:

Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

COMMUNE DE BOFFLENS

RC 284-C-P (Rte de Croy et route d'Orbe) RC 285-IL-S (Route d'Arnex)

Afin de permettre la création de l'anneau franchissable sur le giratoire du centre de la localité de Bofflens (RC 284-C-P route de Croy/route d'Orbe et 285-IL-S route d'Arnex). Celui-ci sera interdit aux poids-lourd excepté service hivernal (OSR 2.07).

Du mardi 4 février au vendredi 6 mars 2020

Une déviation pour les poids-lourds sera mise en place par Croy – Pompaples – Orny – Orbe – Agiez – Bofflens dans les deux sens

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Bofflens

Direction générale de la mobilité et des routes
Division entretien

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Approbation

Le 29 janvier 2020, le Département a approuvé, sous réserve des droits des tiers:

- la zone réservée cantonale sur la parcelle n° 6791, du cadastre de la **Commune de Bex**.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 191798

Commune: Baulmes

Projet:

L-0124052.6 Ligne mixte 40 kV entre la centrale des Clées et le poste HT de Ste-Croix (avec ligne 20 kV L-204250 en supports communs)

- **Reconstruction d'un tronçon aérien sur environ 1500 m entre les poteaux n°s 190 et 231. Modification dérivation MT pour la station Hôtel de Ville.**

L-0149997.2 Ligne aérienne 20 kV pour la station En Palet depuis le mât n° 225 de la ligne L-204250

- **Modification du tracé aérien**

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Romande Energie SA, Z.A. La Pièce 7-9, 1180 Rolle au nom de Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

Les dossiers seront mis à l'enquête

du mardi 4 février au mercredi 4 mars 2020 dans la Commune de Baulmes

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations

à courant fort – ESTI

ESTI Romandie - Projets

Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Mise à l'enquête publique

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 191952

Commune: Aigle

Projet:

S-0175320.1 Station transformatrice Chemin du Chêne

- **Construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle 2839 de la commune d'Aigle**

Coordonnées: 561.613 / 127.562

L-0231797.1 Ligne souterraine 21 kV entre les stations Les Iles et Chemin du Chêne

- **Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine pour le raccordement de la station Chemin du Chêne**

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par

Les entreprises vaudoises impriment
dans le Canton de Vaud et chez
PCL Presses Centrales depuis 240 ans!

 **PCL** TOUTE
L'IMPRIMERIE



1777
2017
240
ANS

PCL Presses Centrales SA

Av. de Longemalle 9 | 1020 Renens

T 021 317 51 51 | F 021 320 59 50

info@pcl.ch | www.pcl.ch



Romande Energie SA, Route d'Evian 39, 1845 Noville au nom de Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 4 février au mercredi 4 mars 2020
dans la Commune d'Aigle**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

**Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie - Projets
Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle**

**Mise à l'enquête publique
Procédure d'approbation
des projets d'installations électriques**

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 191947

Commune: Château-d'Oex

Projet:

**S-0175318.1 Station de coulage Pôle Santé, partie Groupe E
(Partie privée: S-0175319)
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 638 de la commune
de Château-d'Oex**

Coordonnées: 2'577'058 / 1'147'493

**S-0175319.1 Station transformatrice Pôle Santé, partie privée
(Partie GRD: S-0175318)
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 638 de la commune
de Château-d'Oex**

**L-0183129.2 Ligne souterraine 18 kV entre les stations de Pôle Santé et
Château-d'Oex La Palaz
– Reprise et prolongement de la liaison entre les stations
Château-d'Oex La Palaz et Hôpital COP afin d'alimenter
la station Pôle Santé**

**L-0183130.2 Ligne souterraine 18 kV entre les stations L'Etambeau et de
Pôle Santé
– Reprise de la liaison entre les stations L'Etambeau et
Hôpital COP afin d'alimenter la station Pôle Santé**

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 4 février au mercredi 4 mars 2020
dans la Commune de Château-d'Oex**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

**Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie - Projets
Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle**

Mise à l'enquête publique

**Procédure d'approbation
des projets d'installations électriques**

Autorité compétente:

ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100 – 1630 Bulle

Dossier CAMAC N° 191946

Commune: Payerne

Projet:

**S-0175302.1 Station transformatrice Dimab
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 4269
de la commune de Payerne**

Coordonnées: 561.082 / 186.258

**L-0183088.3 Ligne souterraine 18 kV entre les stations Rte de Morens et
Dimab**

– Interruption de la liaison entre les stations Rte de Morens et La Palaz afin de pouvoir raccorder la nouvelle station Dimab

L-0231794.1 Ligne souterraine 18 kV entre les stations La Palaz et Dimab

– Interruption de la liaison entre les stations Rte de Morens et La Palaz afin de pouvoir raccorder la nouvelle station Dimab

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI par Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 4 février au mercredi 4 mars 2020
dans la Commune de Payerne**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, ESTI Romandie - Projets, route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

**Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie - Projets
Route de la Pâla 100 – 1630 Bulle**

**LE SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION
DU CANTON DE VAUD**

a rendu à l'encontre des personnes sans domicile connu citées ci-dessous une décision touchant leur droit de conduire les véhicules automobiles.

Le dossier complet est à leur disposition dans ses locaux (mesures administratives/réception) à Lausanne.

AZEMI Besnik, né le 10.02.1989

CARDENAS EGAS Laura Tereza, née le 13.01.1967

CARROCCIA Vincenzo, né le 02.09.1956

DAHIA Sabir Busr Hammad, né le 04.11.1969

DANILA Florin Nicolae, né le 22.04.1989

DE CARVALHO FERREIRA Fernando Manuel, né le 05.03.1963

DO NASCIMENTO BATISTA Rui, né le 04.07.1972

DUMAS Gaël, né le 13.07.1984

FERRET Ghislaine, née le 24.10.1967

FORERO CARDENAS Freynadim, né le 14.03.1968

GAUQUELIN Patrice, né le 05.02.1976

GRUZEVICH Dmitriy, né le 12.05.1986

HAOULI Mohammed, né le 12.02.1969

HAROUN Atahir, né le 14.07.1965

HOFMANN Valentin, né le 02.05.1966

IMERI Fatmir, né le 13.05.1992

IODICE Luana, né le 19.03.1988

LACH Damien, né le 29.06.1994

LAMA-ZANIN Frédéric, né le 04.02.1966

MHADJOU Idris, né le 13.11.1997

PERU-MALLEVRE Jérôme Claude, né le 16.05.1973

QUIOT Philippe, né le 23.08.1948
 SCHNEIDER Gregor, né le 19.07.1970
 SIMON Julien Philippe Jacky, né le 29.08.1980
 SINGHAL Abhay, né le 27.08.1950
 TEIXEIRA Hugo, né le 07.10.1986
 ZEZZA Rocco, né le 07.08.1948.

Approbation du règlement communal sur la protection des arbres et l'addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) et du Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus) de la Commune de Nyon.

Le 21 janvier 2020, le département du territoire et de l'environnement a approuvé, sous réserve des droits des tiers, le règlement communal sur la protection des arbres et l'addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) et du Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus) de la Commune de Nyon.

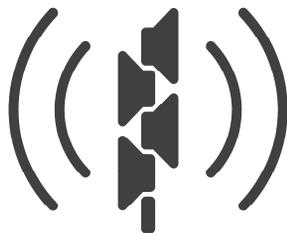
DGE-Biodiversité et paysage

La Cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé en date du 27 janvier 2020:

– Le règlement communal sur la gestion des déchets de la **Commune de Suchy**. Les décisions adoptées par un Conseil général – ou le refus d'approbation de telles décisions – sont susceptibles d'une requête à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (article 3, alinéa 3 et 5, alinéa 2 de la loi sur la juridiction constitutionnelle).

Direction générale de l'environnement
 Direction des ressources et du patrimoine naturels
 Division géologie, sols et déchets

INSTITUTIONS ET SÉCURITÉ



SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

ESSAI D'ALARME DES SIRENES FIXES TELECOMMANDEES ET MOBILES

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population, le prochain contrôle des sirènes couvrant l'ensemble du territoire suisse aura lieu le

mercredi 5 février 2020, de 13 h 30 à 16 h

Ce test permettra de vérifier le bon fonctionnement des sirènes et des installations techniques de transmission de l'alarme à la population en cas de catastrophe ou d'accident majeur.

Il comprendra plusieurs déclenchements dont premièrement des tests du signal «alarme générale» consistant en un son oscillant continu d'une durée d'une minute chacun. Suivis, dans les zones concernées, des tests du signal «alarme eau» constitué de 12 sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

Ce contrôle est effectué périodiquement. Des renseignements sur les règles de comportement à observer peuvent être obtenus aux dernières pages des annuaires téléphoniques ou sur les sites www.vd.ch/themes/securete/protection-de-la-population/organisation-en-cas-de-catastrophe/alarmer/ et www.testdessirenes.ch ou encore en téléchargeant l'application diffusant les consignes comportementales en cas d'alarme sur www.alert.swiss.

En cas de besoin, le Service de la sécurité civile et militaire, Tania Bonamy, Conseillère en communication, 021 316 54 52 se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Béatrice Métraux
 Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Préfecture du district du Jura-Nord vaudois

Le Président de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer

A vous Micael De Almeida Valente précédemment domicilié Rue Roger-de-Guimps 37 à 1400 Yverdon-les-Bains, actuellement sans domicile connu.

D'office vous êtes cité à comparaître, devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer que je préside, à l'audience du mercredi 26 février 2020, à 09h45, BAC-Y – Rue des Moulins 10, 1400 Yverdon-les-Bains, pour être entendu au sujet d'une action en reconnaissance de dette déposée par votre ancienne bailleuse, Rentacasa SA.

Le Président: **Fabrice De Icco**

Service des communes et du logement

Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du **29 janvier 2020**:

- La convention entre les communes de Mies et Tannay instituant une **Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry**;
- La modification des statuts de l'**Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICOPE)** dont les communes membres sont Cossonay, Daillens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Senarclens et Vufflens-la-Ville;
- La convention de l'**Entente intercommunale pour la gestion des déchets** dont les communes membres sont Bullet et Sainte-Croix;
- La modification des statuts de l'**Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC)** dont les communes sont Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix.

Les objets adoptés par un conseil communal sont susceptibles de référendum communal. Il doit être annoncé dans les 10 jours à la municipalité dès la présente publication (art. 110 ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques; BLV 160.01). Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 Ibis et 1ter par analogie).

Les objets adoptés par un conseil intercommunal sont susceptibles de référendum intercommunal. Il doit être annoncé dans les 10 jours au préfet dès la présente publication (art. 114 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques ; BLV 160.01). Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours (art. 114 al. 4 et 105 Ibis et 1ter par analogie).

Les objets approuvés susmentionnés – ou le refus de l'approbation des objets susmentionnés – sont susceptibles d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; BLV 173.32).

Service des communes et du logement

TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENT

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous LUMIERE ET OBJETS SA, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous RIVER SKY SA, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

A vous CONFORT IMMO SA, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous LEE Sang Yeol, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé que le président du tribunal a rendu le 29 janvier 2020 un jugement vous concernant. Délai de recours (art. 319 ss CPC) délai d'appel (art. 308 ss CPC): 30 jours.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Veillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous EUROCAPITAL TRADING Sàrl, précédemment domiciliée à Lausanne, rue du Valentin 34, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous GENERAL ORIENT SA, précédemment domiciliée à Renens/VD, av. des Baumettes 7, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous HELVETIA COMPANY SERVICES H.C.S Sàrl, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous RESURGAM SERVICES Sàrl, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous RIVER SKY SA, précédemment domiciliée à Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LE GREFFIER DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE**

A vous PRINTANDSOFT SA, précédemment domiciliée Le Mont-sur-Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu, sous forme de dispositif, le 30 janvier 2020 un jugement vous concernant.

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le greffier

**LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE**

A vous ONG TIERRA FERTIL EN LIQUIDATION, précédemment domiciliée à La Plaine, chez Gilles Revaclier, rte de Challex 10, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le tribunal a reçu une requête vous concernant. Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Vous êtes citée à comparaître à l'audience en procédure sommaire du lundi 16 mars 2020, à 15h15, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, rte de Saint-Cergue 38, dans la cause en carences dans l'organisation de la société Registre du commerce contre Ong Tierra Fertil en liquidation (art. 731b CO).

Si vous ne comparez pas le tribunal pourra statuer sur la base du dossier. La procédure suivra son cours malgré votre absence.

La présidente: **Anouk Neuenschwander**

**LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE LA COTE**

A vous LAC PRODUITS PORTUGAIS Sàrl, précédemment domiciliée à Echandens, chez Patricia Pontes Serrão Matos, rue de la Riaz 3, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le tribunal a reçu une requête vous concernant. Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Vous êtes citée à comparaître à l'audience en procédure sommaire du lundi 16 mars 2020, à 15h25, à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, rte de Saint-Cergue 38, dans la cause en carences dans l'organisation de la société Registre du commerce contre Lac Produits Portugais Sàrl (art. 731b CO).

Si vous ne comparez pas le tribunal pourra statuer sur la base du dossier. La procédure suivra son cours malgré votre absence.

La présidente: **Anouk Neuenschwander**

**LA GREFFIERE DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE L'EST VAUDOIS**

A vous ZAHAJ Lisabeth, domiciliée à DE - 27313 Dörverden/Allemagne, Zum Lohof 4, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que le tribunal a reçu une requête de mesures protectrices de l'union conjugale vous concernant. Cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Vous êtes citée à comparaître personnellement à l'audience du mercredi 22 avril 2020, à 14h, à Vevey, rue du Musée 6, 3^e étage, pour être entendue à la requête de votre conjoint au sujet de vos difficultés conjugales.

La conciliation sera tentée. Si elle n'aboutit pas, une décision sera rendue.

Si vous ne comparez pas personnellement, la procédure suivra son cours malgré votre absence.

La 1^{re} greffière: **Géraldine Ruffieux**

**LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT DE L'EST VAUDOIS**

A vous DA CONCEICAO Bruno, précédemment domicilié à Sao Miguel do Mato/Portugal, chez Maria Fatima Conceicao, rua Cha 910, 4540-575, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes cité à comparaître personnellement à l'audience du mardi 19 mai 2020 à 10h30, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, 1^{er} étage, pour les plaidoiries finales et le jugement dans la cause en divorce sur demande unilatérale Fonseca Dos Santos Da Conceicao Liliana contre Da Conceicao Bruno.

Si vous ne comparez pas personnellement, la procédure suivra son cours malgré votre absence.

La présidente: **Christine Moreno Davila**



TRIBUNAL DES BAUX

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DES BAUX

A vous SIKUR Maria, précédemment domiciliée à Ecublens/VD, ménage administratif, pl. du Motty 4, actuellement sans domicile connu.

Je vous informe qu'une pièce de procédure (requête et pièces) a été déposée le 23 janvier 2020 par FIR VD SA contre vous-même. Cet acte demeure au greffe à votre disposition. Veuillez me communiquer votre adresse afin que je puisse vous le transmettre.

Vous êtes citée à comparaître personnellement à l'audience en procédure sommaire du vendredi 14 février 2020 à 14h, à Lausanne, av. de Tivoli 2, dans la cause FIR VD SA contre Sikur Maria et Tibor.

Si vous ne comparez pas personnellement, l'instance suivra son cours et une décision pourra être rendue.

Si vous avez consulté un mandataire, veuillez l'aviser, aussi vite que possible, de la fixation de cette audience.

La présidente: **Magali Gabaz**

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DES BAUX

A vous SIKUR Tibor, précédemment domicilié à Ecublens/VD, ménage administratif, pl. du Motty 4, actuellement sans domicile connu.

Je vous informe qu'une pièce de procédure (requête et pièces) a été déposée le 23 janvier 2020 par FIR VD SA contre vous-même. Cet acte demeure au greffe à votre disposition. Veuillez me communiquer votre adresse afin que je puisse vous le transmettre.

Vous êtes cité à comparaître personnellement à l'audience en procédure sommaire du vendredi 14 février 2020 à 14h, à Lausanne, av. de Tivoli 2, dans la cause FIR VD SA contre Sikur Maria et Tibor.

Si vous ne comparez pas personnellement, l'instance suivra son cours et une décision pourra être rendue.

Si vous avez consulté un mandataire, veuillez l'aviser, aussi vite que possible, de la fixation de cette audience.

La présidente: **Magali Gabaz**

JUSTICES DE PAIX

LA GREFFIERE DE LA JUSTICE DE PAIX DU DISTRICT DE LA RIVIERA-PAYS D'ENHAUT

Liquidation officielle

En date du 22 janvier 2020, le Juge de paix du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut a:

– **ordonné** la liquidation officielle de la succession de

SIMMONS Raymonde Anita, fille de Raymond Emile Cardinaux et de Louise Antoinette née Mlinaric, divorcée, originaire de Blonay/VD, née le 14 décembre 1959, de son vivant domiciliée chemin de la Maraîche 18, 1802 Corseaux, décédée le 20 septembre 2018

– **désigné** en qualité de liquidateur officiel M^e David Regamey, avocat à Lausanne.

Sommation est faite

1. aux créanciers de la défunte de produire leurs créances au greffe de la Justice de paix du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut, dans un délai échéant le 9 mars 2020
2. aux débiteurs de la défunte de déclarer leurs dettes dans le même délai au greffe de la Justice de paix du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut.

Les créanciers et débiteurs qui sont déjà intervenus dans le cadre de la procédure de bénéfice d'inventaire sont dispensés de s'annoncer à nouveau.

La greffière: **Sylviane Huck**

LA JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LAUSANNE

A vous RAUCH Christophe-Andrei, précédemment domicilié à l'av. de Montchoisi 9 à 1006 Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes informé que la Justice de paix a rendu une décision vous concernant en date du 17 décembre 2019. Délai de recours: 30 jours dès la présente publication.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me communiquer votre adresse afin que je puisse vous le transmettre.

La juge de paix: **Caroline Blanchard**

LE JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LAUSANNE

A vous GONCALVES DO NASCIMENTO Celeste et DE ARAUJO COSTA Luis, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisés que j'ai rendu, sous forme de dispositif, le 21 janvier 2020, un prononcé vous concernant (délai de restitution: 10 jours).

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Vous pouvez requérir la motivation de la décision dans un délai de 10 jours dès la présente publication, à défaut de quoi la décision deviendra définitive.

Le juge de paix: **Soraya Tchamkerten**

LE JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LAUSANNE

A vous CICHELLA Vincenzo, précédemment domicilié à Lausanne, rue de l'Ale 15, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisé que la Justice de paix du district de Lausanne a rendu, le 29 novembre 2019, une décision vous concernant.

Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me communiquer votre adresse, afin que je puisse vous le transmettre.

Le juge de paix: **Annick Borda**

LE JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LAUSANNE

A vous ALGARRA DOMENECH Maria Del Carmen, précédemment domiciliée à 46920 Mislata/Espagne, Santa Cecilia 17, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisée que j'ai rendu, sous forme de dispositif, le 28 janvier 2020, une ordonnance d'expulsion vous concernant (délai de restitution: 10 jours).

Le dispositif de cet acte demeure au greffe, à votre disposition.

Le juge de paix: **Annick Borda**

POURSUITES

Notification par voie édictale

(art. 66 LP)

Avis et procès-verbaux de saisie LP 90, 112

Le débiteur doit s'abstenir, sous menace de peine pénale (art. 169 CP), de disposer des biens saisis sans la permission du préposé (art. 96 LP).

Avis et procès-verbaux de saisie LP 90, 112 n° 9294366 du 21 novembre 2019

Débiteur/Débitrice: **TORRENTE Pierre-Alain**, de Monthey (VS), né(e) le 12 juillet 1962, Gorizia 28, 73020 Nociglia (ITALIE) (IT).

Créancier: **ETAT DE VAUD**, 1014 Lausanne Adm cant VD.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPOT DES DISTRICTS DE LAUSANNE ET OUEST LAUSANNOIS**, rue Caroline 11 bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 12999.85 avec un intérêt de 3.5% dès le 30 avril 2019;

Validation du séquestre n° 9274134 du 09.08.2019. ICC 2017 selon publication dans la FAO VD n° 26 du 29.03.2019

Frs. 2500.00 avec un intérêt de 3.5% dès le 30 avril 2019;

Amende d'ordre ICC 2017 selon publication dans la FAO VD n° 26 du 29.03.2019.

Frs. 50.00 avec un intérêt de 3.5% dès le 30 avril 2019;

Emolument 2017 selon publication dans la FAO VD n° 26 du 29.03.2019.

Frais supplémentaires: Frais de poursuite et d'exécution de la saisie en sus des frais de publication

Lausanne, le 04.02.2020, Office des poursuites du district de Lausanne:
D. Romano, préposé.

NOTIFICATION:

L'avis de saisie et le procès-verbal de séquestre (saisie) est notifié au séquestre par la présente insertion dès l'instant où la notification par la voie diplomatique est exclue pour les créances à caractère fiscal. Les délais assignés au débiteur sont ainsi prolongés de 10 jours (DIX JOURS) conformément aux dispositions de l'art. 33 al. 2 LP.

Lausanne, le 4 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAUSANNE

☎ 021 316 66 00

Avis et procès-verbaux de saisie LP 90, 112 n° 9294363 du 21 novembre 2019

Débiteur/Débitrice: **TORRENTE Pierre-Alain**, né(e) le 12 juillet 1962, Gorizia 28, 73020 Nociglia (ITALIE) (IT).

Créancier: **CONFEDERATION SUISSE**, 3003 BERN.

Représentant(e): **OFFICE D'IMPOT DES DISTRICTS DE LAUSANNS ET OUEST LAUSANNOIS**, rue Caroline 11 bis, 1002 Lausanne.

Créances:

Frs. 887 avec un intérêt de 3.0% dès le 30 avril 2019;

Validation du séquestre n° 9274125 du 09.08.2019. IFD 2017 selon publication dans la FAO VD n° 26 du 29.03.2019.

Frs. 1250.00 avec un intérêt de 3.0% dès le 30 avril 2019;

Amende d'ordre IFD 2017 selon publication dans la FAO VD n° 26 du 29.03.2019.

Frais supplémentaires: Frais de poursuite et d'exécution de la saisie en sus des frais de publication

Lausanne, le 04.02.2020, Office des poursuites du district de Lausanne: D. Romano, préposé.

NOTIFICATION:

L'avis de saisie et le procès-verbal de séquestre (saisie) est notifié au séquestre par la présente insertion dès l'instant où la notification par la voie diplomatique est exclue pour les créances à caractère fiscal. Les délais assignés au débiteur sont ainsi prolongés de 10 jours (DIX JOURS) conformément aux dispositions de l'art. 33 al. 2 LP.

Lausanne, le 4 février 2020.

OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE LAUSANNE

☎ 021 316 66 00

0000001734

MARCHÉS PUBLICS

En application de l'accord international du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP), de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne du 21 juin 1999 sur certains aspects relatifs aux marchés publics, de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI), de l'accord intercantonal du 25 novembre 1994/15 mars 2001 sur les marchés publics (A-IMP), de la loi cantonale du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RLMP-VD).

Les publications officielles des avis ci-après figurent sur www.simap.ch.
Les délais, en particulier les délais de recours, courent dès la publication sur simap.ch qui seule fait foi.

ÉTAT DE VAUD
Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1116575

Non soumis aux accords internationaux
Marché de travaux de constructions

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
DGE EAU
Service organisateur/Entité organisatrice
DGE EAU, à l'intention de Céline Abdelhay, rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, E-mail: celine.abdelhay@vd.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 09.03.2020
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
 2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de travaux de construction:* Exécution
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Aménagement de la Venoge au Moulin du Choc
 - 2.5 *Description détaillée du projet*
La mise en place d'enrochements enterrés et palplanches pour protéger les voies CFF en rive gauche

3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1116779

Non soumis aux accords internationaux
Marché de travaux de constructions

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Direction générale de la mobilité et des routes
Service organisateur/Entité organisatrice
DGMR, division Entretien, à l'intention de François Pollien, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 70 40, E-mail: francois.pollien@vd.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 03.03.2020 Heure: 10:30
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
 2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de travaux de construction:* Exécution
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Fourniture et pose de bétons bitumineux pour l'entretien des routes cantonales - 8 lots
 - 2.5 *Description détaillée du projet:* Voir point 2.4
 3. *Conditions*
 - 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
 - 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du 28.01.2020 jusqu'au 03.03.2020

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1116351

Non soumis aux accords internationaux
Marché de fournitures

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Etat de Vaud - DFIRE
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
Service organisateur/Entité organisatrice
Etat de Vaud - DFIRE - Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), à l'intention d'Yves Golay-Fleurdelys, place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, E-mail: yves.golay@vd.ch
 - 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
Date: 09.03.2020 Heure: 12:00
 - 1.7 *Mode de procédure choisi:* Procédure ouverte
 2. *Objet du marché*
 - 2.1 *Genre du marché de fournitures:* Achat
 - 2.2 *Titre du projet du marché:*
Cathédrale de Lausanne: appel d'offres pour la conception et la fourniture des nouveaux bancs de la cathédrale
 - 2.5 *Description détaillée des produits*
Proposition d'optimisation technique et esthétique du pré-prototype de bancs déjà existant pour le faire évoluer vers un projet définitif
 3. *Conditions*
 - 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
Prix: aucun
Conditions de paiement:
aucune indemnité pour le dossier d'appel d'offres.
Un défraiement forfaitaire est prévu pour la façon du prototype.
Voir point 2.7.11 du cahier des charges
 - 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres:* sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du 28.01.2020

Résumé d'appel d'offres

N° de la publication simap: 1117133

Non soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
 Service d'achat/Entité adjudicatrice
 DGE EAU
 Service organisateur/Entité organisatrice
 DGE EAU, à l'intention de Céline Abdelhay, rue du Valentin 10,
 1014 Lausanne, E-mail: celine.abdelhay@vd.ch
 - 1.2 Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch
 - 1.3 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton
 - 1.4 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du marché
 - 2.1 Titre du projet (réduit) du marché:
 Aménagement de la Venoge au Moulin du Choc
 - 2.2 Description détaillée des tâches
 La mise en place d'encrochements enterrés et palplanches pour protéger
 les voies CFF en rive gauche
 - 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics
 CPV: 45240000 - Travaux de construction d'ouvrages hydrauliques
 - 2.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
 Date: 09.03.2020
 - 2.5 Appel d'offres public
 L'appel d'offres officiel a été publié dans le Bulletin officiel du canton:
 VD

Adjudication

N° de la publication simap: 1116487

Non soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
 Service d'achat/Entité adjudicatrice
 Canton de Vaud /
 Département des infrastructures et des ressources humaines
 Service organisateur/Entité organisatrice
 Direction générale de la mobilité et des routes DGMR
 Division Infrastructures, à l'intention de Salvatore Nania,
 place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 72 72,
 E-mail: info.dgmr@vd.ch
 - 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton
 - 1.3 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché:
 RC 37 IL-S - Bursinel - Assainissement du PI RC 37 sur CFF
 Travaux de génie civil
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
 CPV: 45221119 - Travaux de rénovation de ponts
3. Décision d'adjudication
- 3.2 Adjudicataire
 Liste des adjudicataires
 Nom: Perrin Frères SA, route de Saint-Cergue 112, 1260 Nyon
 Prix: CHF 722'330.60
- 3.3 Raisons de la décision d'adjudication
 Offre économiquement la plus avantageuse, répondant à l'ensemble des
 conditions de l'appel d'offres.
4. Autres informations
 - 4.1 Appel d'offres: Publication du 17.07.2018
 Organe de publication: SIMAP + résumé dans la Feuille des avis officiels
 du canton de Vaud
 - 4.2 Date de l'adjudication: 03.09.2019
 - 4.3 Nombre d'offres déposées: 8

Avis de concours - Résumé

N° de la publication simap: 1117239

Soumis aux accords internationaux

Concours d'études et réalisation

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
 Service d'achat/Entité adjudicatrice
 DGNSI - Achats et contrats
 Service organisateur/Entité organisatrice
 Etat de Vaud - DGNSI, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens,
 à l'intention d'Edouard Martin, edouard.martin@vd.ch, 1020 Renens,
 E-mail: edouard.martin@vd.ch
 - 1.4 Délai de rendu des projets
 Date: 21.02.2020 Heure: 18:00
 Exigences formelles: uniquement par courriel: edouard.martin@vd.ch
 - 1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du concours
 - 2.1 Genre de prestations de concours: autres
 - 2.2 Titre du projet du concours: RFI - Solution Ressources Humaines
 - 2.5 Description du projet
 Etude du marché en vue d'identifier des solutions et / ou des services
 couvrant la totalité des fonctions RH (administration, recrutement,
 compétences, carrière, formation, succession, note de frais, gestion du
 temps et calcul de la paie)
3. Conditions
 - 3.10 Conditions pour l'obtention du dossier du concours
 Délai pour l'obtention des documents de concours jusqu'au 20.02.2020
 Prix: CHF 0.00
 - 3.13 Les documents de concours peuvent être obtenus: sous www.simap.ch
 Les documents du concours sont disponibles à partir du 29.01.2020
 jusqu'au 21.02.2020







 feuille
des avis officiels

PROCHAINES PARUTIONS

de vos pages spéciales 2020

3 mars | 29 mai | 4 septembre
6 octobre | 13 novembre

Réservez sans attendre votre emplacement et bénéficiez de nos offres*

* non cumulable avec toute autre offre ou contrat en cours

Av. Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1
 Tél. 021 317 51 72 | Fax 021 317 51 76 | faopub@pcl.ch



COMMUNES



Ville de Lausanne

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1117253

Soumis aux accords internationaux

Marché de fournitures

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
 Ville de Lausanne
 Direction Sécurité et Économie - Service de l'eau
Service organisateur/Entité organisatrice
 Ville de Lausanne, Direction Sécurité et Économie, Service de l'eau
 Division Études et Constructions, à l'intention de Christophe Mechouk,
 rue de Genève 36, case postale 7416, 1002 Lausanne,
 Tél. +41 21 315 85 30, E-mail: christophe.mechouk@lausanne.ch
- 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
 Date: 10.03.2020 Heure: 11:00
 Exigences formelles: le soumissionnaire est seul responsable de l'acheminement et du dépôt de son offre dans le délai et à l'endroit indiqués. Le moment de la réception fait foi. L'offre sera remise contre récépissé. Toute offre parvenant après ce délai est exclue.
 Une offre déposée ne peut pas être modifiée ou complétée après le délai de remise fixé par l'adjudicateur. A l'échéance du dit délai, un candidat ne peut donc plus corriger ou faire corriger son offre, des documents ou des informations qu'il aura transmis à l'adjudicateur.
 Ne seront retenues que les offres complètes, arrivées dans les délais, signées par tous les membres et émanant de soumissionnaires qui respectent la législation sur le travail, les usages locaux, et paient les charges sociales.
- 1.7 *Mode de procédure choisi: Procédure ouverte*
2. *Objet du marché*
- 2.1 *Genre du marché de fournitures: Achat*
- 2.2 *Titre du projet du marché:*
 Attribution d'un mandat de fourniture, contrôle et supervision de la réalisation et assistance à la mise en service de nouveaux blocs d'ultrafiltration
- 2.5 *Description détaillée des produits*
 Le présent appel d'offres concerne le remplacement de 4 x 3 blocs de membranes d'ultrafiltration en acétate de cellulose par 4 x 3 blocs de membranes d'ultrafiltration PES pour le traitement d'un débit similaire à l'actuel. Le dimensionnement des blocs permettra de garantir à futur la production du débit nominal actuel au minimum. Cette modification sera répartie sur quatre ans à raison d'un groupe de 3 blocs changé tous les ans. Les membranes seront fournies à mesure des renouvellements.
 Cet appel d'offres comprend la fourniture des membranes et des blocs les supportant ainsi que de l'assistance à leur mise en service. Il fera l'objet d'un contrat de type Fourniture.
3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
 Prix: aucun
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch*



Ville de Lausanne

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1117083

Non soumis aux accords internationaux

Marché de fournitures

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
 Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité,
 Service des routes et de la mobilité

Service organisateur/Entité organisatrice

Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité,
 Service des routes et de la mobilité, à l'intention de Jean-Luc Demierre,
 rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne, Tél. 021 315 54 15,
 Fax: 021 315 50 02, E-mail: rmsimap@lausanne.ch

- 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
 Date: 09.03.2020 Heure: 16:00
- 1.7 *Mode de procédure choisi: Procédure ouverte*
2. *Objet du marché*
- 2.1 *Genre du marché de fournitures: Achat*
- 2.2 *Titre du projet du marché:*
 Remplacement de 25 horodateurs PLD (Parking Longue Durée) de Lausanne
- 2.5 *Description détaillée des produits*
 Fourniture, programmation, installation et mise en service d'un système de 25 horodateurs et de sa centralisation informatique, selon dossier d'appel d'offres.
3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
 Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 09.03.2020
 Prix: CHF 150.00
 Conditions de paiement: selon 3.12 de la publication.
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch*
 à l'adresse suivante:
 Ville de Lausanne, Direction des finances et de la mobilité,
 Service des routes et de la mobilité, à l'attention de Jean-Luc Demierre,
 rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne, Tél. 021 315 54 15,
 Fax: 021 315 50 02, E-mail: rmsimap@lausanne.ch
 Dossier disponible à partir du 28.01.2020 jusqu'au 09.03.2020
 Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Les documents de soumission peuvent être téléchargés ou prélevés au secrétariat du service des routes et de la mobilité, rue du Port-Franc 18, 4ème étage, 1002 Lausanne, les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Pas de finance en cas de téléchargement via le site simap.ch. Dans les autres cas, la finance est de CHF 150.00 les 2 exemplaires.

AUTRES ENTITÉS ADJUDICATRICES

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1117069

Soumis aux accords internationaux

Marché de travaux de constructions

1. *Pouvoir adjudicateur*
 - 1.1 *Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur*
Service d'achat/Entité adjudicatrice
 Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique
Service organisateur/Entité organisatrice
 Tridimensions Architectes SA, rue de Coulouvrenière 29, 1204 Genève,
 E-mail: contact@tridimensions.ch
- 1.4 *Délai de clôture pour le dépôt des offres*
 Date: 27.02.2020 Heure: 14:00
- 1.7 *Mode de procédure choisi: Procédure ouverte*
2. *Objet du marché*
- 2.1 *Genre du marché de travaux de construction: Exécution*
- 2.2 *Titre du projet du marché:*
 Extension et transformation de l'Hôpital de Nyon
- 2.5 *Description détaillée du projet*
 Le présent appel d'offres concerne les travaux du CFC 273.0 Portes bois et vitrages intérieurs pour l'extension et la transformation de l'Hôpital de Nyon. Ils consisteront plus particulièrement en:
 - La fourniture et pose de portes intérieures en bois (632 unités)
 - La transformation ou l'équipement de portes intérieures existantes (87 unités)
 - La fourniture et pose de vitrages intérieurs à insérer dans des cloisons plâtre (33 unités)
 - La fourniture et pose de fenêtres à guichets à insérer dans des cloisons plâtre (2 unités)
3. *Conditions*
- 3.10 *Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres*
 Prix: aucun
- 3.13 *Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch*

Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1117329

Soumis aux accords internationaux

Marché de services

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE)
Service organisateur/Entité organisatrice
Vallat Partenaires SA
Conseils en marchés publics et en gestion de projets,
rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Tél. 022 354 05 70,
E-mail: office@v-partenaires.ch
 - 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 09.03.2020 Heure: 11:00
Exigences formelles: seules les offres arrivées dans le délai, complètes, datées et signées, seront prises en considération. Les offres reçues après le délai ou incomplètes seront exclues de la procédure. Le cachet postal ne fait pas foi.
 - 1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du marché
 - 2.1 Genre du marché de services:
Autres services
Catégorie de services CPC: [-1]
 - 2.2 Titre du projet du marché:
ASICE - marché public de services de transports scolaires
 - 2.5 Description détaillée des tâches
Le présent appel d'offre concerne un contrat-cadre de 4 ans avec une entreprise de transport scolaire qui pourra être prolongé au maximum de 1 an, dès la prochaine rentrée scolaire d'août 2020.
L'ASICE regroupe les communes vaudoises de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville, son marché de transports scolaires concernant environ 140 enfants de la 1P à la 11s. Un mandataire tiers s'occupe d'établir les horaires et trajets des véhicules.
Tous les détails sont précisés dans le cahier des charges joint à la procédure.
Le transporteur soumissionnaire intéressé devra obligatoirement chiffrer les 2 variantes suivantes:
Variante 1: flotte de 4 bus, à savoir 3 bus de 22 à 35 places et 1 bus de 30 à 35 places, effectuant au total 46000 km / an.
Variante 2: flotte de 5 bus de 22 à 35 places effectuant au total 47000 km / an.
3. Conditions
 - 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis.
 - 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch



Avis d'appel d'offres - Résumé

N° de la publication simap: 1116065

Non soumis aux accords internationaux

Marché de fournitures

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Romande Energie SA
Service organisateur/Entité organisatrice
Service Achats, à l'intention de Gilles Devaux, rue de Lausanne 53,
1110 Morges, Tél. +41 (0)21 802 91 11, Fax: +41 (0)21 802 92 55,
E-mail: marches-publics@romande-energie.ch
 - 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 13.03.2020 Heure: 17:00
 - 1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte

2. Objet du marché
 - 2.1 Genre du marché de fournitures: Achat
 - 2.2 Titre du projet du marché: Fourniture de 7 fourgons fermés
 - 2.5 Description détaillée des produits
Fourniture de 7 fourgons fermés 3.5 to - véhicule utilitaire
3. Conditions
 - 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Prix: aucun
 - 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch

Adjudication

N° de la publication simap: 1117297

Soumis aux accords internationaux

Marché de fournitures

1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique
Service organisateur/Entité organisatrice
Département de logistique hospitalière, chemin Monastier, 10,
1260 Nyon, E-mail: Bruno.Weiss@ghol.ch
 - 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur:
Autres collectivités assumant des tâches communales
 - 1.3 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
2. Objet du marché
 - 2.1 Titre du projet du marché:
Solution de chimie-immunochimie y compris périanalytique pour le laboratoire du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL)
 - 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 33159000 - Système de chimie clinique
 3. Décision d'adjudication
 - 3.1 Critères d'adjudication
Prix: 40%
Qualité technique: 40%
Fonctionnalité, ergonomie: 10%
Organisation du soumissionnaire: 10%
 - 3.2 Adjudicataire
Liste des adjudicataires
Nom: Roche Diagnostics (Schweiz) AG, Industriestrasse 7,
6343 Rotkreuz
Prix: CHF 779'579.65
4. Autres informations
 - 4.1 Appel d'offres: Publication du 15.07.2019
Organe de publication: www.simap.ch
 - 4.2 Date de l'adjudication: 16.12.2019
 - 4.3 Nombre d'offres déposées: 4




 feuille des avis officiels
www.faovd.ch/alertes
CRÉEZ VOS ALERTES GÉOLOCALISÉES
 sur une carte interactive du canton de Vaud!
 service réservé aux abonnés


 marchés publics mise à l'enquête

Rectificatif d'appel d'offres

N° de la publication simap: 1116953

- 1. Pouvoir adjudicateur
 - 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
 - Service d'achat/Entité adjudicatrice
MOB Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA
 - Service organisateur/Entité organisatrice
MOB Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA,
à l'intention de Joseph de Nuccio, rue de la Gare 22, 1820 Montreux,
E-mail: j.denuccio@mob.ch
 - 1.2 Adresse à corriger dans la publication d'origine: Pas de changement
 - 1.3 Genre de pouvoir adjudicateur:
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
 - 1.4 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte
- 2. Description
 - 2.1 Titre du projet (réduit) du marché:
Ersatz Kabelkanal und Böschungssicherung mit Rügglei
 - 2.2 Description détaillée des tâches
Gemäss Punkt C.6.3 Bauvorgang in den Unterlagen
 - 2.3 Référence / numéro de projet: 2019.329
 - 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 3. Référence
 - 3.1 Numéro de référence de la publication
Publication du 25.01.2020
 - 3.2 Cette publication se réfère à :
 - 4. Les points suivants doivent être rectifiés dans la publication d'origine
 - 4.1 Texte à corriger dans la publication d'origine
Point où le texte doit être corrigé:
 - 3.1 Generelle Teilnahmebedingungen
au lieu de:
Die Teilnahme an der Ortsbegehung am 05.02.2020, 09:00 Uhr ist für alle Anbieter obligatorisch.
Treffpunkt: Bahnhof Oeschseite, 3770 Zweisimmen
Die Anmeldung erfolgt schriftlich bis am 04.02.2020, 12:00 Uhr unter Simon.feuz@theilering.ch.
An der Begehung wird das Projekt vorgestellt und anschliessend begangen.
 - il faut indiquer:
Die Teilnahme an der Ortsbegehung am 12.02.2020, 09:00 Uhr ist für alle Anbieter obligatorisch.
Treffpunkt: Bahnhof Oeschseite, 3770 Zweisimmen
Die Anmeldung erfolgt schriftlich bis am 11.02.2020, 12:00 Uhr unter Simon.feuz@theilering.ch.
An der Begehung wird das Projekt vorgestellt und anschliessend begangen.

COMMUNES



PENTHALAZ

Véhicules abandonnés

En application des dispositions légales, la Municipalité de Penthalaz somme les ayants droits de récupérer leur véhicule:

- Caravane blanche, modèle Münsterland
- Citroën Berlingo, châssis VF7MCWJYB65888650.

Les ayants droit s'adresseront au greffe municipal, dans les trente jours qui suivront la date de cette parution. Passé ce délai, ces véhicules seront vendus ou détruits selon l'état, ceci en conformité de l'art. 26a, de la Loi sur la circulation routière (LVCR).

La restitution du véhicule interviendra après paiement des frais de mise en fourrière.

La Municipalité

LA VERSION E-PAPER DE LA FAO EST EN LIGNE*

E-PAPER

faovd | feuille des avis officiels

faovd | Feuille des Avis Officiels

MASSON

Echandens Echallens www.masson.ch

Finances Les communes s'endettent

En 2016, les communes vaudoises dégagent une marge d'autofinancement de 440 millions de francs, en baisse par rapport aux années précédentes. Leurs dettes augmentent une nouvelle fois.

Soyez désormais à la page en 1 clic

www.faovd.ch

*services réservés aux abonnés

Renens, un héritage industriel en pleine réinvention

La Commune de Renens a connu nombre de développements aussi rapides que fondamentaux depuis le milieu du XIX^e siècle et l'arrivée du chemin de fer. Au fil des grandes dynamiques d'industrialisation et de désindustrialisation, le chef-lieu de l'Ouest lausannois a constamment su se réinventer et se donner une identité forte parmi les grandes communes du canton.

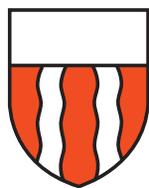
DEUX HISTOIRES

Renens a deux histoires: celle d'un petit village agricole et viticole jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, et celle d'une commune transformée par l'arrivée du chemin de fer en 1855 et l'inauguration de sa gare en 1875. Antérieure à celle de Lausanne, la gare de triage de Renens devient rapidement un centre régional important pour le transport de marchandises. La commune est alors séparée en deux pôles: le village d'un côté, situé à l'est sur les hauts; la gare de l'autre, avec les nouveaux quartiers construits dans ses alentours immédiats. Ce sont le début de l'industrialisation, l'arrivée en nombre de travailleurs suisses ou immigrés, et avec eux la construction des premières grandes infrastructures qui vont poser les fondations de la ville que nous connaissons aujourd'hui.



UN DÉVELOPPEMENT EN ACCÉLÉRÉ

Le développement moderne de Renens est à bien des égards un cas d'école. Il débute avec la construction de la gare, puis se poursuit par une phase d'industrialisation au cours du XX^e siècle et une forte augmentation de la population. Parmi celle-ci, on retrouve une grande partie d'immigré-e-s qui ont forgé dès les années 1950 l'identité multiculturelle de la ville. Une phase de désindustrialisation s'engage ensuite dans les années 1970, complétant une dynamique qui a caractérisé bon nombre de communes suisses proches de centres urbains. En 2020, Renens s'inscrit pleinement dans une démarche de réinvention sociale, économique et culturelle. S'y posent plusieurs défis: créer de nouveaux emplois, gérer et absorber de grands chantiers urbanistiques (rénovation de la gare, tram, nouveaux quartiers), accueillir une population croissante grâce à des infrastructures attractives (logements, emplois, écoles, accueil périscolaire, loisirs), tout en continuant de valoriser la multitude de cultures et d'identités qui font l'âme de la commune.



De gueules à deux pals ondés d'argent, celui de sénestre inversé, au chef du même.

Les armoiries de Renens portent sur fond rouge deux bandes blanches verticales et ondulées, symbolisant les deux cours d'eau qui traversent la commune, la Mèbre et le ruisseau de Broye.

Plus de 160 ans après l'arrivée du rail, le chantier de rénovation de la gare CFF entre dans sa dernière ligne droite. Ainsi, Renens dévoile progressivement un nouveau visage et entame une nouvelle période de grandes réalisations. Clin d'œil historique s'il en est...

EN QUELQUES CHIFFRES

Début 2020, Renens est la 5^e commune vaudoise avec 20'833 habitant-e-s, et 121 nationalités représentées. Elle est le chef-lieu du district de l'Ouest lausannois, dernier né des districts vaudois. Elle

partage ses frontières avec Chavannes-près-Renens, Crissier, Prilly, Ecublens et Lausanne.

Renens, ce sont aussi quelque 10'000 emplois, six sites scolaires (cinq pour le primaire et un pour le secondaire), un gymnase cantonal depuis 2016, un réseau d'accueil de jour des enfants partagé avec Crissier dont huit structures à Renens, le tout sur un territoire d'une superficie de 295 hectares (dont 30 pour le domaine des CFF). Autant de signes d'une forte densification mais aussi d'un grand dynamisme.

Publicité

CLIMATISATION POMPES À CHALEUR CHAUFFAGE
BORNES DE RECHARGE VENTILATION
CHAUFFAGE À DISTANCE ÉCLAIRAGE
PANNEAUX SOLAIRES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



L'ESSENTIEL

La Municipalité, de gauche à droite: Didier Divorne, Karine Clerc, Tinetta Maystre, Jean-François Clément (syndic), Myriam Romano-Malagrifa, Olivier Golaz, Patricia Zurcher Maquignaz, Michel Veyre (secrétaire municipal). Boursier: Michaël Perrin. Séance de la municipalité: lundi. Conseil communal: 80 conseillers.

ADRESSES UTILES: Greffe: Rue de Lausanne 33. Heures d'ouverture: Lu-Ve: 8h-11h30 et 14h-16h30, Je: 8h-11h30 et 14h-18h30. Tél. 021632 71 22. E-mail général: contact@renens.ch. Poste de police: tél. 021 622 80 00.

PLACE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONS

Si le virage vers le secteur tertiaire est désormais pleinement accompli, l'activité industrielle n'a pas pour autant disparu du paysage. Plusieurs grands fleurons de cette branche sont toujours actifs sur le territoire communal. De nouveaux acteurs sont même attendus dans les années à venir, notamment dans le cadre de la rénovation du bâtiment Mayer & Soutter, sur le site du Closel, répondant ainsi à une volonté des autorités de préserver une part de ce secteur d'activité et de cet héritage.

Dans cette place économique diversifiée, des grandes entreprises cantonales, suisses mais aussi internationales y côtoient un grand nombre de PME et d'entreprises familiales. Depuis plus d'une dizaine d'années, des sociétés d'un nouveau type se sont installées. Elles sont issues ou proches des

milieux de l'innovation et des hautes écoles, proposant de nouvelles approches pour créer de la valeur. Appelées start-up, scale-up ou simplement projet entrepreneurial, ces nouvelles entités ont déjà marqué Renens de leur empreinte. Des lieux désormais emblématiques se sont construits autour de cet élan et des synergies avec les représentant-e-s du tissu économique déjà implanté (le CACIB - Centre artisanal, commercial et industriel des Baumettes, les Ateliers de Renens situés dans le bâtiment des anciennes Imprimeries réunies de Lausanne, les espaces professionnels collectifs Le Sapin et Hyperespace dans le bâtiment de la Fabrique d'articles en métal, les Ateliers du Simplon qui réunissent des artisan-ne-s dans le bâtiment de l'entreprise Mauerhofer & Zuber).

L'évolution de l'environnement professionnel renanais doit aussi beaucoup à l'arrivée d'institutions telles que l'Ecole cantonale d'art de Lausanne

(ECAL) – installée depuis 2008 dans le bâtiment de l'ancienne usine textile IRIL – ou encore celle de services cantonaux et fédéraux tels que tribunal, Service de protection de la jeunesse ou centre de formation (IFFP) sur l'ancienne friche de Longemalle. Le passé industriel de la ville n'est jamais bien loin, qu'il continue d'offrir des places de travail ou qu'il fournisse les infrastructures de base aux nouveaux acteurs et actrices de la vie économique.

CE QU'IL FAUT SAVOIR



Syndic:
Jean-François
Clément

Nom commune: Renens
District: Ouest lausannois
Surface: 2,96 km²

Arrondissement électoral:
Ouest lausannois

Nombre d'habitants: 20'833

Taux d'imposition: 77%

Paroisses:
Eglise Evangélique Réformée
Paroisse Catholique Romaine

Manifestations communales:
1020 Run, Festimixx, Tarmac Festival

Jour(s) de marché:
Samedi matin et mercredi après-midi



Ateliers de Renens

À VOS CÔTÉS DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



romande-energie.ch

DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

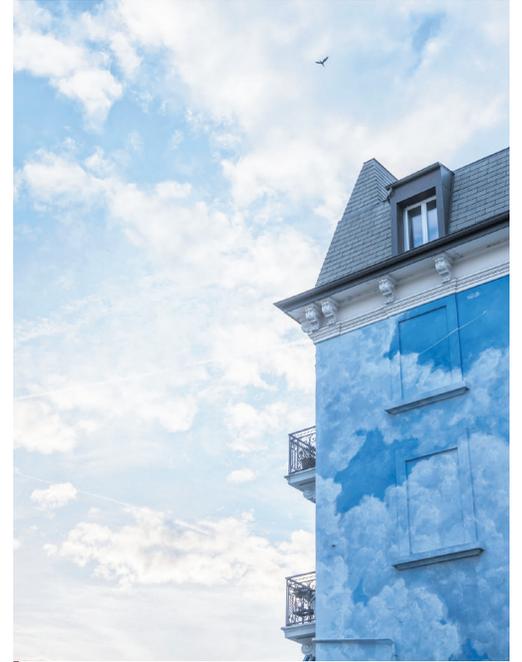
Comme souvent dans son histoire, l'identité de Renens en 2020 est en transition. Dans une temporalité proche (2025-2030), la commune verra des changements fondamentaux au niveau de ses infrastructures, avec la rénovation complète de sa gare, l'arrivée d'un tram, ou encore la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) reliant Bussigny à Lutry par Renens et Lausanne.

Troisième de Suisse romande, la gare de Renens sera également celle des hautes écoles, par sa localisation au cœur d'une offre de transports publics unique reliant l'UNIL et l'EPFL avec le M1, le centre-ville de Lausanne avec le tram, et le reste de l'agglomération avec le réseau des Transports publics de la région lausannoise (tl). Au-delà des grands chantiers en jeu, et des développements immobiliers et sociaux qu'ils impliquent, ces nouvelles infrastructures permettront de repenser entièrement la mobilité et le flux de personnes au niveau de toute une région.

DISTRICT ET INTERCOMMUNALITÉ

Les défis évoqués plus haut confirment la place stratégique de Renens au cœur du district de l'Ouest lausannois. En partageant sa gare avec les communes de Crissier, Chavannes et Ecublens, elle inscrit le principe d'intercommunalité jusque dans ses infrastructures. Jeune district aux terroirs multiples, entre ville et campagne, lac et rail, l'Ouest lausannois se structure autour de multiples collaborations intercommunales dont les plus emblématiques sont le Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) pour la gestion de l'aménagement territorial à long terme, la Police de l'Ouest lausannois (POL) et l'évènement festif «Cap sur l'Ouest».

En réunissant tous les deux ans ses huit communes autour de la promotion de la mobilité douce, Cap sur l'Ouest, dont la 5^e édition aura lieu le 27 septembre 2020, permet à la population de découvrir l'Ouest lausannois à travers un parcours balisé de 23 km entièrement dédié aux vélos, patins à roulettes, trottinettes et autres véhicules non motorisés.



Fresque murale à la rue Neuve

A VOTRE SERVICE

SERVICES
AUX
COMMUNES



La formule gagnante
pour vendre votre bien
au meilleur prix.

bestag.ch

N'hésitez pas à **COMMUNIQUER**
lors de la présentation des communes !

Vos prochaines communes

11.02 Rennaz

03.03 Roche

25.02 Rivaz

10.03 Rolle

Renseignements et conseils :

PCL Presses Centrale SA | Régie publicitaire & abonnements | Av. de Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1 | Tél. 021 317 51 72 | regiepub@pcl.ch | regiepub.pcl.ch

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Renens a lié depuis de nombreuses années son développement économique et démographique à une vision plus large de développement durable. Son investissement a été couronné par l'obtention de plusieurs labels tels que Cité de l'Energie Gold (transition énergétique), Fair Trade Town (commerce équitable), Commune en santé (promotion de la santé), le Green Award (gestion des biodéchets) ou encore le label Ville verte (en cours de certification). Parmi les réalisations récentes de cette politique, citons la mise sur pied en 2019 d'une bourse solaire participative innovante dont la première levée de fonds permettra de financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un EMS de la commune. Cette approche du développement marque également de son empreinte la gestion quotidienne du patrimoine naturel de la commune: réfection continue des espaces verts et des parcs; renforcement de la biodiversité en ville. La volonté de préparer un avenir durable pour et avec la population de Renens se reflète encore dans le futur Plan d'affectation communal qui permettra d'assurer pour les années à venir l'entretien, la préservation, l'adaptation du bâti et des espaces verts sur un territoire extrêmement dense.

LA VIE À RENENS

De nouvelles infrastructures, un engagement fort pour l'environnement, la vitalité de son économie et la pérennité de ses places de travail, un statut de chef-lieu de district, tous ces éléments créent le cadre de vie concret des Renanaises et des Renanais. La Ville se distingue par de nombreuses rencontres destinées aux nouveaux habitants-e-s, aux aîné-e-s, aux familles et aux communautés étrangères, par un milieu associatif riche ou encore



Piscine de Renens

par une offre de loisirs complète. Les clubs sportifs, ensembles musicaux ou associations culturelles y rythment ainsi le quotidien de leurs manifestations, entraînements et autres réunions.

Parmi les lieux incontournables pour le public, la Piscine de Renens, inaugurée en 1969, a étoffé son offre au fil des ans pour devenir l'un des plus grands réseaux d'attractions aquatiques en plein air de Suisse. Il y a également la Ferme des Tilleuls qui a ouvert ses portes en 2016. Ce lieu d'exposition gratuit, d'expérimentation et de création d'importance régionale, au concept novateur, questionne notre relation à la société et à la nature. Situé dans une



Ferme des Tilleuls

ancienne maison de maître – l'un des emblèmes du patrimoine bâti communal, il fait la part belle aux arts dits singuliers et propose un cadre unique le long des voies ferrées.

Enfin, le calendrier culturel de Renens s'articule autour de programmations annuelles ambitieuses comme la Saison culturelle à la Salle de spectacles ou le Théâtre Kléber-Méleau, véritable institution des arts de la scène. Il est aussi marqué par deux manifestations triennales dont la réputation dépasse les frontières communales: le festival des arts vivants Tarmac (prochaine édition en juin 2020) et le festival multiculturel Festimixx (avec ses 12'000 spectateurs, il est parfois surnommé le petit Paléo de l'Ouest lausannois).

UNE VILLE EN MOUVEMENT ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Engagée dans une phase d'intenses développements tant urbanistiques que sociaux, la commune a entamé et doit gérer de nombreux chantiers en parallèle. Cette dynamique fait écho à l'évolution qu'a connue Renens. Ce qui n'était encore qu'un petit

village agricole vers 1850 s'est transformé en centre ferroviaire, puis en ville qui a su assimiler des phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation, et finalement repenser l'entier de sa place économique tout en préparant la transition écologique.



Marché de Renens

Ces mouvements incessants nécessitent autant un regard résolument tourné vers l'avenir qu'une conscience assumée de son passé. Agréger en un ensemble cohérent ces différentes mécaniques, voilà peut-être ce qui matérialise le mieux l'identité de Renens en 2020. ■

Publicité



Patrice Hofer SA

Av. des Baumettes 17
Centre CACIB
1020 Renens

www.patricehofer.ch
hofer.p@bluewin.ch

Atelier : 021 634 63 95
Fax : 021 634 63 97

**ÉBÉNISTERIE
DÉCORATION D'INTÉRIEUR**

- Projets d'aménagement complet
- Agencement
- Mobilier - décoration
- Restauration ou rafraîchissement
- Entretien d'immeubles et transformations
- Menuiserie



GALLAND & CIE
Gérance Courtagé
PPE Rénovations

Simond
Mazout - Carburants - Lubrifiants
Stations-services
Appel gratuit 0800 80 25 80
info@simondsa.ch
www.simondsa.ch
Tél. 021 706 25 80
Fax 021 706 25 85

LocBus
Désinfection par congélation
Nettoyage et dégraissage à vapeur sèche
021 784 11 73 / 078 619 96 26

WWW.TECHINTER.CH • 0840 021 021
LAUSANNE GENEVE
TECHINTER
AUTOMATISATION SA
PORTES DE GARAGE ET PORTAILS

Atec Immobilier
Gérance - Administration de PPE - Courtagé
Vous désirez vendre ?
079 211 59 60
info@atec-immobilier.ch

SH
Ingénieurs Sàrl
Etude et direction de travaux hydrauliques
Prestations de pédologie SPSC
Tél : 078 408 98 17 - Mail : info@sh-ing.ch

B.F BERNARD ET FORESTIER
INGÉNIEURS CIVILS

Demande d'autorisation préalable d'implantation (A), permis de construire (P), mise à l'enquête complémentaire (C) et avis rectificatif (R)

N° FAO: M = Demande de compétence communale (Municipalité)
ME = Demande de compétence communale (Municipalité), nécessitant une ou plusieurs autorisations spéciales cantonales (Etat)

Délais de parution: édition du mardi: mercredi 17 h 00 - édition du vendredi: lundi 17 h 00

Districts N° CAMAC	Communes	Lieux-dits ou rues	Coord. géogr. N° parcelle N° ECA - N° NRA
AIGLE 188607	Aigle P-1-10-1-2020-ME	Rue de Fontanney 10	2565120/1129800 Parc. 2036 ECA 1261
192277	Bex P-2-10-1-2020-ME	«Grande Fontaine» Rte de l'Infirmierie 27	2567965/1121715 Parc. 988, DDDP 6523 ECA 5272
188111	Bex P-2-10-2-2020-ME	«Le Glarey» Ch. des Narcisses 47-49	2568080/1122155 Parc. 989
191840	Villeneuve (Vaud) P-14-10-1-2020-ME	Rte de Pré-Jaquet ZI A26 CP 32	2560950/1137870 Parc. 2284
BROYE-VULLY 191507	Corcelles-près-Payerne C-308-10-1-2020-ME P-308-101-1-2017-ME	Ch. des Marais	2563748/1187525 Parc. 3626, 3628, 3629, 3630
191140	Cudrefin P-38-10-1-2020-ME	«Les Rayes» Grand-Rue 24	2568290/1200350 Parc. 353 ECA 137 NRA 4
192117	Moudon P-207-10-1-2020-ME	Ch. du Levant 7b	2551180/1169490 Parc. 1727 ECA 1914
JURA-NORD VAUDOIS 190051	Belmont-sur-Yverdon P-351-10-1-2020-ME	Grand-Rue 41	2537825/1177465 Parc. 62 ECA 6 NRA 4
LAUSANNE 190378	Jouxens-Mézery P-131-10-1-2020-ME	Ch. de Sous-Bois 12	2535845/1155875 Parc. 719 ECA 805a

DÉLAI D'INTERVENTION OU D'OPPOSITION: 30 JOURS DÈS LE LENDEMAIN DE LA PRÉSENTE PUBLICATION

Les plans sont déposés au greffe communal ou à la Direction des travaux de la commune intéressée où ils peuvent être consultés.

En application de l'article 109 de la **loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions et de l'article 72 de son règlement d'application**, les Municipalités des communes désignées ci-dessous soumettent à l'enquête publique les projets suivants, déposés conformément à la loi.

Les avis d'enquête publique peuvent également être consultés sur le site Internet de la Centrale des autorisations CAMAC (www.camac.vd.ch). Ce site renseigne également le public sur la localisation géographique du projet ainsi que son état d'avancement.

TARIFS D'INSERTIONS: (TVA incluse) Fr. 195.– forfait par travaux inférieurs ou égal à Fr. 20 000.–

Fr. 265.– forfait pour travaux supérieurs à Fr. 20 000.– ou non déclaré.

Propriétaire Promettant-acquéreur (PA) Droit distinct et permanent (DDP)	Auteur des plans	Description de l'ouvrage. Nature des travaux. Dérogations requises. Construction hors zone à bâtir. Défrichement. Degrés de sensibilité au bruit. Rapport d'impact sur l'environnement.
ARQUILLIERE NATHALIE ET VUILLIEN RICHARD 1860 AIGLE	CARAVAGLIO MARCO RB & MC, RALPH BISSEGGER & MARCO CARAVAGLIO ARCHITECTES EPFL HES-SO SIA, architecte Rue du Midi 12, 1860 AIGLE tél. 024 468 03 03, fax 024 468 03 04	Projet de transformation de l'habitation et rural n° 1261 et création de deux places de parc Transformation(s)
COMMUNE DE BEX 1880 BEX (DDP) ROCHAT PIERRE LA FONDATION DE LA PASSERELLE BELLERINE 1880 BEX	ECHENARD PIERRE ECHENARD SERVICES SA Rte de la Gribannaz 13, 1880 BEX tél. 024 463 27 11	Construction d'une véranda attenante au bâtiment existant Adjonction
ORLLATI REAL ESTATE SA ET HRS INVESTMENT SA P.A. ORLLATI REAL ESTATE SA 1042 BIOLEY-ORJULAZ (PA) POULARAS KEVIN PROLOGIS SÀRL 1610 ORON-LA-VILLE	ZWISSIG SÉBASTIEN JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS, architecte Av. Benjamin-Constantin 1 1002 LAUSANNE tél. 021 311 72 72	Construction de deux villas reliées par un garage extérieur, avec deux places de parc Construction nouvelle Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 2 L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
TIETZ CHRISTOPHE BOMBARDIER TRANSPORTATION (SWITZERLAND) AG 1844 VILLENEUVE SCHULZ MARKUS BOMBARDIER TRANSPORTATION (SWITZERLAND) AG VILLENEUVE	CHARIF HAZEM SOLLERTIA, ingénieur Rue Carlo-Hemmerling 1 1802 CORSEAUX tél. 021 943 48 34, fax 021 943 48 36	Démontage de la halle provisoire, construction d'une nouvelle halle Retrofit, aménagements des voies ferrées et création de nouvelles places de parc Reconstruction après démolition Dérogation: art. 85 du RPGA (distance entre les constructions)
FONSECA JOSE FONSECA RÉALISATIONS SÀRL 1562 CORCELLES-PRÈS-PAYERNE	VALVERDE KATIA FONSECA RÉALISATIONS SÀRL architecte ZI des Grands-Longs-Champs 1 1562 CORCELLES-PRÈS-PAYERNE tél. 026 663 11 83, fax 026 662 14 77	Surélévation des villas B, D, E et F, ajout d'un balcon à la villa D, ajout de deux piscines Villa D et F et modifications de la villa F Adjonction Dérogation: à l'art. 13 RPGA (distances, pour le couvert, le disponible et les piscines); application de l'art. 59 RPGA (dépendances de peu d'importance)
BECK JEAN-FRANCIS 1588 CUDREFIN	SIMON-ALMY KARINE MOULIN SA, architecte Le Pavé 7, 1426 CONCISE tél. 079 360 61 56	Aménagement d'un espace vente et conditionnement de légumes dans remise et annexe sud-est existantes Transformation(s)
MONTALTO CESARE 1510 MOUDON MONTALTO SILVIA 1510 MOUDON	NICOD PIERRE-ANDRÉ NPPR INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES ingénieur Ch. du Château-Sec 6, 1510 MOUDON tél. 021 905 15 88	Construction d'une piscine enterrée et chauffée à l'aide d'une pompe à chaleur (8.00 x 4.00 x 1.50) Construction nouvelle
GROB HOIRIE 1400YVERDON -LES-BAINS (PA) FDH IMMOBILIER SÀRL 1027 LONAY	DE ROSA DAVID FL ARCHITECTURE & ASSOCIÉS SA architecte Ch. du Bief 6Bis, 1027 LONAY tél. 021 811 05 80, fax 021 811 05 81	Démolition du bâtiment n° 6 ECA et construction de 6 unités d'habitations groupées et d'un garage souterrain de 12 places Construction nouvelle
JOUX FRÉDÉRIC 1008 JOUXTENS-MÉZERY	BARBEY BERTRAND RESO VAUD SÀRL, ingénieur Rue des Métiers 2, 1008 PRILLY tél. 021 625 90 80	Construction d'une piscine Construction nouvelle



Impressum

Feuille des avis officiels du canton de Vaud

Paraît 97x en 2020

le mardi et le vendredi
sauf les 03.01 - 07.01 - 10.04 - 22.05
02.06 - 22.09 - 25.12

Tirage certifié REMP 2019: 8577 ex.
+ tirage supplémentaire le mardi
couvrant le 100% des ménages de
la commune présentée

Editeur:

Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne
E-mail: info.chancellerie@vd.ch

Editeur délégué et impression:

PCL Presses Centrales SA
Case postale 137
Av. de Longemalle 9
1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 51
Email: info@pcl.ch

Abonnements, avis officiels et publicité:

PCL Presses Centrales SA
Régie publicitaire et abonnements
Case postale 137
Av. de Longemalle 9
1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 70
Fax 021 317 51 76
Email: faopub@pcl.ch

Tarifs des insertions (TVA en sus)

Publicité:

1/16 de page dès Fr. 98.- en nb

Rabais de répétition:

3x: 5% - 6x: 7,5% - 13x: 10%

26x: 15% - 40x: 20%

Avis officiels:

Fr. 2.50 le mm (94 mm de base)

Délais:

Le vendredi 8h
pour l'édition du mardi

Le mercredi 8h
pour l'édition du vendredi

Abonnements:

Print + digital

1 an: Fr. 129.-

6 mois: Fr. 75.-

3 mois: Fr. 50.-

Digital seul 1 an: Fr. 89.-

Districts N° CAMAC	Communes	Lieux-dits ou rues	Coord. géogr. N° parcelle N° ECA - N° NRA
LAUSANNE 188289	Lausanne P-132-10-1-2020-M	Av. de Beaumont 60 bis	2539215/1153505 Parc. 3374
187096	Lausanne P-132-10-2-2020-ME	Rte d'Oron 77-79	2540385/1153865 Parc. 7819 ECA 15047 a/b
NYON 191229	Borex P-227-10-1-2020-ME	Ch. de la Bavand 22	2502990/1137510 Parc. 160 ECA 165
187270	Coppet C-233-10-1-2020-ME P-233-39-1-2016-ME	«Les Jardins Dessus» Rte Suisse 47A, 47B, 47C	2504200/1130375 Parc. 102, 1386, 1387 ECA (576)
192406	Founex P-238-10-1-2020-ME	Ch. des Grandes Vignes 5	2504597/1131852 Parc. 314
191468	Marchissy P-25-10-1-2020-ME	«Alpage de La Neuve»	2505865/1153399 Parc. 1
183659	Nyon P-246-10-1-2020-ME	Rue de Rive 34	2508010/1137513 Parc. 387 ECA 77 NRA 2
188967	Tannay P-250-10-1-2020-ME	Ch. de la Fin-Dessus 1, 3	2502745/1129840 Parc. 294, 295
OUEST LAUSANNOIS 192288	Ecublens (Vaud) P-168-10-1-2020-ME	«Ferme de Bassenges» Ch. de la Raye 12	2532790/1152860 Parc. 944
RIVIERA- PAYS-D'ENHAUT 191954	La Tour-de-Peilz P-347-10-1-2020-ME	Ch. de Béranges 160-162	2556620/1144910 Parc. 2781
191469	St-Légier-La Chiésaz P-346-10-1-2020-ME	Rte des Deux-Villages 94	2557515/1146680 Parc. 1475 ECA 311 NRA 3
191668	Vevey P-348-10-1-2020-ME	Ch. des Pinsons 8	2555705/1145640 Parc. 1378 ECA 3004, 3361
185975	Vevey P-348-10-2-2020-ME	Bd de Charmontey 35	2554555/1146225 Parc. 844

Propriétaire Promettant-acquéreur (PA) Droit distinct et permanent (DDP)	Auteur des plans	Description de l'ouvrage. Nature des travaux. Dérogations requises. Construction hors zone à bâtir. Défrichement. Degrés de sensibilité au bruit. Rapport d'impact sur l'environnement.
VUICHARD STEVE PROFELIA FONDATION DE PRÉVOYANCE 1001 LAUSANNE	VESSAZ DAVID LX1 ARCHITECTURE SÀRL, architecte Rte Aloys-Fauquez 2, 1018 LAUSANNE tél. 021 683 08 58, fax 021 647 53 25	Modification des aménagements extérieurs comprenant la démolition d'un mur et la suppression de 5 places de parc pour voiture pour la création de 7 places pour voiture, 2 places pour deux-roues, 8 places pour vélo et 1 emplacement pour conteneurs Transformation(s)
CREMERS SILVIA ET SCHEURMANN ARIANE REPRÉSENTÉ PAR: RÉGIE MARMILLOD SA 1010 LAUSANNE	BUXTORF DOMINIK ARCHITRAM SA, architecte Av. de la Piscine 26, 1020 RENENS tél. 021 631 35 35, fax 021 631 35 25	Transformations intérieures avec changement d'affectation pour l'extension de l'unité d'accueil alternatif (UAA) pour le compte de la fondation Eben-Hézer Transformation(s)
MALLET BERNARD 1277 BOREX	BERNHARD JEAN-GEORGES architecte Case postale 1390 1401 YVERDON-LES-BAINS tél. 024 423 00 90	Démolition d'une maison individuelle, construction de deux villas jumelles séparées par les couverts à voitures. Construction nouvelle Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
MUMENTHALER ALFREDO 1208 GENEVE	MUMENTHALER ALFREDO, architecte Av. Rosemont 6, 1208 GENEVE tél. 022 786 38 07	Modification par rapport au projet initial: (autorisation n° 27947 / camac n° 160677/mb) Agrandissement du sous-sol, ajout et modification des ouvertures et modification de la porte d'entrée Changement ou nouvelle destination des locaux
MANGE HERVÉ 1297 FOUNEX	EGER ENERGY SA Ch. de la Muraille 4, 1219 LE LIGNON tél. 022 795 16 23	Installation d'une pompe à chaleur extérieur Air / Eau de type Stiebel Eltron WPL 25A destinée au chauffage de l'habitation et de l'ECS en remplacement du système de chauffage actuel au mazout Adjonction
COMMUNE DE LONGIROD 1261 LONGIROD	WETTSTEIN JEAN-BRUNO MONTANUM, ingénieur Ch. des Hêtres 10, 1450 SAINTE-CROIX tél. 024 454 42 18	Agrandissement d'un étang destiné à abreuver le bétail, assainissement de captages, création d'un passage endurcit à l'aide de rondins pour le bétail Construction nouvelle Dérogation: l'art. 97 de la Lagr. du 29 avril 1998 est applicable L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 3
BERGOËND HENRI ET SCHREIBER BRUNO, FLORENT, FRANÇOIS ET VIVIANE P.A. BURNIER & CIE SA 1260 NYON	DE ROSA DAVID FL ARCHITECTURE & ASSOCIÉS SA architecte Ch. du Bief 6Bis, 1027 LONAY tél. 021 811 05 80, fax 021 811 05 81	Mise en conformité du concept de sécurisation incendie d'un restaurant et création d'une terrasse de 36 places Transformation(s)
BIZON MIRIAM 1295 TANNAY (PA) LUNARDO DANIELA ONEVAUD SA 1260 NYON	IRACI ANGELO AIA ARCHITECTES SA, architecte Rte de Thonon 47, 1222 VÉSENAZ tél. 022 519 05 60	Construction de deux blocs de deux villas jumelées «Minergie» par les garages avec 16 places de parc Construction nouvelle Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
CONFÉDÉRATION SUISSE EPFL DII CONSTRUCTION ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE 1015 LAUSANNE	GERSTER PIERRE CONFEDERATION SUISSE EPFL DII CONSTRUCTION, architecte BS 127 (BATIMENT BS) STATION 4 1015 LAUSANNE tél. 021 693 52 20	Installation de serres maraîchères mobiles en lien avec l'exploitation de la ferme de Bassenges. Transformation(s) L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit de degré 3
PPE POUR LE COMPTE DE ETIENNE CLAUDE ET MARMOUX SANDRA 1009 PULLY	CERQUEIRA NEVES SERGIO NICOLLIER GROUP SA Ch. du Rhône 133, 1926 FULLY tél. 027 747 13 00, fax 027 747 13 09	Construction d'une piscine extérieure Construction nouvelle L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DINF/MS)
AMY DIDIER ET GENOUD MARC FONDATION EBEN-HEZER 1000 LAUSANNE 12	NICHOLL CIAN ASSOCIATION NICHOLL & DUBOST ARCHITECTES SÀRL ETTEKHNE SA architecte p.a. Nicholl & Dubost architectes Sàrl Av. de Cour 74, 1007 LAUSANNE tél. 021 601 17 27	Transformation de 12 chambres par la création d'une salle de bain dans bâtiment ECA 311 Transformation(s)
BOURQUI ROLAND ET JUILLERAT BOURQUI MONIQUE 1205 GENEVE	CUSSEL VITTORIO DANESE SA, architecte Rue de la Clergère 9, 1800 VEVEY	Transformation de l'accès et déplacement de 2 garages Transformation(s) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
RICCIO MAURICE ET YVETTE 1800 VEVEY	VILPERT DIMITRI DIMENSIONS PAYSAGE SA, ingénieur Rte de la Goille 1, 1073 SAVIGNY tél. 021 781 12 93, fax 021 781 13 58	Construction d'une piscine enterrée et chauffée par une pompe à chaleur air/eau. Construction nouvelle Dérogation: à l'art. 32 RC, zone d'habitation dispersée, justifiée par l'inscription d'une mention de restriction de droit public à la propriété selon l'art. 962 cc

Pour le nettoyage écologique
DES GRAFFITIS

Zéro impact sur
l'environnement

TORNADO
Le système le plus
écologique
pour enlever
Graffitis et Tags

079 603 98 66 - Merelez 4 - 1326 Juriens

Prescriptions et restrictions spéciales concernant le trafic routier

En application des articles 3 et 5 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR), de l'article 107 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière du 5 septembre 1979 (OSR), de la loi vaudoise sur la circulation routière du 25 novembre 1974 (LVCR) et du règlement du Conseil d'Etat du canton de Vaud sur la signalisation routière du 7 février 1979, les prescriptions et restrictions spéciales concernant le trafic routier suivantes sont publiées:

Districts	Communes	Autorité de décision	Routes ou rues
JURA-NORD VAUDOIS	Orbe	DIRH	Carrefour Grand-Pont - Route d'Arnex - Saint-Eloi.
	Orbe	DIRH	Chemin de Rive
LAUSANNE	Cheseaux-sur-Lausanne	DIRH	Rue du Pâquis, ch. de la Saugettaz et de Sainte Marie
	Lausanne	Municipalité	Avenue des Bergières
	Lausanne	Municipalité	Route de la Feuillère
	Lausanne	Municipalité	Chemin de Montelly
NYON	Tannay	DIRH	Route Suisse
OUEST-LAUSANNOIS	Crissier	Municipalité	Chemin de l'Esparcette
RIVIERA-PAYS-D'ENHAUT	Blonay	DIRH	Chemin du Cuarroz
	Rougemont	DIRH	Route de la Manche

feuille des avis officiels

LA VERSION
E-PAPER
DE LA FAO EST EN LIGNE*

E-PAPER

Soyez désormais à la page en 1 clic
www.faovd.ch

*services réservés aux abonnés

Souscription d'abonnement

Choisissez la formule d'abonnement qui vous convient

Abonnement papier + numérique

Le journal 2x/semaine + ses suppléments + l'édition abonnés (y.c. e-paper) sur ordinateur, mobile et tablette

Suisse 3 mois 6 mois 12 mois Etranger

Abonnement trimestriel 50 CHF
Abonnement semestriel 75 CHF
Abonnement annuel CH 129 CHF
Abonnement annuel étranger 238 CHF

Abonnement numérique

L'édition abonnés (y.c. e-paper) sur ordinateur mobile et tablette

Abonnement annuel CH web uniquement 89 CHF

Nous vous renseignons volontiers

Support: 8h-12 / 13h-17h
 Mail: faopub@pcl.ch
 Tél.: 021 317 51 70

PCL Presses Centrales SA
Régie publicitaire et gestion d'abonnements
Avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens 1

RECOURS AU TRIBUNAL CANTONAL, COUR DE DROIT ADMINISTRATIF ET PUBLIC

Un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal peut être interjeté dans les 30 jours suivant la présente publication. Il s'exerce par un mémoire à l'adresse de cette autorité (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Cet acte, daté et signé par le recourant ou son mandataire, doit comporter:

- a) un exposé des faits
- b) les motifs du recours
- c) des conclusions.

La décision attaquée y sera jointe, avec cas échéant la procuration du mandataire. La loi sur la procédure administrative (LPA-VD) est applicable.

Les dossiers peuvent être consultés à la Direction générale de la mobilité et des routes (place de la Riponne 10, à Lausanne) ou au greffe municipal de la commune concernée. * PCL régie publicitaire adressera une facture aux communes qui ne sont pas précédées d'un *

Tronçons	Réglementations adoptées
Conformément au plan en consultation	Mise en place définitive du giratoire suite à la mesure expérimentale. Signaux OSR: 2.41.1 «Carrefour à sens giratoire». 3.02 «Cédez le passage».
A son intersection avec la route de Chavornay. Conformément au plan en consultation	Signal OSR: 2.42 «Interdiction d'obliquer à droite» et pictogramme 5.23 «Camion avec remorque».
Conformément au plan en consultation	Extension de 45m de la zone de rencontre et création d'une zone 30 au moyen des signaux: OSR 2.59.1 et 2.59.2 «Début et fin de la zone à vitesse limitée, 30 km/h». OSR 2.59.5 et 2.59.6 «Début et fin de la zone de rencontre».
Conformément au plan en consultation	Suppression du signal OSR 3.02 «Cédez le passage », ajout des signaux OSR 3.01 «Stop» et 2.37 «Obliquer à droite ».
Conformément au plan en consultation	Suppression temporaire jusqu'à fin mai 2020: 25 pl. de parc OSR 4.20 «Parcage contre paiement» , 8h à 17h, libre dimanche et jours fériés. Ajout du signal OSR 2.15 «Accès interdit aux piétons».
Conformément au plan en consultation	Suppression temporaire d'avril 2020 à avril 2021: 11 pl. de parc OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», sauf autorisation N.
Conformément au plan en consultation	Signaux OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement», max. 3h., de 8h à 19h, 7j./7. Macarons exceptés.
A son débouché sur le chemin du Cloalet	Signal OSR 2.37 «Obliquer à droite».
Conformément au plan en consultation	Signal OSR 4.18, «Parcage avec disque de stationnement» Max 4h. libre de 19h à 8h ainsi que le dimanche et les jours fériés.
Conformément au plan en consultation	Mesure hivernale pouvant être mise en place du 1.12 au 30.3 chaque année: Signal OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler dans les deux sens».



vaud | **fao** | feuille
des avis officiels

PROCHAINES PARUTIONS

de vos pages spéciales 2020

25 février | 7 avril | 19 juin
25 août | 30 octobre | 8 décembre

Réservez sans attendre votre emplacement et bénéficiez de nos offres*

* non cumulable avec toute autre offre ou contrat en cours

Av. Longemalle 9 | CP 137 | 1020 Renens 1
Tél. 021 317 51 70 | Fax 021 317 51 76 | faopub@pcl.ch



REGISTRE DU COMMERCE

Publications reprises de la Feuille officielle suisse du commerce

24 janvier 2020

- **Brasserie des Muletiers Schofield**, à *Ollon*, Chemin de la Vauloz 10, 1867 Ollon VD, CHE-151.035.363. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Schofield Alexander, du Royaume-Uni, à Ollon. But: production et vente de bière artisanale.
- **Inoval SA**, à *Pailly*, Grand-Rue 21, 1416 Pailly, CHE-145.797.401. Nouvelle société anonyme. Statuts: 11 décembre 2019. But: la société a pour but toutes opérations immobilières, soit notamment l'achat et la vente, la gestion, l'administration, la construction et la transformation d'immeubles, de même que le courtage ainsi que la détention, l'administration, la gestion et l'acquisition de participations dans d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Dutoit Sylvie, des Montets, à Villars-le-Terroir, présidente, et Dutoit Raphaël, de Villars-le-Terroir, à Goumoëns, secrétaire, tous deux avec signature collective à deux. Selon déclaration du 11 décembre 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **My Sevda Sàrl en liquidation**, à *Payerne*, CHE-137.397.465 (FOSC du 20.01.2020, p. 0/1004809391). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 14 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 14 janvier 2020, à 12h15.
- **Gold GMT SA en liquidation**, à *Prangins*, CHE-467.117.985 (FOSC du 31.08.2017, p. 0/3726135). La procédure de faillite ayant été clôturée le 17 janvier 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.
- **C&O Distribution Sàrl**, à *Pully*, CHE-110.032.611 (FOSC du 21.01.2020, p. 0/1004810544). Chauffat Olivier, qui n'est plus président, reste seul gérant et continue à signer individuellement.
- **Mediamind SA**, à *Pully*, CHE-100.332.589 (FOSC du 25.09.2019, p. 0/1004723893). Pochon Richard n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvelle administratrice avec signature individuelle: D'Agostino Pochon Cristina, de Chêne-Pâquier, à Lutry.
- **VAUD CHANTIERS, Veillard & Duez**, à *Pully*, CHE-278.170.913, Société en nom collectif (FOSC du 30.10.2015, p. 0/2455447). Selon dénonciation du 29 juin 2018, la société est dissoute. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: VAUD CHANTIERS, Veillard & Duez en liquidation. Les associés Duez Jonathan et Veillard Stéphane sont nommés liquidateurs.
- **Est Val-Projet Sàrl**, à *Renens (VD)*, CHE-448.492.313 (FOSC du 30.12.2019, p. 0/1004795757). Driouich Abderrahmane n'est plus gérant; sa signature est radiée. Herrera Rodriguez Daysi Nathali, qui n'est plus présidente, reste seule gérante et continue à signer individuellement.
- **GEROFINANCE-DUNAND ROLLE & Associés SA**, à *Rolle*, CHE-442.966.376 (FOSC du 03.02.2015, p. 0/1968161). Statuts modifiés le 15 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: BARNES ROLLE SA.
- **Fonderie Mécanique de Sainte-Croix S.A. en liquidation**, à *Sainte-Croix*, CHE-101.701.554 (FOSC du 15.01.2020, p. 0/1004805766). Le président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé le 17 janvier 2020 l'effet suspensif de la faillite. La raison de commerce redevient: Fonderie Mécanique de Sainte-Croix S.A..
- **Accent Sàrl**, à *Saint-Prex*, CHE-326.980.638 (FOSC du 06.11.2018, p. 0/1004491735). Statuts modifiés le 7 janvier 2020. Siège transféré à Nyon. Nouvelle adresse: Rue de Rive 23, 1260 Nyon. Barriaes Céline est désormais à Nyon.
- **Fischer Connectors Holding SA**, à *Saint-Prex*, CHE-101.763.265 (FOSC du 13.12.2019, p. 0/1004783239). Signature collective à deux est conférée à Schuler Cyrill, de Schwyz, à Commugny, directeur.
- **IBK Food & Beverage Consultancy Sàrl**, à *Savigny*, Sentier de Courtaraye 2, 1073 Savigny, CHE-269.437.827. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 17 janvier 2020. But: la société a pour but de fournir des services de conseils aux entreprises dans le domaine alimentaire (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Blank Imre, de et à Savigny, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 17 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **Café-restaurant Le Serpolet, Joëlle Ducret**, à *Tartegnin*, CHE-104.218.544 (FOSC du 13.02.2019, p. 0/1004565797). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.
- **Fesselet Krampulz Sàrl**, à *Vevey*, CHE-372.245.370 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Avenue Reller 14, 1800 Vevey.
- **FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller)**, à *Vevey*, CHE-109.376.417 (FOSC du 03.12.2019, p. 0/1004773868). Dominik Nicole n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Procuration

collective à deux est conférée à Baillod Pascal Marc, de La Grande Béroche, à Grandson.

- **Kiosque de l'Hôtel de Ville Babouri**, à *Vevey*, CHE-253.179.921 (FOSC du 06.11.2018, p. 0/1004491725). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art.153b ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.
 - **Les Films de la Terrasse S.A.**, à *Vevey*, CHE-102.069.339 (FOSC du 12.08.2016, p. 0/3002041). Selon décision de son assemblée générale du 9 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Les Films de la Terrasse S.A. en liquidation. L'administrateur Gloor Jean-Yves, désormais à Montreux, est nommé liquidateur avec signature individuelle.
 - **Nouam Sàrl**, à *Vevey*, CHE-187.788.365 (FOSC du 12.02.2019, p. 0/1004564789). La société ayant transféré son siège à Genève, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.
 - **DotWorld Sàrl**, à *Villeneuve VD*, CHE-435.365.102 (FOSC du 17.02.2016, p. 0/2673193). Statuts modifiés le 14 janvier 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Place de la Riponne 3, c/o Multifiduciaire Léman SA, 1005 Lausanne. L'associé-gérant Ben Adiba David est désormais à Vevey.
 - **Cabinet vétérinaire des Jordils S.à r.l.**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-104.934.988 (FOSC du 15.07.2015, p. 0/2270967). Gardon Olivier, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 11 parts de CHF 1'000 à Cluster 1 SA (CHE-497.095.963), à Pully, nouvelle associée avec 11 parts de CHF 1'000. L'associée-gérante Pache Valentine signe désormais individuellement et l'associée Parvis Anne est nommée gérante avec signature individuelle. Signature individuelle est conférée à Bourachot Florent, de Morges, à Pully et Dupuis Alban, de Senarclens, à Saint-Sulpice (VD), président, tous deux gérants.
 - **cliris SA en liquidation**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-429.165.486 (FOSC du 14.10.2019, p. 0/1004737195). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. a ORC.
 - **Halimi Plâtrerie-Peinture**, à *Yverdon-les-Bains*, Quartier de la Prairie 23, 1400 Yverdon-les-Bains, CHE-140.131.896. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Halimi Fatos, du Kosovo, à Yverdon-les-Bains avec signature individuelle. But: travaux dans le domaine de la plâtrerie et peinture.
 - **Piguet Galland & Cie SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-105.759.512 (FOSC du 07.11.2019, p. 0/1004754773). Yau Edmont est maintenant à Eysins, Blanchet Jean-Marc à Valeys-sous-Montagny et Rossier Lamia à Crassier.
 - **Waba Research Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-112.339.753 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Waldmeier Eugen, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé-gérant Martin Vincent, qui n'est plus président, reste seul gérant et continue à signer individuellement, maintenant titulaire de 1 part de CHF 1'000 et 1 part de CHF 19'000.
- 27 janvier 2020
- **Aigle Voyages Paul Richardson Sàrl**, à *Aigle*, CHE-113.436.123 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Selon décision de son assemblée des associés du 15 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Aigle Voyages Paul Richardson Sàrl, en liquidation. Richardson Paul est nommé liquidateur avec signature individuelle. Adresse de liquidation: Route des Layets 6, c/o Paul Richardson et Marina Richardson, 1864 Vers-l'Eglise.
 - **MB Sanitaire Sàrl**, à *Avenches*, CHE-415.964.475 (FOSC du 27.09.2018, p. 0/1004464423). Nouvelle adresse: Rue de Lausanne 9, Case Postale 61, 1580 Avenches.
 - **POMODORO GROUPE SA**, à *Begnins*, CHE-112.035.170 (FOSC du 21.05.2019, p. 0/1004635134). Nouveaux administrateurs: Habenicht Lars, d'Allemagne, à Saint-Cergue, président, avec signature individuelle, Le Houelleur Patrice, de Genève, à Begnins, et Thalhammer Karin, de Freienwil, à Wettingen, les deux avec signature collective à deux.
 - **De-Co SA**, à *Bex*, CHE-115.154.629 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Route de l'Allex 45, 1880 Bex. Rouvé Olivier n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvelle administratrice avec signature individuelle: Rouvé Delphine, de Ballaigues, à Bex.
 - **Jacor S.A.**, à *Blonay*, CHE-105.050.916 (FOSC du 12.10.2018, p. 0/1004475983). Rüttimann Pierre n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Rodríguez Silva Ramón, d'Espagne, à Collonge-Bellerive, président.
 - **Fondation de l'Hôpital de Lavaux-Cully**, à *Bourg-en-Lavaux*, CHE-101.820.584 (FOSC du 10.12.2019, p. 0/1004779786). Rouillon Rodolphe est maintenant de Gibloux.
 - **LA GRAPPE D'OR, Vionnet Félicité Christelle**, à *Bourg-en-Lavaux*, Rue de la Gare 7, 1096 Cully, CHE-223.463.990. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Vionnet Félicité Christelle, du Cameroun, à Renens (VD), avec signature individuelle. But: exploitation d'un café-restaurant.
 - **Monnet Holding Management SA**, à *Buchillon*, CHE-239.168.048 (FOSC du 22.02.2019, p. 0/1004573217). Schneider Patrice, Jacot-Descombes Denis, Degirmenci Bill Engin, Duperret Yves, Labrude Eric, Laino Raymond, Lustenberger Françoise et Savoy Pierre-Louis ne sont plus administrateurs; leur

signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Raboud Julien, de Grandvillard, à Bulle, président, et Prüssing Mathias, de Berne, à Muri bei Bern.

• **AUTORABI Haidar**, à *Bussigny*, CHE-494.894.413 (FOSC du 08.01.2019, p. 0/1004536358). Nouvelle adresse: Blvd de l'Arc-en-Ciel 22, 1030 Bussigny.

• **Ecosor SA**, précédemment à *Châtel-Saint-Denis*, CHE-111.784.085 (FOSC du 29.12.2016, p. 0/3254061). Statuts modifiés le 21 novembre 2019. Siège transféré à Vufflens-la-Ville. Nouvelle adresse: Route de la Venoge 11, 1302 Vufflens-la-Ville. Les statuts ne contiennent aucune clause particulière relative aux communications aux actionnaires.

• **Ebénisterie Loutan SA**, à *Corsier-sur-Vevey*, CHE-108.114.932 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Signature collective à deux est conférée à Savary Estelle, de Payerne, à Saint-Légier-La Chiésaz.

• **Caisse d'Epargne de Cossonay société coopérative**, à *Cossonay*, CHE-105.863.339 (FOSC du 05.09.2019, p. 0/1004710248). Rochat Alexis, dont la procuration est éteinte, est nommé directeur et engage désormais la société par sa signature collective à deux. Signature collective à deux est conférée à Romang-Uhlmann Virginie, de Gsteig, à Bremblens, directrice.

• **A.Z.M. Cars Hobballah**, à *Crissier*, Route de Prilly 17, 1023 Crissier, CHE-426.295.833. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Hobballah Hussein, du Liban, à Lausanne, avec signature individuelle. But: achat et vente de tous véhicules (voitures, bus, fourgons et 4x4).

• **Novosan Industry AG**, précédemment à *Dietlikon*, CHE-321.207.169 (FOSC du 13.01.2020, p. 0/1004802125). Siège transféré à Onnens (VD). Nouvelle adresse: Rue des Champs du Port 2, 1425 Onnens VD. Statuts modifiés le 6 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Novosan Romandie SA (Novosan Romandie AG) (Novosan Romandie Ltd). Nouveau but: l'objectif de l'entreprise est de réparer les dommages causés par le feu et l'eau et de neutraliser les odeurs, nettoyage de ventilation, rénovation d'installations électriques et électroniques ainsi que nettoyage industriel et mécanique et toutes les activités connexes principalement dans les bâtiments industriels et commerciaux (pour but complet cf. statuts). Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit ou par courrier électronique. Administration: Santschi-Thangarajah, de Steffisburg, à Morat, gérante, avec signature collective à deux, et Santschi Hans Peter, de Glarus Süd, à Hergiswil (NW), président, avec signature individuelle. Organe de révision: Treuhand-Zentrum AG (CHE-106.834.702), à Muri bei Bern. Succursales: Onnens (VD) (CHE-431.356.216).

• **Société coopérative de laiterie de Dizy**, à *Dizy*, CHE-102.398.234 (FOSC du 28.05.2019, p. 0/1004640126). Fiprom S.A. Fiduciaire de Prométerre (CH-550-0176552-1) n'est plus organe de révision. Selon déclaration du 19 décembre 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Alpine Intuition Sàrl**, à *Ecublens (VD)*, CHE-238.085.052 (FOSC du 02.05.2019, p. 0/1004621947). Signature collective à deux est conférée à Denizdurduran Berat, de Turquie, à Lausanne.

• **Décurnex - Immobilier - Rénovation - Transformation**, à *Ecublens (VD)*, CHE-404.504.460 (FOSC du 25.05.2018, p. 0/4249325). Nouvelle raison de commerce: Décurnex - Rénovation - Fenêtres. Siège transféré à Corsier-sur-Vevey. Nouvelle adresse: Rue Centrale 10, 1804 Corsier-sur-Vevey. Décurnex Claude est maintenant à Corsier-sur-Vevey.

• **Anticipo SA**, précédemment à *Genève*, CHE-110.305.826 (FOSC du 29.11.2019, p. 0/1004771655). Siège transféré à Saint-Prex. Nouvelle adresse: Chemin de la Moraine 8, 1162 St-Prex. Statuts modifiés le 12 décembre 2019. Nouveau but: la société a pour but d'offrir aux individus et aux entreprises des services personnalisés dans le domaine de la gestion stratégique et opérationnelle dans les domaines suivants: ressources humaines notamment: assurances sociales, politique salariale, accompagnement et droit du travail; gestion et conduite d'entreprise: conseils stratégiques, financiers, prise en charge de travaux administratifs et démarches officielles; gestion des risques de l'entrepreneur (pour but complet cf. statuts). Les statuts ne prévoient plus de clause particulière au sujet du mode de communication aux actionnaires.

• **Poissons Gourmands Antonio Diaz Fernandez**, à *Giez*, CHE-244.318.520 (FOSC du 02.07.2018, p. 0/4329057). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Centre RAS Sàrl**, précédemment à *Givisiez*, CHE-380.096.764 (FOSC du 13.02.2019, p. 0/1004565437). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Siège transféré à Chavannes-près-Renens. Nouvelle adresse: Chemin du Couchant 4, 1022 Chavannes-près-Renens.

• **Tb services besson Consulting**, à *Gland*, CHE-493.935.191 (FOSC du 06.06.2014, p. 0/1542503). Siège transféré à Essertines-sur-Yverdon. Nouvelle adresse: Rue du Collège 16, 1417 Epatheyres. Besson Thierry est maintenant à Essertines-sur-Yverdon.

• **S.I. Entre-Bois SA**, à *Jouxens-Mézery*, CHE-103.317.586 (FOSC du 15.10.2018, p. 0/1004476917). Rüttimann Pierre n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Rodríguez Silva Ramón, d'Espagne, à Collonge-Bellerive, président.

• **Eco 9 Sàrl**, à *La Sarraz*, CHE-148.974.378 (FOSC du 22.01.2019, p. 0/1004548029). Hohl David, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 200 parts de CHF 100 à González Beceiro Ana Maria,

d'Espagne, à Mex (VD), nouvelle associée avec 200 parts de CHF 100, gérante avec signature individuelle.

• **Henry's SA**, à *La Tour-de-Peilz*, CHE-100.408.063 (FOSC du 03.10.2016, p. 0/3086065). Eugster Johannes Jakob Martin n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **Immo-entretien SA**, à *La Tour-de-Peilz*, CHE-157.337.070 (FOSC du 12.07.2019, p. 0/1004674827). Nouvelle adresse: Avenue de la Perrausaz 79, 1814 La Tour-de-Peilz.

• **ADN plus SA**, à *Lausanne*, CHE-204.384.189 (FOSC du 20.04.2018, p. 0/4185323). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Siège transféré à Sainte-Croix. Nouvelle adresse: Rue du Chasseron 4, 1450 Ste-Croix. Thévenaz Joey est maintenant à Crissier.

• **ALLIANCE PROPERTIES SA**, à *Lausanne*, CHE-116.238.335 (FOSC du 10.07.2019, p. 0/1004672704). La société ayant transféré son siège à Genève, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **CA Indosuez (Switzerland) SA, succursale de Lausanne**, à *Lausanne*, CHE-134.285.723 (FOSC du 22.10.2019, p. 0/1004742742). Siège principal: Genève. La signature de Schumacher Marco et Valle Emilio est radiée. Branchereau Frédéric est maintenant à Gland.

• **CityCar Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-109.521.719 (FOSC du 06.08.2019, p. 0/1004690772). AYRESAH Sàrl (CHE-394.219.211), qui n'est plus associée, cède une part de CHF 19'000 et une part de CHF 1'000 au gérant Sahingöz Resul, nouvel associé avec une part de CHF 19'000 et une part de CHF 1'000.

• **Crisafo Immobilier SA**, à *Lausanne*, CHE-214.456.471 (FOSC du 19.04.2017, p. 0/3474445). Gay Pascal est désormais à Zoug.

• **Drones-Lab Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-313.969.811 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Chemin Guiguer-de-Prangins 19, 1004 Lausanne.

• **EASTMED SARL**, à *Lausanne*, CHE-207.926.402 (FOSC du 04.04.2018, p. 0/4149157). Nrejj Robert n'est plus gérant; sa signature est radiée. Signature individuelle est conférée à Foffa Giuseppe, d'Italie, à Lutry, gérant.

• **FONDATION CHUV**, à *Lausanne*, CHE-115.861.419 (FOSC du 29.11.2019, p. 0/1004771514). Leyvraz Pierre-François n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Diezi Jacques est élu président et engage désormais la fondation par sa signature collective à deux.

• **Inedit Publications S.A.**, à *Lausanne*, CHE-108.614.749 (FOSC du 25.01.2019, p. 0/1004551446). La signature de Schwindt Jean Paul est radiée.

• **International Testing Agency - ITA**, à *Lausanne*, CHE-479.069.815 (FOSC du 16.08.2018, p. 0/4419359). Signature collective à deux est conférée à Saya Rafael, d'Obersteckholz, à Belmont-sur-Lausanne.

• **IRM Risks Management S.A.**, à *Lausanne*, CHE-242.680.447 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Siège principal: Carouge (GE). La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **Maximum SA**, à *Lausanne*, CHE-107.429.563 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Schwed Laurent est désormais à Kfar Saba (Israël). Signature collective à deux est conférée à Cardinaux Raphaël, d'Oron, à Lausanne, directeur.

• **McQ IFCHOR SA**, à *Lausanne*, Place Pépinet 1, 1003 Lausanne, CHE-404.505.011. Nouvelle société anonyme. Statuts: 17 janvier 2020. But: la société a pour but toutes opérations en matière de courtage, d'affrètement, de louage et de gestion maritime, de négociation, ainsi que d'intermédiation et d'achat-vente de bateaux et de matières premières (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 200'000, entièrement libéré, divisé en 2'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit (courrier recommandé ou courrier simple) ou par voie électronique (fax ou email). Administration: Schmidt John Martin, président, Xidias Emmanouil, les deux à New-York (USA), Maurer Axel, à Lima (Pérou), les trois des USA, Ravano Emanuele, de Lausanne, à Epalinges, et Ravano Giovanni, d'Italie, à Chêne-Bougeries. Signature collective à deux est conférée à Jelmini Sandro, de Quinto, à Epalinges, directeur. Organe de révision: Prateo SA (CHE-292.033.333), à Pully.

• **Pat Pizza & Kebab, Kiliç Bektas**, à *Lausanne*, CHE-114.524.072 (FOSC du 20.05.2015, p. 0/2160897). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **R. Monnet et Cie S.A.**, à *Lausanne*, CHE-105.951.044 (FOSC du 20.02.2019, p. 0/1004571190). Labrude Eric n'est plus administrateur; sa signature est radiée. L'administrateur Baldi Giuliano est nommé directeur général; Schneider Patrice, maintenant à Nendaz, lequel n'est plus président, reste administrateur; tous deux continuent à signer collectivement à deux. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Raboud Julien, de Grandvillard, à Bulle, président, et Prüssing Mathias, de Berne, à Muri bei Bern.

• **Régie du Rhône SA (succursale Vaud)**, à *Lausanne*, CHE-358.558.284 (FOSC du 03.07.2015, p. 0/2248991). Siège principal: Lancy. La signature de Boss Stéphane est radiée.

• **SEED Biosciences SA**, à *Lausanne*, CHE-241.126.119 (FOSC du 10.10.2019, p. 0/1004735173). Nouvelle adresse: Place Saint-François 7, c/o Carrard Consulting SA, 1003 Lausanne.

• **SWISSINSO SA**, à *Lausanne*, CHE-112.958.643 (FOSC du 17.10.2019, p. 0/1004740022). Statuts modifiés le 17 janvier 2020. Les 100 actions au porteur

de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont transformées et converties en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Malvarez Magali n'est plus administratrice; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Marguerat Yves, de Lutry, à Lausanne.

• **TABACS JOURNAUX ALCOOL CHAILLY OULD RABAH**, à Lausanne, Avenue de Chailly 19, 1012 Lausanne, CHE-147.282.912. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Ould Rabah Abdelaziz, d'Algérie, à Lausanne, avec signature individuelle. But: exploitation d'un kiosque.

• **Tricycle Sàrl**, à Lausanne, CHE-114.815.813 (FOSC du 15.08.2019, p. 0/1004696781). L'associé Ramponi Hervé, désormais à Pully, n'est plus gérant; sa signature est radiée.

• **Tutoria S.A.**, à Lausanne, CHE-107.969.724 (FOSC du 25.11.2016, p. 0/3185379). Selon décision de son assemblée générale du 17 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Tutoria S.A. en liquidation. L'administrateur Gutowski Andrzej est nommé liquidateur avec signature individuelle. La signature de Edholm Fernström Elisabeth est radiée.

• **YALP Sàrl**, à Lausanne, CHE-112.726.050 (FOSC du 28.10.2016, p. 0/3133491). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 16 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 16 janvier 2020, à 11h16. La raison de commerce devient: YALP Sàrl en liquidation.

• **PG peinture Petrit Gashi**, à Lavey-Morcles, Route des Tèches 1, 1892 Lavey-Village, CHE-341.742.738. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Gashi Petrit, du Kosovo, à Lavey-Morcles, avec signature individuelle. But: exécution de tous travaux de peinture et de plâtrerie ainsi que toutes autres activités en matière de construction, rénovation, traitement du bois, transformation et démolition.

• **FONDATION MAISON DE PAROISSE**, au Chenit, CHE-110.408.018 (FOSC du 25.06.2019, p. 0/1004659358). Aubert Christophe, Rochat Petra, tous deux dont la signature est radiée, et Steffen Noémie, sans signature, ne sont plus membres du conseil de fondation. Reymond Paulette, qui est élue secrétaire, signe désormais collectivement à deux. Nouveaux membres du conseil de fondation: Clot Rosemarie, de Villars-le-Comte, au Lieu, trésorière, avec signature collective à deux, et Schluchter Antoine, de Reichenbach im Kandertal, au Chenit, sans signature.

• **ALD Sanitaire SA**, au Mont-sur-Lausanne, CHE-263.874.448 (FOSC du 01.11.2019, p. 0/1004750926). Agushi Arton et Neziraj Liridon ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée.

• **Sen-Sanitaire Hasani Enes**, au Mont-sur-Lausanne, CHE-179.093.410 (FOSC du 29.11.2019, p. 0/1004771547). Le président de la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal a admis la requête d'effet suspensif de la procédure de faillite le 16 janvier 2020.

• **Agence LPM Immobilier - Gérance 2000 Sàrl**, à Leysin, CHE-115.291.284 (FOSC du 05.07.2017, p. 0/3625369). Procuration collective à deux, avec un gérant, est conférée à Jacinto Vaz Andreia, du Portugal, à Leysin.

• **L&U Real Estate Sàrl**, à Lonay, Chemin des Rossignols 3, 1027 Lonay, CHE-359.773.595. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 14 janvier 2020. But: la société a pour buts l'achat, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE, la vente, la construction, la rénovation, l'exploitation et la mise en valeur en général de tout ou partie de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis; le courtage immobilier et le pilotage de tout projet immobilier ainsi que l'assistance et le conseil en matière financière, urbanistique, architecturale et de construction; toutes activités dans le domaine de la construction en qualité de direction des travaux, d'entreprise générale ou d'entreprise totale; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la transformation et la commercialisation en général de tous produits en relation avec les matériaux et la construction (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés: Ugzmaili Laurent, à Lonay, gérant avec signature individuelle, et Ugzmaili Labinot, à Morges, sans signature, tous deux de Morges, chacun avec 10 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par n'importe quel moyen de transmission écrit ou imprimable (p. ex. courrier écrit, télécopie ou courrier électronique). Selon déclaration du 14 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **PAKSEL Sàrl**, à Mies, CHE-448.282.974 (FOSC du 10.10.2019, p. 0/1004735163). La société ayant transféré son siège à Onex, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **Comunus SICAV**, à Montreux, CHE-253.874.435 (FOSC du 15.10.2019, p. 0/1004738190). Linsi Urs n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **GM Motion SA en liquidation**, à Montreux, CHE-274.572.939 (FOSC du 20.01.2020, p. 0/1004809369). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 16 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut de la partie intimée avec effet à partir du 16 janvier 2020, à 15h42.

• **MONKUR SA**, à Montreux, CHE-257.170.362 (FOSC du 08.04.2014, p. 0/1441545). Statuts modifiés le 23 décembre 2019. Les 2'000 actions au porteur de CHF 100, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 2'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation de créances de CHF 488'000; en contrepartie, il est remis 4'880 actions nominatives de CHF 100. Nouveau capital-actions entièrement

libéré: CHF 688'000, divisé en 6'880 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Nouvelles formes des communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel.

• **Nousska Promotion La Thune SA**, à Montreux, CHE-352.336.590 (FOSC du 29.12.2017, p. 0/3963203). Héritier Pierre-Albert n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **CRB Immobiliers SA**, à Moudon, Avenue Eugène Burnand 14, 1510 Moudon, CHE-178.434.649. Nouvelle société anonyme. Statuts: 16 janvier 2020. But: la société a pour but l'achat, location, vente et gestion de tous biens immobiliers en Suisse et à l'étranger, à l'exclusion de toutes opérations soumises à la LFAIE (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Apport en nature selon convention du 16 janvier 2020: l'immeuble objet de la parcelle 1311 de Moudon pour CHF 646'000, grevé d'une dette hypothécaire de CHF 600'000, soit une valeur nette de CHF 46'000; en contrepartie, il est remis 920 actions de CHF 100, libérées à 50%. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Administration: Bonjour Pierre-André, de Blonay, à Bottens, avec signature individuelle. Selon déclaration du 16 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **DDAJ Sàrl**, à Moudon, CHE-115.456.473 (FOSC du 12.11.2019, p. 0/1004757761). La signature de Delley Denise est radiée.

• **Dentovive Sàrl - Cabinet Dentaire Spécialisé**, à Nyon, CHE-251.983.728 (FOSC du 28.06.2017, p. 0/3608645). Bergman Sara, qui n'est plus associée, cède ses 250 parts de CHF 100 à Bendali Braham Mahmoud, de France, à Dreux (France), nouvel associé-gérant président avec signature individuelle, titulaire de 250 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Isém Chén Mellissa, de Reinach (AG), à Lancy, gérante.

• **Novosan Industry AG**, à Onnens (VD), CHE-431.356.216 (FOSC du 10.05.2017, p. 0/3513961). Siège principal: Dietlikon. La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.

• **JS Carrelage Gonçalves Santos**, à Ormont-Dessus, CHE-322.579.082 (FOSC du 07.06.2016, p. 0/2875249). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **CR Conseils Sàrl**, à Oron, CHE-115.504.965 (FOSC du 24.08.2017, p. 0/3713569). Rebetez Christophe cède 98 de ses 200 parts de CHF 100 à Savoy Sébastien, directeur, nouvel associé avec 98 parts de CHF 100, gérant, lequel continue de signer collectivement à deux. Rebetez Christophe, qui est élu président, reste titulaire de 102 parts de CHF 100; il continue de signer individuellement.

• **Instant Pilates Sàrl**, à Paudex, Rue de la Fontaine 4, 1094 Paudex, CHE-150.427.565. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 17 janvier 2020. But: la société a pour but l'exploitation de centres d'entraînement physique individuel ou en groupe selon les méthodes pilates et yoga ainsi que toutes activités dans le domaine du bien-être, et l'organisation de cours, séminaires, ateliers, formations et événements dans tous les domaines du sport et du bien-être (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Martins de Paula Lopes Tinguely Cristiane, du Flon, à Montreux, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 17 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Aron Constructions Sàrl**, à Payerne, CHE-193.314.952 (FOSC du 09.09.2019, p. 0/1004712354). Statuts modifiés le 10 janvier 2020. Siège transféré à Corcelles-près-Payerne. Nouvelle adresse: Rue des Moulins 10, 1562 Corcelles-près-Payerne. L'associé-gérant Musliu Ilir est désormais à Belmont-Broye.

• **Garage CC Sàrl**, à Payerne, Route des Condémines 1, 1530 Payerne, CHE-313.781.621. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 6 janvier 2020. But: exploitation d'un garage et d'une carrosserie ainsi que toutes activités convergentes au but comme le commerce de véhicules automobiles, de matériels et accessoires pour véhicules automobiles (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat du 18 décembre 2019: actifs (CHF 90'197.83) et passifs envers les tiers (CHF 1'697.47) de l'entreprise individuelle GARAGE CC Oliveira Cardoso Cândido Manuel (CHE-213.099.339), à Payerne, soit un actif net de CHF 88'500.36; en contrepartie, il est remis 20 parts de CHF 1'000, le solde de CHF 68'500.36 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associé-gérant avec signature individuelle: Oliveira Cardoso Cândido Manuel, du Portugal, à Givisiez, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre ou e-mail. Selon déclaration du 6 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **PRO SWISSELEC Sàrl**, à Payerne, CHE-104.369.930 (FOSC du 20.01.2020, p. 0/1004809402). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 7 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 7 janvier 2020, à 11h55. La raison de commerce devient: PRO SWISSELEC Sàrl en liquidation.

• **RedNmore Sàrl**, à *Préverenges*, Route d'Yverdon 30, 1028 Préverenges, CHE-394.217.206. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 10 janvier 2020. But: la société a pour but la prestation de services de conseil et d'assistance dans les domaines de gestion d'entreprise, des ressources humaines, du marketing et de la communication; en outre, la société a pour but le commerce de tous produits ainsi que le développement de concepts relatifs aux produits et la réalisation de projets (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Besson Reynald, de Berolle, à Préverenges, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre, par courriel ou par téléfax. Selon déclaration du 10 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Badminton Lausanne Association**, à *Prilly*, CHE-109.983.043 (FOSC du 18.04.2017, p. 0/3471865). Zarrouk Karim n'est plus membre du comité; sa signature est radiée. Nouveaux membres du comité avec signature collective à deux: Boschung Cédric, de Jaun, à Epalinges, Durussel Nicole, d'Assens, à Moudon, Brinca Frederico, du Portugal, et Henchoz Stéphane Chi-Sung, de Rossinière, tous deux à Lausanne.

• **Fonds de prévoyance du groupe BfB et des sociétés affiliées**, à *Renens (VD)*, CHE-109.750.384 (FOSC du 24.01.2019, p. 0/1004550245). La procuration de Rérat Claudette est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Dubuis Nathalie, de Bagnes, à La Tour-de-Peilz.

• **neo technologies SA**, à *Renens (VD)*, CHE-110.522.387 (FOSC du 14.01.2019, p. 0/1004540794). Matthey Denis n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Monod Charles continue à signer collectivement à deux, désormais sans restriction. Nouvel administrateur avec signature collective à deux: Bétrisey Julien, de et à Ayent. Signature collective à deux est conférée à Vanderperre Olivier, de Belgique, à Morges.

• **ARBIO SA**, à *Saint-Barthélemy (VD)*, CHE-101.643.218 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Burkard Carmitta n'est plus administratrice; sa signature est radiée. Favre Pascal, qui n'est plus président, reste seul administrateur et signe désormais individuellement.

• **Communaccord by Sarah Faini**, à *Saint-Sulpice (VD)*, Chemin de la Venoge 15B, 1025 St-Sulpice VD, CHE-212.856.635. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Faini Sarah Marie, de Lavigny, à Saint-Sulpice (VD), avec signature individuelle. But: accompagnement et coaching dans le domaine familial.

• **Blanchisserie Pressing 2000 Beiqi Enver**, à *Vevey*, CHE-303.892.199 (FOSC du 23.12.2019, p. 0/1004791329). Le numéro IDE/UID CHE-303.892.199 étant erroné, il est remplacé par le numéro IDE/UID CHE-260.574.263.

• **TANDEM SPORTS Vevey Sàrl**, à *Vevey*, CHE-264.189.987 (FOSC du 10.01.2019, p. 0/1004538547). Statuts modifiés le 17 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: TANDEM SPORTS Riviera Sàrl. Siège transféré à La Tour-de-Peilz. Nouvelle adresse: Avenue des Alpes 83, 1814 La Tour-de-Peilz. Hartmann Johannes, qui est maintenant de Guttet-Feschel, à Lausanne, n'est plus président; il signe désormais individuellement. Farine Léonard, qui est maintenant à Ollon, n'est plus gérant; sa signature est radiée.

28 janvier 2020

• **FIDUREV SA**, à *Assens*, CHE-112.453.745 (FOSC du 27.12.2016, p. 0/3248689). Procuration collective à deux avec un administrateur est conférée à Welmelinger Nadia, de France, à Chavornay.

• **Sotramar SA**, à *Aubonne*, CHE-102.374.819 (FOSC du 16.04.2019, p. 0/1004612108). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de la Côte du 6 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Sotramar SA en liquidation.

• **Espaces Jardins Coendoz**, à *Bercher*, Chemin de Malessert 2, 1038 Bercher, CHE-300.189.123. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Coendoz Bernard, de Mollens (VD), à Bercher, avec signature individuelle. But: exécution de travaux et fourniture de tout service en matière d'étude, réalisation, création et entretien de plantations en tout genre; jardin et tout aménagement extérieur, y compris de places de jeux et de sport; culture de tout arbre, arbuste et plante, exportation, importation et commerce de ceux-ci, ainsi que de tout bien mobilier y relatif; construction de piscines, de SPA, hammam, sauna et conseil y relatif.

• **LATINGEST SA**, à *Bogis-Bossey*, CHE-240.093.090 (FOSC du 14.06.2017, p. 0/3579753). Cloché Christian n'est plus administrateur; sa signature est radiée.

• **SUBLIMMO ET/EG SA**, à *Bussigny*, CHE-301.429.494 (FOSC du 23.07.2018, p. 0/4375767). Fusion: reprise des actifs et passifs de SUBLIMMO Sàrl, à Crissier (CHE-232.574.306), selon contrat de fusion du 20 janvier 2020 et bilan au 30 septembre 2019, présentant des actifs de CHF 28'455.20, des passifs envers les tiers de CHF 2'000.28, soit un actif net de CHF 26'454.92. La totalité du capital des deux sociétés étant détenue par les mêmes actionnaires et associés dans les mêmes proportions, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Siège transféré à Denges. Nouvelle adresse: Route de Préverenges 4, 1026 Denges. Taverny Stéphane est nommé président et continue à signer individuellement. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Michaud Anderson, de Haïti, à Prilly.

• **Mirador Health & Wellness Centre SA**, à *Chardonne*, CHE-205.493.326 (FOSC du 12.12.2019, p. 0/1004781946). Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Le capital-actions de CHF 2'000'000 a été libéré ultérieurement par compensation de créance à concurrence d'un montant de CHF 1'600'000. Capital-actions réduit de CHF 2'000'000 à CHF 485'000, pour supprimer un excédent passif constaté au bilan, par réduction de la valeur nominale des actions de CHF 100 à CHF 50 et par destruction de 10'300 actions. Nouveau capital-actions: CHF 485'000, entièrement libéré, divisé en 9'700 actions nominatives de CHF 50, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire simultanée du capital-actions. Nouveau capital-actions: CHF 935'000, entièrement libéré, divisé en 18'700 actions nominatives de CHF 50, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.

• **ALEXEPTION, Alexandra Henchoz**, à *Château-d'Oex*, CHE-332.755.558 (FOSC du 10.11.2014, p. 0/1812927). Ayant transféré son siège au Landeron sous la raison de commerce Nail Concept Rose Pastel, Alexandra Henchoz, l'entreprise individuelle est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **Boutique Création, Jenny Vulliet**, à *Chavannes-de-Bogis*, CHE-101.375.791 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **ABC Hydro Sàrl**, à *Coinsins*, CHE-215.993.961 (FOSC du 18.12.2015, p. 0/2550523). Soulier Michel, qui n'est plus associé, cède ses 2 parts de CHF 1'000 à ABC Hydro Sàrl (CHE-215.993.961), à Coinsins, nouvelle associée avec 2 parts de CHF 1'000.

• **Garage José Alves**, à *Corcelles-près-Payerne*, CHE-108.689.888 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **FRANA Group SA**, à *Corsier-sur-Vevey*, CHE-227.599.803 (FOSC du 17.05.2019, p. 0/1004632976). Nouvelle adresse: Route de Fenil 68A, 1809 Fenil-sur-Corsier.

• **WP Construction SA**, à *Corsier-sur-Vevey*, CHE-135.202.763 (FOSC du 28.10.2019, p. 0/1004746591). Nouvelle adresse: Route de Fenil 68A, 1809 Fenil-sur-Corsier.

• **AM moquettes & parquets Sàrl**, à *Crassier*, CHE-184.778.152 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 21 janvier 2020. Siège transféré à Gland. Nouvelle adresse: Chemin du Lavasson 10, 1196 Gland. L'associée Schätti Marie-Christine et le gérant Aubert Jérôme sont désormais à Bogis-Bossey.

• **Dorimar S.A.**, à *Crissier*, CHE-107.397.124 (FOSC du 22.01.2020, p. 0/1004811671). Lopez Botella Susana n'est plus administratrice; sa signature est radiée.

• **McDonald's Suisse Development Sàrl**, à *Crissier*, CHE-101.107.799 (FOSC du 03.12.2019, p. 0/1004773895). Signature collective à deux avec Mosimann Thomas est conférée à Bleuzé Jérémy Charles André, de France, à Veigy-Foncenex (France).

• **SoHHytec SA**, à *Crissier*, Rue de Plan 15, c/o Saurabh Tembhumne, 1023 Crissier, CHE-299.621.198. Nouvelle société anonyme. Statuts: 16 décembre 2019. But: la société a pour objet le développement, la production, la vente, la recherche, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'appareils, de systèmes, d'installations et de logiciels associés pour la production, la collecte, le traitement et le stockage de l'énergie et des produits chimiques; en outre, l'entreprise est active dans les services de conseil ainsi que dans la vente, le commerce et le transport d'énergie et de produits chimiques (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par lettre, par courriel ou par téléfax. Administration: Tembhumne Saurabh Yuvraj, d'Inde, à Crissier, président, avec signature individuelle, et Haussener Sophia Eva Martha, de Rüeggisberg, à Lausanne, sans signature. Selon déclaration du 16 décembre 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **SUBLIMMO Sàrl**, à *Crissier*, CHE-232.574.306 (FOSC du 31.07.2019, p. 0/1004688210). Les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la société SUBLIMMO ET/EG SA, à Bussigny (CHE-301.429.494). La société est radiée par suite de fusion.

• **ARTS (Advanced Research Technology Systems) SA**, à *Echandens*, CHE-102.965.475 (FOSC du 05.05.2014, p. 0/1483227). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de la Côte du 6 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: ARTS (Advanced Research Technology Systems) SA en liquidation.

• **CYSEC SA**, à *Ecublens (VD)*, CHE-437.976.854 (FOSC du 13.08.2019, p. 0/1004695090). Tsering Gonpo, inscrit sans signature, est nommé président. Trinkler Patrick, qui n'est plus président, reste administrateur et directeur général et continue à signer collectivement à deux.

• **Webinfinity Suisse Sàrl**, à *Eysins*, CHE-484.352.932 (FOSC du 22.01.2020, p. 0/1004811605). Le gérant Hodgkinson William George est désormais à Poole (Royaume-Uni).

• **beqom SA**, précédemment à *Fribourg*, CHE-114.718.819 (FOSC du 26.11.2019, p. 0/1004768163). Statuts modifiés le 20 décembre 2019. Siège

transféré à Nyon. Nouvelle adresse: Rue de la Colombière 28, 1260 Nyon. Nouvelles formes des communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit. L'administrateur Ronga Fabio est désormais de Val-de-Ruz. Le directeur Pohl Stephan Olivier continue de signer collectivement à deux, désormais avec Fabio Ronga.

• **Salihovic Swiss CBD Genetics**, à *Gland*, CHE-494.382.946 (FOSC du 13.03.2019, p. 0/1004586908). Siège transféré à Luins. Nouvelle adresse: chemin du Vernay 11E, 1184 Luins.

• **Zimmermann Architectes S.A.**, à *Gland*, CHE-106.973.539 (FOSC du 01.10.2019, p. 0/1004727775). Zimmermann Gaston n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Boukhari Mohammed, qui n'est plus administrateur et dont la signature est radiée, engage désormais la société par sa procuration individuelle. Nouveaux administrateurs avec signature individuelle: Patriarche Damien, de France, à Drumettaz-Clarafond (France), président, et Patriarche Marie-Céline, de France, à Richterswil.

• **Juan Mariano**, à *La Sarraz*, CHE-115.023.967 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Siège transféré à Orbe. Nouvelle adresse: Rue Neuve 6, 1350 Orbe. Mariano Juan est maintenant à Orbe.

• **APERAM Alloys Switzerland SA**, à *Lausanne*, CHE-108.010.422 (FOSC du 05.02.2015, p. 0/1973559). Statuts modifiés le 17 janvier 2020. Selon déclaration du 17 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Grosclaude Patrick (CH-626-1008241-7) n'est plus organe de révision. Selon décision de son assemblée générale du 17 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: APERAM Alloys Switzerland SA, en liquidation par l'administrateur Maiorana Angelo et par Benoit Olivier, de France, à Saint-Gratien (France), tous deux nommés liquidateurs avec signature individuelle. Adresse de liquidation: Chemin du Liaudoz 47, c/o Angelo Maiorana, 1009 Pully. Les 50 actions nominatives de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, ne sont plus restreintes quant à la transmissibilité selon 685a, al. 3 CO.

• **Arbust Holding SA**, à *Lausanne*, CHE-472.933.884 (FOSC du 16.03.2016, p. 0/2727083). Statuts modifiés le 21 janvier 2020. Siège transféré à Crissier. Nouvelle adresse: Chemin du Closalet 16, 1023 Crissier.

• **Chez Lenon Sylejmani**, à *Lausanne*, CHE-429.543.588 (FOSC du 17.01.2018, p. 0/3996413). La procuration de Carrard Serge est éteinte.

• **COOPÉRATIVE NOUVELLES ÉDITIONS POPULAIRES**, à *Lausanne*, CHE-106.611.556 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 12 septembre 2019 sur des points non soumis à publication. Gilliard Diane, Enckell Marianne, et Bovey Mireille Claudine ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Métrailler Marie, d'Evolène, à Morges, présidente, Allisson François, de Provence, à Lausanne, secrétaire, et Skopintseva Mélinda, de Heimberg, à Lausanne, trésorière.

• **CROIX-ROUGE VAUDOISE Association cantonale de la Croix-Rouge suisse**, à *Lausanne*, CHE-108.099.557 (FOSC du 11.10.2018, p. 0/1004474923). Surbeck Michel, Dormond Béguelin Marlyse, dont la signature est radiée, Heinzer Boris, Jaccoud Jessica, Matter Catherine, et Perrin Antoine, inscrits sans signature, ne sont plus membres du comité. Le membre du comité Chapuis Allegra est nommé vice-président avec signature collective à deux. Nouveaux membres du comité: Haldimann Loïc, de Bowil, à Rolle, président avec signature collective à deux, et Philippoz Roland, d'Ayent, à Lausanne, sans signature.

• **Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne**, à *Lausanne*, CHE-110.323.936 (FOSC du 17.10.2019, p. 0/1004740000). Nouvelle adresse: Rue de Genève 76, c/o Planète Bleue, FCUP, 1004 Lausanne. Le membre du conseil de fondation Brillo Paolo est nommé trésorier.

• **Fondation en faveur du personnel de la maison KBA-NotaSys S.A., Lausanne en liquidation**, à *Lausanne*, CHE-109.767.315 (FOSC du 11.03.2019, p. 0/1004584862). Transfert de patrimoine: selon contrat du 4 novembre 2019 et selon décision de l'autorité de surveillance du 8 novembre 2019, la fondation a transféré des actifs de CHF 107'965'986.30 et des passifs envers les tiers de CHF 107'965'985.30 à La Collective de Prévoyance - COPRE, à Genève (CHE-109.523.204). Contre-prestation: aucune.

• **Fondation Johan et Jacqueline Faye**, à *Lausanne*, CHE-163.623.779 (FOSC du 18.10.2019, p. 0/1004740946). Autre adresse: c/o Olivier Verrey, Case Postale 123, 1008 Prilly.

• **Franco De Guglielmo, Social Work Services and Consulting**, à *Lausanne*, CHE-134.436.531 (FOSC du 30.05.2014, p. 0/1529127). Ayant transféré son siège à Neuchâtel sous la nouvelle raison de commerce Franco De Guglielmo, Animation Socioculturelle Jeunes Participation Sociale, l'entreprise individuelle est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.

• **Galderma Pharma S.A.**, à *Lausanne*, CHE-103.090.827 (FOSC du 04.12.2019, p. 0/1004774914). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Nouveau but: le but de la société est d'acquérir, de gérer et éventuellement d'aliéner des participations dans toutes entreprises industrielles et commerciales, de constituer toutes sociétés, ayant principalement pour objet de fabriquer ou de commercialiser, en Suisse ou à l'étranger, des produits pharmaceutiques, ainsi que de procéder à de la recherche dans le domaine pharmaceutique (pour but complet cf. statuts). Les 48'900 actions nominatives de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, ne sont plus restreintes quant à la transmissibilité. Suppression des 2 bons de jouissance nominatifs conférant droit à une part du bénéfice résultant du bilan et une part au produit de liquidation.

• **Galderma Skin Health SA**, à *Lausanne*, CHE-439.610.281 (FOSC du 04.12.2019, p. 0/1004774915). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Galderma Holding SA (Galderma Holding AG) (Galderma Holding Ltd). Nouveau but: la société a pour but de créer, d'acquérir, de gérer et éventuellement d'aliéner des participations dans toutes entreprises industrielles et commerciales, de constituer toutes sociétés, ayant principalement pour objet de rechercher, développer, fabriquer ou commercialiser, en Suisse ou à l'étranger, des produits, solutions ou services dans le domaine de la santé de la peau, cheveux et ongles ainsi que toute autre activité en relation avec la dermatologie, notamment des produits pour les soins de la peau, des produits relatifs au diagnostic et des services liés à la santé de la peau (pour but complet cf. statuts).

• **Gomez Noboa Peinture**, à *Lausanne*, CHE-382.762.477 (FOSC du 18.10.2019, p. 0/1004740952). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée ou l'entreprise individuelle ayant cessé ses activités, elle est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, let. a ORC.

• **Green Lab Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-115.199.862 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'adresse Rue de Genève 77 à 1004 Lausanne est radiée. La société est d'office déclarée dissoute en application de l'art. 153b ORC, le délai qui lui avait été fixé pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Green Lab Sàrl en liquidation. Schneuwly Olivier est nommé liquidateur avec signature individuelle.

• **isobar technologies SA**, à *Lausanne*, CHE-102.310.653 (FOSC du 23.12.2019, p. 0/1004791377). Procuration collective à deux avec un administrateur ou un directeur est conférée à Horváth Balázs, de Hongrie, à Zurich.

• **NA Constructions & Rénovations Sàrl**, à *Lausanne*, Chemin Isabelle-de-Montolieu 117A, c/o FRP Sàrl, 1010 Lausanne, CHE-279.685.491. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 17 janvier 2020. But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale de construction, rénovation, constructions métalliques, nettoyage de bâtiments (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Ajredini Nimetula, d'Italie, à Bulle, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 17 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **PERRET SANITAIRE SA**, à *Lausanne*, CHE-102.282.962 (FOSC du 05.12.2018, p. 0/1004513242). Procuration collective à deux avec un administrateur est conférée à Natale Mario, d'Italie, à Saint-Sulpice (VD).

• **Publications de l'économie et de la finance AEF SA**, à *Lausanne*, CHE-107.870.681 (FOSC du 05.06.2019, p. 0/1004645130). Berney Associés Audit SA (CHE-102.136.421) n'est plus organe de révision.

• **Scientific Visual SA**, à *Lausanne*, CHE-115.489.260 (FOSC du 06.07.2018, p. 0/4342773). Statuts modifiés le 30 décembre 2019. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 15 juin 2018 par compensation de créance d'un montant de CHF 155'560; en contrepartie, il est remis 15'556 actions nominatives de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 169'521, divisé en 83'278 actions nominatives de CHF 1, et 86'243 actions nominatives de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation de l'assemblée générale du 15 juin 2018), par décision du 30 décembre 2019, pour le détail cf. statuts.

• **Selimmo Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-248.098.837 (FOSC du 11.11.2019, p. 0/1004756816). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 9 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 9 janvier 2020, à 11h33. La raison de commerce devient: Selimmo Sàrl en liquidation.

• **Transbrodi Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-112.033.159 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Siège transféré à Cugy (VD). Nouvelle adresse: Chemin des Dailles 6, 1053 Cugy VD. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Iseni Alban et Iseni Shukrije, qui est maintenant du Kosovo, sont désormais à Cugy (VD).

• **West Bound Technologies W.B.T. Sàrl en liquidation**, à *Lausanne*, CHE-108.679.163 (FOSC du 18.09.2019, p. 0/1004719010). La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 17 janvier 2020.

• **ZG COMMERCE SA**, à *Lausanne*, CHE-112.916.538 (FOSC du 14.01.2020, p. 0/1004804404). Par prononcé rendu le 20 janvier 2020, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à la société un sursis concordataire provisoire de trois mois. Stouder Pascal, de Courtedoux, à Epalinges, est nommé commissaire au sursis provisoire.

• **Jacot Horlogerie Bijouterie Sàrl**, au *Chénit*, CHE-107.975.469 (FOSC du 19.11.2018, p. 0/1004500895). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 20 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Jacot Horlogerie Bijouterie Sàrl en liquidation.

- **PROGUARD SECURITY Sàrl**, au *Chenit*, CHE-415.714.903 (FOSC du 29.03.2017, p. 0/3433575). Dhrif David est nommé directeur et continue de signer individuellement.
- **ILMA Trading & Consulting Sagl**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-189.063.913 (FOSC du 12.04.2018, p. 0/4167653). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 19 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La raison de commerce devient: ILMA Trading & Consulting Sagl en liquidation.
- **Pressing de Maillefer, titulaire Sequeira Azevedo Tiago**, au *Mont-sur-Lausanne*, CHE-365.868.726 (FOSC du 07.11.2016, p. 0/3147755). N'étant pas soumise à l'inscription (art. 36, al. 1 ORC), l'entreprise individuelle est radiée.
- **Tout en bois Sàrl**, à *Leysin*, CHE-251.455.317 (FOSC du 22.01.2020, p. 0/1004811640). Rectificatif: l'inscription n° 1208 du 17.01.2020 (FOSC du 22.01.2020, p. 0/1004811640) est rectifiée en ce sens que l'associée-gérante se nomme Baumberger Raquel (et non Baumgartner Raquel comme publié).
- **Handilift Sàrl en liquidation**, à *Lonay*, CHE-108.688.481 (FOSC du 15.10.2015, p. 0/2428107). La procédure de faillite ayant été clôturée le 21 janvier 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.
- **47 SIDE KLG**, à *Lutry*, Chemin de la Culturaz 34, 1095 Lutry, CHE-154.526.700. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: 31 décembre 2019. But: la société a pour but l'exploitation d'une maison de disques; la commercialisation et la distribution de chansons et d'instruments, de musique de tous genres et de toutes formes; gestion pour chanteurs, compositeurs, artistes généralistes. Associés avec signature collective à deux: Keita Karim, de Schaffhouse, à Lutry, et Palacios Luis, de et à Dachsen.
- **JFK Capital Alternative SICAV, à risque particulier**, à *Lutry*, CHE-239.240.510 (FOSC du 25.09.2019, p. 0/1004723865). Nouvelle administratrice avec signature collective à deux: Gökok Carmela, de Genève, à Coppet.
- **FIBA ClubCo Sàrl**, à *Mies*, CHE-389.337.626 (FOSC du 02.12.2019, p. 0/1004772790). Statuts modifiés le 14 janvier 2020. Les statuts dérogent à la loi quant aux modalités du transfert des parts sociales: pour les détails, voir les statuts. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 50'900, divisé en 509 parts sociales de CHF 100. Nouvelle associée: GCBH LP (7623291), à Wilmington (USA), avec 229 parts de CHF 100. Zagklis Andreas signe désormais collectivement à deux. Signature collective à deux est conférée à Bailey Brian David, des USA, à Charlotte (USA), Studer Markus, de Zäziwil, à Bougy-Villars, président, et Tsujihara Kevin Ken, des USA, à La Cañada Flintridge (USA), les trois gérants.
- **VIP reptiles Sàrl**, à *Montreux*, CHE-134.102.426 (FOSC du 16.03.2015, p. 0/2044333). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 14 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 14 janvier 2020, à 16h00. La raison de commerce devient: VIP reptiles Sàrl en liquidation.
- **Fondation Juchum**, à *Mont-sur-Rolle*, CHE-110.283.969 (FOSC du 11.03.2015, p. 0/2036371). Schlup Willy n'est plus membre du conseil de fondation; sa signature est radiée. Nouveau membre du conseil de fondation avec signature collective à deux, avec le/la président(e): Gagnebin Georges, de Tramelan, à Echandens. Signature collective à deux est conférée à Baker Robert, d'Allemagne, à Baden-Baden (Allemagne), directeur.
- **TAXI D'ORBE, Denise Vaney**, à *Orbe*, CHE-107.618.762 (FOSC du 13.12.2019, p. 0/1004783168). Par décision du 24 décembre 2019, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a admis la requête en restitution de délai et annulé le prononcé de faillite du titulaire.
- **GARAGE CC Oliveira Cardoso Cândido Manuel**, à *Payerne*, CHE-213.099.339 (FOSC du 08.12.2017, p. 0/3920575). L'entreprise individuelle est radiée, les activités continuant sous une autre forme juridique.
- **Wolf Energies SA**, à *Penthalaz*, CHE-222.488.177 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Portmann Hans Peter n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Kiehl Alexandre, qui n'est plus président, reste seul administrateur et continue de signer individuellement. La procuration de Bellini Jean-Marc est éteinte.
- **Légumes Perchés Sàrl**, à *Prilly*, Route de Cossonay 31, 1008 Prilly, CHE-310.842.893. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 20 janvier 2020. But: la société a pour but la conception, la réalisation et l'accompagnement de projets d'agriculture urbaine et périurbaine (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Verduyn Thomas, de France, à Prilly, avec 110 parts de CHF 100, président, Bollier David Joseph Albert, de Zurich, à Puidoux, avec 40 parts de CHF 100, et Nifachev Constantin Nicolas-Luc, de Genève, à Thônex, avec 50 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 20 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **Café du Centre Sofiane Ghanem**, à *Pully*, Rue du Centre 16, 1009 Pully, CHE-240.933.413. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Ghanem Sofiane, de et à Pully avec signature individuelle. But: exploitation d'un café-restaurant.
- **Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC**, à *Pully*, CHE-104.141.901 (FOSC du 04.11.2019, p. 0/1004751915). Meillaud Eric, dont la procuration est éteinte, est nommé directeur et engage désormais la société par sa signature collective à deux.
- **Fondation Germaine Ernst**, à *Pully*, CHE-110.406.841 (FOSC du 27.11.2018, p. 0/1004507131). Schmid Achille et Zeltner Louis ne sont plus membres du conseil de fondation; leur signature est radiée. La membre du conseil de fondation Junet Magali est nommée présidente. Nouveau membre du conseil de fondation avec signature collective à deux: Eggel Julie, de Naters, à Vevey.
- **AA.ZEJNA**, à *Renens (VD)*, CHE-161.905.126 (FOSC du 08.01.2018, p. 0/3973497). Nouvelle autre adresse: Route de Noyer Girod 9, 1163 Etoy. L'autre adresse route de Genève 58, 1028 Prévèrenges est radiée.
- **ALAYA SA**, à *Renens (VD)*, CHE-420.775.974 (FOSC du 06.11.2019, p. 0/1004753642). Statuts modifiés le 9 janvier 2020. Siège transféré à Gland. Nouvelle adresse: Chemin de la Crétaux 4, 1196 Gland. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 110'917, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1 et 10'917 actions nominatives de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée de capital par décision du 9 janvier 2020. Pour les détails, voir les statuts. de Preux Philippe, dont la signature est radiée, et Eyries Olivier Adrien, inscrit sans signature, ne sont plus administrateurs. Van Neyghem Niklas et Abru André signent désormais collectivement à deux. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Bernet Philippe, de Wil (SG), à Rickenbach (TG), Granelli Guillaume, de Genève, à Lausanne, et Kool Elian, de Zurich, à Kilchberg (ZH). Radiation de la mention relative à la renonciation à l'organe de révision. Organe de révision: MAZARS SA (CHE-281.111.934), à Lausanne.
- **Posse Peinture Renens SA**, à *Renens (VD)*, CHE-478.234.187 (FOSC du 19.03.2019, p. 0/1004591179). Signature collective à deux est conférée à Trivilino Flavio, de et à Renens (VD).
- **Pipaud Consulting**, à *Rolle*, CHE-196.826.409 (FOSC du 09.10.2019, p. 0/1004734170). Par décision du 21 janvier 2020, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Côte a admis la requête en restitution de délai, annulé le prononcé de faillite du titulaire, et réintégré le failli dans la libre disposition de ses biens.
- **Rod & Beck Paysages Sàrl**, à *Ropraz*, Route de la Chapelle 8, 1088 Ropraz, CHE-135.985.958. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 20 janvier 2020. But: la société a pour buts: la conception, la création, l'aménagement et l'entretien de parcs et de jardins, de pièces d'eau et de systèmes d'arrosage automatique, et l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation et la commercialisation en général pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de tous biens, produits et matériels en relation directe ou indirecte avec le jardinage, la maison et la décoration (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Beck Elliot, de Rohrbachgraben, à Ropraz, avec 100 parts de CHF 200. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 20 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **EMS les Chênes S.A. en liquidation**, à *Saint-George*, CHE-106.972.882 (FOSC du 22.10.2019, p. 0/1004742749). Aucune opposition motivée n'ayant été présentée, la société est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. a ORC.
- **Kabresta SA**, à *Saint-Prex*, CHE-101.285.082 (FOSC du 29.11.2019, p. 0/1004771524). Par décision du 21 janvier 2020, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a admis la requête en restitution de délai et annulé le prononcé de faillite de la société.
- **ARIA SNAPS - Chasseurs d'émotions snc**, à *Saint-Sulpice (VD)*, Rue du Centre 53, 1025 St-Sulpice VD, CHE-472.620.770. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: 7 janvier 2020. But: photographie et vidéo notamment pour mariages, bébés, grossesses et familles. Associés avec signature individuelle: Dellsperger David, de Vechigen, et Mikulski Oriana, de Lausanne, tous deux à Saint-Sulpice (VD).
- **ARIA SNAPS - O. Mikulski**, à *Saint-Sulpice (VD)*, CHE-452.498.307 (FOSC du 21.08.2017, p. 0/3705891). L'entreprise individuelle est radiée, les activités continuant sous une autre forme juridique.
- **RS - Automobiles Ratti Lucas**, à *Suchy*, Chemin du Cotter 24, 1433 Suchy, CHE-337.996.046. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Ratti Lucas, de Moudon, à Grandcour, avec signature individuelle. But: exploitation d'un garage et d'une carrosserie; dépannage.
- **Le Ve Sàrl**, à *Vevey*, CHE-112.082.689 (FOSC du 30.08.2017, p. 0/3723683). L'adresse Place de la Gare 5, 1800 Vevey, est radiée. La société est d'office déclarée dissoute en application de l'art. 153b ORC, le délai qui lui avait été fixé pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Le Ve Sàrl en liquidation. L'associée-gérante Khan Sultana est nommée liquidatrice avec signature individuelle.
- **Pro-Batimento SA**, à *Vevey*, CHE-115.143.407 (FOSC du 04.12.2019, p. 0/1004774930). Par décision du 21 janvier 2020, le président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois a rejeté la requête de restitution de délai, révoqué l'effet suspensif et dit que le prononcé de faillite du 12 novembre 2019 prend effet le 21 janvier 2020, à 12h00. La raison de commerce devient: Pro-Batimento SA en liquidation.

- **novim5 Sàrl**, à *Villars-le-Terroir*, Chemin des Jonquilles 1, 1040 Villars-le-Terroir, CHE-476.711.779. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 14 janvier 2020. But: la société a pour but toutes opérations de formation et de conseil dans les domaines de la gestion de patrimoine, de l'ingénierie, de l'industrie et de l'immobilier, ainsi que la gestion de patrimoine notamment l'achat, la vente, la gérance et le courtage de tous biens mobiliers et immobiliers, ainsi que la promotion immobilière, dans les limites de la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Hunziker Gaëdan, d'Oberkulm, à Villars-le-Terroir, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 14 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
 - **C14immo SA**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-219.894.312 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Avenue Haldimand 103, 1400 Yverdon-les-Bains.
 - **E & D Solutions Totoroanta**, à *Yverdon-les-Bains*, Promenade des Pins 3, 1400 Yverdon-les-Bains, CHE-356.768.497. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Totoroanta Delia-Maria, de Roumanie, à Yverdon-les-Bains, avec signature individuelle. But: transport et livraison de marchandises, nettoyage déménagement et débarras, montage et démontage de mobilier.
 - **Edifice Properties Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-325.108.075 (FOSC du 09.03.2018, p. 0/4103597). Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue du Petit-Chêne 38, c/o Intermandat S.A., Société Fiduciaire, 1003 Lausanne.
 - **Entreprise Générale DUBA Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-374.189.819 (FOSC du 03.07.2019, p. 0/1004666882). Autre adresse: Case Postale 142, 1401 Yverdon-les-Bains.
 - **Incyte Biosciences Technical Operations Sàrl**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-218.022.580 (FOSC du 04.04.2019, p. 0/1004603546). Nouvelle autre adresse: Rue Docteur-Yersin 10, 1110 Morges.
 - **SECRETS POUR PL'HAIR, Anguita Diez, Amiguet & Osmani**, à *Yverdon-les-Bains*, CHE-241.570.425, Société en nom collectif (FOSC du 01.10.2015, p. 0/2403131). L'adresse à la rue du Milieu 44, 1400 Yverdon-les-Bains est radiée. La société est d'office déclarée dissoute en application de l'art. 153b ORC, le délai qui lui avait été fixé pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: SECRETS POUR PL'HAIR, Anguita Diez, Amiguet & Osmani en liquidation. Amiguet Angela, Anguita Diez Gloria et Osmani Behram sont nommées liquidateurs avec signature individuelle.
- 29 janvier 2020**
- **Hair Line Sàrl**, à *Aigle*, CHE-343.952.985 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Chemin de Pré d'Emoz 31D, 1860 Aigle.
 - **Morerod Menuiserie Sàrl**, à *Aigle*, CHE-326.202.788 (FOSC du 06.04.2018, p. 0/4155747). Detrey Alexandre, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 10 parts de CHF 500 à l'associé-gérant Morerod Joël, désormais titulaire de 30 parts de CHF 500.
 - **Restaurant Shahi Mahal Sàrl**, à *Aigle*, CHE-132.292.959 (FOSC du 07.08.2017, p. 0/3683007). Selon décision de son assemblée des associés du 16 janvier 2020, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: Restaurant Shahi Mahal Sàrl, en liquidation. Adresse de liquidation: Avenue du Général-Guisan 32, c/o Mohammed Hossain et Farhana Akter Hossain, 1800 Vevey. Hossain Mohammed et Sharif Zahid sont nommés liquidateurs avec signature collective à deux.
 - **Factorial Sàrl en liquidation**, à *Aubonne*, CHE-114.155.224 (FOSC du 02.08.2019, p. 0/1004688975). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
 - **GAC SA**, à *Ballaignes*, CHE-108.281.116 (FOSC du 24.01.2018, p. 0/4012523). Maquaire (nom d'usage Baschet) Valérie n'est plus administratrice; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: de Roy Arjan Bart Cornelis, des Pays-Bas, à Hersching am Ammersee (Allemagne), président.
 - **menuiserie 2m detrey**, à *Blonay*, Chemin du Péage 25, 1807 Blonay, CHE-304.319.815. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Detrey Alexandre, de Corcelles-près-Payerne, à Blonay, avec signature individuelle. But: exploitation d'une menuiserie; toutes activités dans le domaine de la nautisme.
 - **KILOUTOU Sàrl en liquidation**, à *Borex*, CHE-101.069.704 (FOSC du 18.05.2018, p. 0/4237895). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
 - **Cabinet dentaire Baehler Sàrl**, à *Bourg-en-Lavaux*, CHE-113.404.146 (FOSC du 15.01.2020, p. 0/1004805730). Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Cabinet dentaire de Bourg-en-Lavaux Sàrl.
 - **Godefa Holding S.A. en liquidation**, à *Bourg-en-Lavaux*, CHE-100.969.166 (FOSC du 14.03.2016, p. 0/2721761). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
 - **AE ECHANGES S.A. en liquidation**, à *Bussigny*, CHE-106.136.638 (FOSC du 24.01.2017, p. 0/3302485). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
 - **Piscines et Spas Concept Kaynak**, à *Bussigny*, CHE-366.576.752 (FOSC du 16.09.2016, p. 0/3059555). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 21 janvier 2020, le titulaire de cette entreprise individuelle a été déclaré en faillite par défaut de la partie requérante avec effet à partir du 21 janvier 2020, à 09h00.
 - **Instadebug Services Informatiques, Cofano**, à *Chavannes-près-Renens*, CHE-257.072.535 (FOSC du 08.08.2018, p. 0/4404527). Nouvelle adresse: Chemin des Glycines 9A, 1022 Chavannes-près-Renens.
 - **NMP Services Sàrl**, à *Chavannes-près-Renens*, Avenue du Tir-Fédéral 85, c/o Marta Patricia Ferreira da Mota Santos, 1022 Chavannes-près-Renens, CHE-341.134.680. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 8 janvier 2020. But: la société a pour but tous travaux dans le domaine du bâtiment, en particulier plâtrerie-peinture (intérieur, extérieur), rénovation, gypserie, tapisserie en tous genres (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon convention du 8 janvier 2020: deux véhicules, du matériel informatique, de l'outillage et du matériel, pour CHF 20'200; en contrepartie, il est remis 200 parts sociales de CHF 100, le solde de CHF 200 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associée-gérante avec signature individuelle: Ferreira da Mota Santos Marta Patricia, du Portugal, à Chavannes-près-Renens, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 8 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
 - **visit 3D, Sandrine Thibon**, à *Chexbres*, CHE-168.176.144 (FOSC du 19.09.2016, p. 0/3061709). Ayant transféré son siège à Attalens, l'entreprise individuelle est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.
 - **Idaconsulting SA en liquidation**, à *Concise*, CHE-397.412.804 (FOSC du 26.10.2017, p. 0/3833813). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
 - **kaemco LLC**, à *Corcelles-près-Concise*, CHE-170.729.176 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Martigny (CHE-249.747.779).
 - **Régie du Châtelard Sàrl**, à *Corcelles-près-Payerne*, CHE-272.732.095 (FOSC du 17.12.2018, p. 0/1004522971). La société ayant transféré son siège à Estavayer, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.
 - **Cosvegaz SA**, à *Cossonay*, CHE-107.971.804 (FOSC du 12.07.2019, p. 0/1004674800). La procuration de Chevalley Charles-Antoine est éteinte.
 - **Röthlisberger Yves consultant en ingénierie financière**, à *Cottens (VD)*, CHE-212.018.114 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Chemin du Champ du Vieux Château 4B, 1116 Cottens VD.
 - **RWT Transports S.à r.l.**, à *Crassier*, CHE-102.699.807 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 6 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La liquidation est opérée sous la raison de commerce: RWT Transports S.à r.l. en liquidation.
 - **JW Renovation Sàrl en liquidation**, à *Crissier*, CHE-364.395.961 (FOSC du 27.12.2019, p. 0/1004794252). Par décision du 20 janvier 2020, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a refusé d'entrer en matière sur la requête de restitution de délai, révoqué l'effet suspensif et dit que le prononcé de faillite du 29 octobre 2019 prend effet le 20 janvier 2020, à 10h00.
 - **Nettoyages Speed S.à r.l.**, à *Crissier*, CHE-428.717.578 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Siège principal: Neuchâtel. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Avenue de l'Université 24, 1005 Lausanne. Les informations relatives aux personnes disposant d'un pouvoir de représentation pour toute l'entreprise sont radiées conformément à l'art. 110, al. 1, let. e ORC, suite à la modification du droit du registre du commerce. Est concerné: Ferreira Pereira Araujo Fernando Manuel.
 - **Orchid RE Vaud SA**, à *Crissier*, CHE-113.747.451 (FOSC du 07.05.2019, p. 0/1004624805). Nouvelle adresse: Blvd de l'Arc-en-Ciel 8, Centre Porsche Lausanne, 1023 Crissier.
 - **8 WAYS MEDIA SA**, à *Dully*, CHE-170.250.301 (FOSC du 12.10.2017, p. 0/3806653). La société ayant transféré son siège à Genève sous la raison de commerce EWM SA, la raison de commerce est radiée d'office du Registre du commerce du canton de Vaud.
 - **Villars Immobilier SA en liquidation**, à *Dully*, CHE-362.493.736 (FOSC du 12.02.2019, p. 0/1004564693). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte du 6 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
 - **Networked Business Solutions Sàrl**, à *Echallens*, CHE-109.599.377 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Vuola Anu, laquelle n'est plus associée, cède ses 10 parts de CHF 100 à l'associé-gérant et président Vuola Olli, maintenant à Helsinki (Finlande), désormais titulaire de 200 parts de CHF 100. La gérante Ruggiero Natacha est désormais à Bussigny.
 - **Avlis Renove, Novais da Silva**, à *Echandens*, CHE-417.663.211 (FOSC du 06.08.2018, p. 0/4399407). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.
 - **Reichenbach Electricité Téléphone S.A. en liquidation**, à *Echichens*, CHE-105.753.751 (FOSC du 27.11.2017, p. 0/3894201). La procédure de faillite

ayant été clôturée le 17 janvier 2020, la raison de commerce est radiée d'office, conformément à l'art. 159, al. 5, lit. b ORC.

• **LE BASIS SCIENCES SA**, à *Ecublens (VD)*, CHE-486.092.021 (FOSC du 22.10.2019, p. 0/1004742767). Maire Laurent, Isaeva Ekaterina et Yarmush Liubov Mikhaylovna ne sont plus administrateurs; leur signature est radiée.

• **Lunaphore Technologies SA**, à *Ecublens (VD)*, CHE-213.835.541 (FOSC du 14.10.2019, p. 0/1004737239). Statuts modifiés le 10 janvier 2020 et le 15 janvier 2020. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 311'977, divisé en 103'636 actions nominatives de CHF 1, 73'342 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 53'265 actions nominatives B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 81'734 actions nominatives C de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a supprimé une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation du 3 août 2018) par décision du 10 janvier 2020. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 10 janvier 2020. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 3 août 2018) par décision du 10 janvier 2020. Pour les détails, voir les statuts. Bernardo Joseph est nommé président. Çiftlik Ata Tuna, qui n'est plus président, reste administrateur et délégué et continue à signer collectivement à deux. Nouvel administrateur sans signature: Post James, des USA, à Portsmouth (USA).

• **ELANIX Sàrl**, à *Epalinges*, CHE-224.751.842 (FOSC du 17.12.2019, p. 0/1004785766). Signature individuelle est conférée à Lei Zhen, de Chine, à Hong Kong (Chine), gérant président.

• **Forêt-Farest Sàrl en liquidation**, à *Epalinges*, CHE-469.980.512 (FOSC du 16.01.2020, p. 0/1004806996). Le président de la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal a prononcé le 21 janvier 2020 l'effet suspensif de la faillite rendue le 9 janvier 2020. La raison de commerce redevient: Forêt-Farest Sàrl.

• **LADY R Sàrl**, à *Epalinges*, CHE-182.912.474 (FOSC du 04.04.2016, p. 0/2757809). Contreras Ruben, qui n'est plus associé et est nommé président, cède ses 200 parts de CHF 100 par 102 parts à Contreras Cécilia, de Bourg-en-Lavaux, à Epalinges, nouvelle associée-gérante avec signature individuelle, titulaire de 102 parts de CHF 100, et par 98 parts à Contreras Rebeca, de Lutry, à Epalinges, nouvelle associée-gérante avec signature collective à deux, titulaire de 98 parts de CHF 100.

• **Stellium Sàrl**, à *Etoy*, Route Suisse 8A, 1163 Etoy, CHE-467.740.753. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 15 janvier 2020. But: la société a pour but la prestation de service de conseil et d'assistance pour des solutions informatiques en entreprise (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 21'000. Associés-gérants avec signature collective à deux: Marie Etienne Daniel André, de France, à Divonne-les-Bains (France), président, Alves Duarte Tiago João, du Portugal, à Lausanne, et Boscolo Ivan, d'Italie, à Gland, chacun avec 70 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par lettre, par courriel ou par télécopie. Selon déclaration du 15 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Dupraz Informatique Sàrl**, à *Eysins*, Rue du Vieux-Collège 3, 1262 Eysins, CHE-174.511.127. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 21 janvier 2020. But: la société a pour but toutes activités dans le domaine informatique, notamment la mise en place et la maintenance de systèmes informatiques (postes clients, serveurs, équipements réseaux, par exemple) ainsi que la conception, le développement, la réalisation, l'hébergement et la commercialisation d'applications et de sites web (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat du 21 janvier 2020: actifs (CHF 46'985.81) et passifs (CHF 3'622.25) de Dupraz-Dange Informatique, à Eysins, l'entreprise individuelle non inscrite au Registre du commerce, soit un actif net de CHF 43'363.56; en contrepartie, il est remis 200 parts de CHF 100, le solde de CHF 23'363.56 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associé-gérant président avec signature individuelle: Dupraz-Dange (nom d'usage Dupraz) Jérémie, de France, à Vesancy (France), avec 200 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Raval Christian, de Genève, à Crassier, gérant. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 21 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Alexandre Humberst, Blenheimgang Publishing**, à *Founex*, CHE-112.825.261 (FOSC du 10.05.2019, p. 0/1004627736). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **KA Geneva SA**, précédemment à *Genève*, CHE-296.322.960 (FOSC du 08.01.2020, p. 0/1004799154). Siège transféré à Romanel-sur-Lausanne. Nouvelle adresse: Chemin du Raffort 5, 1032 Romanel-sur-Lausanne. Nouvelle raison de commerce: Arma Bau RB SA. Statuts modifiés le 13 janvier 2020. Les statuts ne prévoient pas de clause particulière au sujet du mode de communication aux actionnaires.

• **Marcel N. Moget**, à *Gilly*, CHE-312.258.788 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de décès du titulaire.

• **Association pour la Protection des Patrons Indépendants (APPI) en liquidation**, à *Givrins*, CHE-101.024.529 (FOSC du 28.10.2014, p. 0/1791169). La liquidation étant terminée, le nom est radié.

• **AT TAXI Tabat**, à *Gland*, CHE-133.161.716 (FOSC du 11.04.2019, p. 0/1004608825). Siège transféré à Arzier-Le Muids. Nouvelle adresse: Rue du Village 6A, 1273 Arzier-Le Muids.

• **MyPrivatePhone SNC**, à *Gland*, Chemin du Molard 15, 1196 Gland, CHE-498.536.295. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: 20 janvier 2020. But: vente d'accessoires téléphoniques et électroniques. Associés avec signature individuelle: Minchella Michaël, de Belgique, à Gland, et Philippoz Max, d'Ayent, à Chêne-Bourg.

• **MANELLA IMMOBILIER Sàrl**, à *Jorat-Mézières*, CHE-366.230.354 (FOSC du 20.07.2018, p. 0/4373341). Statuts modifiés le 21 janvier 2020. Siège transféré à Moudon. Nouvelle adresse: Rue de la Planche 4, 1510 Moudon.

• **LM Les fleurs Meylan**, à *La Chaux (Cossonay)*, CHE-266.561.827 (FOSC du 20.02.2018, p. 0/4067015). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **Alves Charpente Ferblanterie Couverture Sàrl**, succursale à *La Tour-de-Peilz*, CHE-226.090.129 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Siège principal: Lausanne. Nouvelle raison de commerce de la succursale: Alves Charpente Ferblanterie Couverture Sàrl en liquidation. Nouvelle raison sociale du siège principal: Alves Charpente Ferblanterie Couverture Sàrl en liquidation (CHE-149.223.518).

• **Twenty One Pharma Sàrl**, à *La Tour-de-Peilz*, CHE-331.911.531 (FOSC du 01.02.2018, p. 0/4029675). L'associé-gérant Coppex Alain cède 98 de ses 200 parts de CHF 100 à Mudry Pierre, de Lens, à Saint-Légier-La Chiésaz, nouvel associé avec 98 parts de CHF 100, gérant avec signature individuelle. Coppex Alain, qui est élu président, reste titulaire de 102 parts de CHF 100; il continue de signer individuellement.

• **3D Bâti Sàrl**, à *Lausanne*, Rue de Genève 88Bis, 1004 Lausanne, CHE-425.097.650. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 17 janvier 2020. But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise de peinture et plâtrerie, toutes activités de pose de papiers peints et de décoration, transformation et rénovation d'immeubles, ainsi que toutes opérations en lien avec le but principal (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Dong Oyono Freddy, du Cameroun, à Moudon, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 17 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **Abol Perey Design**, à *Lausanne*, CHE-280.913.925 (FOSC du 26.09.2019, p. 0/1004724832). Siège transféré à Lutry. Nouvelle adresse: chemin des Pâles 22, c/o Anna Abol Perrey, 1095 Lutry. Abol Perey Anna est maintenant à Lutry.

• **ABYLSSEN Switzerland SA**, à *Lausanne*, CHE-489.416.137 (FOSC du 04.07.2019, p. 0/1004668127). Siège principal: Le Landeron. Le but étant désormais identique à celui du siège principal, il n'est pas mentionné pour la succursale, conformément à l'article 110, al. 1, let. d ORC.

• **Alyssa Conseils Sàrl**, à *Lausanne*, CHE-341.569.003 (FOSC du 30.05.2018, p. 0/4258779). Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Groupe Glabs Sàrl. Revel Amandine cède 39 de ses 99 parts de CHF 100 à Hannachi Yassine, désormais titulaire de 140 parts de CHF 100. Revel Amandine reste titulaire de 60 parts de CHF 100.

• **Amplify SA**, à *Lausanne*, CHE-298.091.547 (FOSC du 23.04.2018, p. 0/4188327). Statuts modifiés le 19 décembre 2019. Nouvelle adresse: Avenue Tissot 2B, 1006 Lausanne. Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant de CHF 50'000. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision du 13 mars 2018) par décision du 19 décembre 2019. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à la création autorisée d'un capital-participation par décision du 19 décembre 2019. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à la création conditionnelle d'un capital-participation par décision du 19 décembre 2019. Pour les détails, voir les statuts.

• **ARGOT Lab SA**, à *Lausanne*, CHE-114.116.690 (FOSC du 03.07.2019, p. 0/1004666909). La signature de Seltenhofer Doris est radiée. Signature collective à deux est conférée à Maffioretta Mattia, de Brissago, à Baar, directeur.

• **ARSA - Association Romande des Secrétaires d'Avocats en liquidation**, à *Lausanne*, CHE-349.400.247 (FOSC du 14.05.2019, p. 0/1004629836). La liquidation étant terminée, le nom est radié.

• **Association of National Olympic Committees (ANOC)**, à *Lausanne*, CHE-244.477.934 (FOSC du 20.11.2017, p. 0/3879717). Statuts modifiés le 29 novembre 2018. Hickey Patrick Joseph, Maglione Rabela Julio Cesar, Palenfo Lassana, Peterkin Richard, Cardona Héctor, Chambers Michael, Coe Sebastian, Divac Vlade, Fok Timothy, Gosper Kevan, Imran Ibn Tuanku Jaafar Tunku, Kendall Barbara, Maister Barry, Nsekera Lydia, Probst III Lawrence Francis, Quiñones Gonzalez Jose, Rapilla Auvita, Rosario Velez Sara, Saldaña Gutierrez Jimena, Sithole Thomas et Talermo Roger, tous inscrits sans signature, ne sont plus membres du conseil. La procuration de Garcia Chacon Maria Dolores est éteinte. Mitchell Robin, désormais à Lami (Fidji), est nommé

vice-président senior et signe maintenant signature collective à deux avec Lindberg Gunilla. Berraf Mustapha et Kocijancic Janez sont nommés vice-présidents. Alsbah Ahmad Fahad A J n'est plus président. Blas Ricardo est désormais des USA, à Mangilao (Guam), Cojuangco Jaworski Mikaela à Las Piñas (Philippines), Pagnozzi Raffaele à Frascati (Italie) et Temengil Baklai à Koror (Palaos). Nouveaux membres du conseil sans signature: Ilic Alvarez Neven, du Chili, à Santiago (Chili), vice-président, Abouelgasim Hashim Abouelgasim Ahmed, du Soudan, à Khartoum (Soudan), Blanco Bravo Alejandro, d'Espagne, à Madrid (Espagne), Brownlee Helen, d'Australie, à Tennyson (Australie), Bruno-Victor Veda, de Grenade, à Saint-Georges (Grenade), Da Costa Alegre Afonso João Manuel, de Sao Tomé-et-Principe, à São Tomé (Sao Tomé-et-Principe), Krasnicki Andrzej, de Pologne, à Poznan (Pologne), Kulibayev Timur, du Kazakhstan, à Almaty (Kazakhstan), Mejia Oviedo Luis, de République dominicaine, à Saint-Domingue (Rép. dominicaine), Nygaard Niels, du Danemark, à Aarhus (Danemark), Perez Lopez Moreira Camilo, du Paraguay, à Asuncion (Paraguay), Sissoko Habib, du Mali, à Bamako (Mali), Smith Tricia, du Canada, à Vancouver (Canada), Tobin James, des USA, à Pohnpei (Micronésie). Procuration collective à deux, avec Lindberg Gunilla ou Marcos Francisco Manuela est conférée à Tschirky Nadia, de Mels, à Lausanne.

• **BADR Sàrl en liquidation**, à Lausanne, CHE-114.841.986 (FOSC du 05.07.2018, p. 0/4339905). Nouvelle adresse: Rue de la Borde 26, c/o Nouri Ben Gouider, 1018 Lausanne. La situation légale étant rétablie, la dissolution de la société est révoquée conformément à l'art. 153b al. 3 ORC. Selon décision de son assemblée des associés du 18 décembre 2019, la société a prononcé sa dissolution. L'associé Ben Gouider Nouri, qui n'est plus président, reste gérant et liquidateur et continue à signer individuellement. L'associé Badr Abdulaziz Mohammed E n'est plus gérant, ni liquidateur; sa signature est radiée.

• **Behr ameublement S.A. en liquidation**, à Lausanne, CHE-106.535.487 (FOSC du 16.07.2018, p. 0/4361047). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **Biosen Dia**, à Lausanne, CHE-393.797.209 (FOSC du 22.12.2017, p. 0/3952629). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.

• **DANADA, Bolli Cristiana**, à Lausanne, CHE-321.915.763 (FOSC du 25.04.2016, p. 0/2798193). Siège transféré à Pully. Nouvelle adresse: avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 113B, 1009 Pully. Nouveau but: promouvoir les activités de conseil et coaching individuel et en groupe dans les domaines de la communication visuelle et le développement personnel; prestations de services et de soins divers relatifs aux domaines d'activité; diffusion des informations y relatives; activité de formation, cours privés, enseignement, conférence, expositions, graphisme, jeux de rôles, travaux pratiques, suivi éducationnel, yoga, ateliers de mouvement et danses, méditations, activités liées au bien-être; approche corporelle thérapeutique et pratique conscientes; techniques artistiques thérapeutiques. Bolli Cristiana est maintenant à Pully.

• **digitalpath Sàrl**, à Lausanne, CHE-200.684.362 (FOSC du 30.08.2017, p. 0/3723631). Statuts modifiés le 16 janvier 2020. Siège transféré à Pully. Nouvelle adresse: Chemin de Margerol 3A, 1009 Pully. Le gérant Lavanchy Leonardo Dario, qui n'est plus associé, cède ses 200 parts de CHF 100 au gérant Lavanchy Carlos Alberto, maintenant à San Miguel (Chili), nouvel associé.

• **DIMENSION SA**, à Lausanne, CHE-114.165.257 (FOSC du 11.09.2019, p. 0/1004714227). Joss Eva, qui n'est plus directrice adjointe, est nommée directrice; elle continue de signer collectivement à deux.

• **DR Invest SA**, à Lausanne, CHE-355.956.375 (FOSC du 12.09.2019, p. 0/1004715012). Procuration collective à deux, toutefois pas avec un autre fondé de procuration, est conférée à D'Amico Cindy, de Morat, à Saint-Prex.

• **DRY-LAVE sa en liquidation**, à Lausanne, CHE-101.368.615 (FOSC du 05.05.2017, p. 0/3505623). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **Eigenmann avocats SA**, à Lausanne, CHE-428.536.611 (FOSC du 01.06.2018, p. 0/4264605). Chapus (nom d'usage Rabin) Géraldine, qui n'est plus administratrice et dont la signature est radiée, engage désormais la société par sa procuration individuelle. Procuration individuelle est conférée à Vautier Eigenmann Muriel, de Fribourg, à Prilly.

• **Empleo Sàrl**, à Lausanne, CHE-247.936.424 (FOSC du 06.09.2019, p. 0/1004711337). Statuts modifiés le 22 janvier 2020 sur des points non soumis à publication.

• **Fiduciaire Saugy S.A.**, à Lausanne, CHE-107.028.810 (FOSC du 26.07.2016, p. 0/2974475). Procuration collective à deux est conférée à Lüthi Anja, de Lauperswil, à Cossonay.

• **Foundation for a Better Boxing**, à Lausanne, CHE-115.423.746 (FOSC du 26.04.2019, p. 0/1004618263). Virgets Thomas Claude, dont la signature est radiée, et Rahimov Gafur-Arslanbek, sans signature, ne sont plus membres du conseil de fondation. Nouveau membre du conseil de fondation avec signature collective à deux: Garea Loureiro Roberto, d'Espagne, à Jorat-Mézières, secrétaire.

• **Genesupport SA**, à Lausanne, CHE-115.416.640 (FOSC du 15.01.2020, p. 0/1004805771). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Köniz (CHE-406.389.419).

• **Heytalents Suisse SA**, à Lausanne, CHE-241.369.426 (FOSC du 10.01.2020, p. 0/1004801769). Statuts modifiés le 21 janvier 2020. Nouvelle raison de commerce: Heytalent Suisse SA.

• **Impecc Sàrl**, à Lausanne, CHE-187.320.364 (FOSC du 21.06.2017, p. 0/3593889). Cuba Besnik n'est plus gérant; sa signature est radiée. Mazreku

Arben, qui n'est plus président, reste seul gérant et continue à signer individuellement.

• **JMDC SA**, à Lausanne, CHE-430.104.801 (FOSC du 28.09.2018, p. 0/1004465568). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 19 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La raison de commerce devient JMDC SA en liquidation.

• **LA BOUTIQUE RELOCATION SNC**, à Lausanne, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, CHE-476.034.950. Nouvelle société en nom collectif. Commencement: 16 janvier 2020. But: services dans le domaine de la relocation et autres activités pour les entreprises et les particuliers; toutes opérations immobilières ainsi que l'organisation d'événements en tout genre. Associées avec signature collective à deux: Gros-Piron Patricia, de Lucens, à Divonne-les-Bains (F), et Stauffer Daphné, de Mühleberg, à Villars-sous-Yens.

• **Léman Project SA**, à Lausanne, Avenue d'Ouchy 6, 1006 Lausanne, CHE-451.176.433. Nouvelle société anonyme. Statuts: 23 janvier 2020. But: la société a pour but toutes opérations immobilières, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit. Administration: Garcia Esteban, de Genève, à Lausanne, avec signature individuelle. Selon déclaration du 23 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **OCTOPUS 1979 Sàrl**, à Lausanne, CHE-382.481.423 (FOSC du 02.12.2019, p. 0/1004772733). Jeanrenaud Raymond n'est plus gérant; sa signature est radiée.

• **Ophtal (Suisse) Sàrl en liquidation**, à Lausanne, CHE-263.003.614 (FOSC du 27.10.2017, p. 0/3836159). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **PRIVATE WINE CLUB R SEASONS SA en liquidation**, à Lausanne, CHE-116.362.018 (FOSC du 08.12.2017, p. 0/3920573). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **PROLEUMAS SA**, à Lausanne, CHE-112.442.322 (FOSC du 13.02.2019, p. 0/1004565840). Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 19 décembre 2019, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. La raison de commerce devient PROLEUMAS SA en liquidation.

• **Sprinkl'r Switzerland GmbH**, à Lausanne, CHE-210.879.884 (FOSC du 18.10.2019, p. 0/1004740983). Signature individuelle est conférée à Haley Daniel Patrick, des USA, à Wayland (USA), gérant.

• **Stemma Investment SA**, à Lausanne, CHE-116.157.004 (FOSC du 01.09.2016, p. 0/3033071). Nouvelle adresse: Avenue de Jaman 13, 1005 Lausanne.

• **Ten Water Fund SA**, à Lausanne, Avenue d'Ouchy 18, c/o CPV Partners, 1006 Lausanne, CHE-208.994.286. Nouvelle société anonyme. Statuts: 21 janvier 2020. But: la société a pour but l'exploitation de diverses sources et la vente d'eaux minérales et d'autres boissons (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 8'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, privilégiées quant au droit de vote, et 200'000 actions nominatives de CHF 0.10, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par écrit (lettre) ou par voie électronique (téléfax ou email) ou, si l'adresse d'un actionnaire n'est pas connue, par insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Manoiu Mircea-Bogdan, de Roumanie, à Saint-Sulpice (VD), avec signature individuelle. Selon déclaration du 21 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

• **SmarTrust Sàrl**, à Lavigny, CHE-114.871.071 (FOSC du 03.05.2017, p. 0/3500967). Statuts modifiés le 20 janvier 2020. Siège transféré à Rolle. Nouvelle adresse: Place de l'Industrie 2, 1180 Rolle.

• **AF & AN Plâtrerie Sàrl**, au Chenit, CHE-206.337.611 (FOSC du 17.07.2018, p. 0/4363985). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 21 janvier 2020, la société a été déclarée en faillite par défaut des parties avec effet à partir du 21 janvier 2020, à 12h00. La raison de commerce devient: AF & AN Plâtrerie Sàrl en liquidation.

• **FONDATION LES ARISTOCHATS**, au Chenit, CHE-106.265.431 (FOSC du 12.12.2019, p. 0/1004781932). Fiduciaire Vermot Sàrl (CHE-107.408.555) n'est plus organe de révision.

• **Manufacture d'Horlogerie Audemars Piguet SA**, au Chenit, CHE-105.585.376 (FOSC du 15.01.2020, p. 0/1004805680). Inscription de la mention de l'existence d'une succursale au Locle (CHE-205.884.796).

• **Christiansen Corporate Advisors Sàrl en liquidation**, à Lutry, CHE-116.299.437 (FOSC du 19.10.2018, p. 0/1004480684). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

• **ABC Advanced Beauty Care Inc. en liquidation**, à Montreux, CHE-106.248.958 (FOSC du 08.05.2019, p. 0/1004625696). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.

- **Association montreuxmusic en liquidation**, à *Montreux*, CHE-114.031.674 (FOSC du 24.02.2017, p. 0/3369655). La liquidation étant terminée, le nom est radié.
- **dynamique Ben Zamel**, à *Montreux*, Route de la Saussaz 22, 1816 Chailly-Montreux, CHE-379.391.334. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Ben Zamel Ezzeddine, de Tunisie, à Montreux, avec signature individuelle. But: vente de tous produits manufacturés notamment textile (marché itinérant).
- **G. Jaggi**, à *Montreux*, CHE-113.654.192 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Nouvelle adresse: Rue du Lac 170, 1815 Clarens. Nouveau but: installations et fournitures électriques et téléphoniques et contrôles des installations électriques selon les normes NIBT (normes sur les installations électriques) selon OIBT (ordonnance du conseil fédéral sur les installations à basses tensions).
- **Guangdong Yutian Real Estate Development Co. Ltd., à Yangjiang, succursale de Montreux**, à *Montreux*, CHE-267.436.053 (FOSC du 15.05.2018, p. 0/4229007). Siège principal: Yangjiang (Chine). La raison de commerce est radiée par suite de suppression de la succursale.
- **Modern-Path SA**, à *Montreux*, Grand-Rue 92, c/o RIGOLET MONTREUX SA, 1820 Montreux, CHE-379.698.264. Nouvelle société anonyme. Statuts: 16 janvier 2020. But: la société a pour but l'exploitation de laboratoires d'analyses médicales et la fourniture de prestations de services et de conseils directement ou indirectement liés à l'exploitation de laboratoires d'analyses médicales (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Richoz Philippe, d'Ursy, à Monthey, avec signature individuelle. Selon déclaration du 16 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **RIVIERA MOBILE Sàrl en liquidation**, à *Montreux*, CHE-115.612.885 (FOSC du 24.03.2016, p. 0/2743515). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **Swiss International School of Business Sàrl**, à *Montreux*, CHE-328.810.993 (FOSC du 31.10.2019, p. 0/1004749510). L'associé Temirkhanov Myrzabek n'est plus gérant; sa signature est radiée. Signature individuelle est conférée à Zarubina Tatiana, de Saint-Sulpice (VD), à Pully, gérante.
- **ARCY Invest Sàrl**, à *Moudon*, Rue de la Planche 4, 1510 Moudon, CHE-319.932.290. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 21 janvier 2020. But: la société a pour but: toutes prestations de service dans le domaine de l'investissement (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associées: For Holding SA (CHE-116.361.935), à Moudon, et MAJ HLD SA (CHE-467.242.142), à Blonay, chacune avec 100 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Jordan Cynthia, de Bourg-en-Lavaux, à Jorat-Mézières, gérante présidente, et Missimi Arnaud, de La Chaux (Cossonay), à Blonay, gérant. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 21 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
- **ABConsulting - Anita Biro (nom d'usage Di Ianni)**, à *Nyon*, CHE-474.370.727 (FOSC du 19.01.2016, p. 0/2605641). Siège transféré à Gilly. Nouvelle adresse: Route de Tartegnin 4A, 1182 Gilly. Biro (nom d'usage di Ianni) Anita est maintenant à Gilly.
- **Boulangerie-Pâtisserie, Roth Frédéric**, à *Nyon*, CHE-105.668.654 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). L'entreprise individuelle est radiée par suite de cessation d'activité.
- **Charles & Cie Sàrl en liquidation**, à *Nyon*, CHE-190.543.350 (FOSC du 25.03.2019, p. 0/1004595210). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **Mala Paysagiste**, à *Nyon*, Chemin d'Eysins 41, 1260 Nyon, CHE-281.019.004. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Mala Lisjan, du Kosovo, à Nyon. But: activités dans le domaine du paysagisme.
- **MWS SNC**, à *Nyon*, CHE-436.798.372. Société en nom collectif (FOSC du 17.12.2019, p. 0/1004785733). Nouveau but: activité commerciale et économique au niveau international dans le domaine de l'achat, la vente, le transport, l'importation, l'exportation et l'installation de produits et accessoires fabriqués en bois massif. La société agit sur le marché sous les appellations "Massive Woodwork Studio" et "Atelier du Bois Massif".
- **OC Management Sàrl en liquidation**, à *Nyon*, CHE-110.597.876 (FOSC du 22.05.2017, p. 0/3536927). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **Park Box SA en liquidation**, à *Nyon*, CHE-155.797.348 (FOSC du 18.07.2018, p. 0/4367265). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **EGB Finance et Gestion SA en liquidation**, à *Ollon*, CHE-116.173.606 (FOSC du 26.04.2019, p. 0/1004618257). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **denovo Sàrl**, à *Orbe*, Rue des Remparts 42, 1350 Orbe, CHE-360.490.833. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 21 janvier 2020. But: la société a pour but toute activité dans les domaines des installations électriques,

informatiques et domotiques, en particulier le conseil, l'étude, la vente, l'intégration et la maintenance de solutions (pour but complet cf. statuts). Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Ulrich René, d'Ingenbohl, à Orbe, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 21 janvier 2020, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

- **Baumgartner Norbert**, à *Payerne*, CHE-115.169.482 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225834). Par décision du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 22 janvier 2020, le titulaire de cette entreprise individuelle a été déclaré en faillite par défaut de la partie requérante avec effet à partir du 22 janvier 2020, à 08h00.
- **Domi Peinture Sàrl**, à *Payerne*, CHE-259.672.189 (FOSC du 04.05.2016, p. 0/2816981). Nouvelle adresse: Rue de la Boverie 40, 1530 Payerne.
- **Fanny & Douve's dough, Sara Volpi**, à *Penthalaz*, Rue Jean-Jacques Porchat 15, 1305 Penthalaz, CHE-169.631.406. Nouvelle entreprise individuelle. Titulaire: Volpi Sara, de Torny, à Penthalaz avec signature individuelle. But: fabrication et commercialisation de pâte à modeler.
- **Foncière Asset Jura SA**, précédemment à *Porrentruy*, CHE-363.700.688 (FOSC du 11.08.2016, p. 0/3000021). Statuts modifiés le 14 janvier 2020. Siège transféré à Rolle. Nouvelle adresse: Grand-Rue 82, 1180 Rolle. Nouveau but: la société a pour but l'achat, la vente, la construction, la rénovation, la gérance, la promotion et le courtage d'immeubles (pour but complet cf. statuts). Les 1'000 actions au porteur de CHF 100, formant l'intégralité du capital-actions, sont converties en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière relative aux communications aux actionnaires. Roig Stephane n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouvel administrateur avec signature individuelle: Gilliéron Jacques, de Servion, à Prévèrenes.
- **New Work Human Resources S.A., succursale de Prilly**, à *Prilly*, CHE-360.155.808 (FOSC du 28.10.2019, p. 0/1004746573). Siège principal: Feusisberg. Signature collective à deux est conférée à Legendre Cédric Gabriel Robert, de Gondiswil, à Jorat-Mézières, responsable de la succursale.
- **Société immobilière Valency-Prélaz A. SA**, à *Prilly*, CHE-100.319.318 (FOSC du 03.02.2014, p. 0/1322987). Statuts modifiés le 11 décembre 2019. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Rue du Maupas 2, c/o Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, 1004 Lausanne. Les 50 actions au porteur de CHF 1'000, formant l'entier du capital-actions, sont converties en 50 actions nominatives de CHF 1'000. Communications aux actionnaires: par courrier électronique ou par lettre recommandée. Berlie Philippe n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: de Siebenthal Bruno, de Lausanne, à Chavornay, président, Bichsel Stefan, de Sumiswald, à Courtepin, et De Pari Sandro, de et à Pully. Signature collective à deux, toutefois avec un administrateur, est conférée à Rojo (nom d'usage Fanesi) Conchita, d'Italie, à Saint-Barthélemy (VD), et Wothke Violette, de France, à Évian-les-Bains (France). Fiduciaire Maillard S.A. n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: KPMG SA CHE-269.292.664, à Lancy.
- **En Goay Sàrl en liquidation**, à *Puidoux*, CHE-116.152.231 (FOSC du 23.05.2018, p. 0/4244075). La liquidation étant terminée, la raison de commerce est radiée.
- **Cabinet Dentaire Dr. Bernard THILO**, à *Pully*, CHE-102.968.752 (FOSC du 19.12.2019, p. 0/1004788586). Transfert de patrimoine: selon contrat du 23 décembre 2019, le titulaire a transféré des actifs pour CHF 174'795.50 et des passifs envers les tiers pour CHF 84'038.16 à CSBD-Pully Sàrl, à Pully (CHE-457.903.290). Contre-prestation: 200 parts de CHF 100 et une créance de CHF 70'757.34. L'entreprise individuelle est radiée par suite de transfert de patrimoine.
- **CARVON COMMODITIES Limited**, à *Pully*, CHE-145.227.776 (FOSC du 08.10.2018, p. 0/1004471812). Schenkenberg Oliver n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Quiévy Thomas, dont la procuration est éteinte, est nommé administrateur et secrétaire avec signature collective à deux.
- **CSBD-Pully Sàrl**, à *Pully*, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 50, 1009 Pully, CHE-457.903.290. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 23 décembre 2019. But: la société a pour but l'achat, la vente et l'exploitation de cabinet(s) de médecin(s) dentiste(s), incluant des prestations d'endodontologie et hygiène dentaire, ainsi que de toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement, telle que l'exploitation de laboratoire(s) de technicien(s) dentaire(s); fournir des prestations de consultants, organisation de conférences en lien avec le but précité (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat de transfert de patrimoine du 23 décembre 2019: actifs (CHF 174'795.50) et passifs envers les tiers (CHF 84'038.16) de l'entreprise individuelle Cabinet Dentaire Dr. Bernard THILO (CHE-102.968.752), à Pully, soit un actif net de CHF 90'757.34; en contrepartie, il est remis 200 parts de CHF 100, le solde de CHF 70'757.34 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associé-gérant avec signature individuelle: Thilo Bernard Emile Georges, de Lausanne, à Pully, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 23 décembre 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.



Voir le site www.vd.ch/decisions-ce

SÉANCE DE MERCREDI 29 JANVIER 2020

ADMINISTRATION

Mise en place d'une plateforme électronique de recrutement

Le Conseil d'État demande au Grand Conseil un crédit d'investissement de 3'293'000 francs pour la mise en place d'une plateforme électronique de recrutement. Cet outil sera à disposition de l'ensemble des services de l'administration cantonale. Sa mise en place permettra de développer, d'harmoniser et d'optimiser les processus de recrutement. La politique de publication des offres d'emploi continuera à allier presse écrite, internet et réseaux sociaux, permettant ainsi d'assurer une présence accrue de l'État employeur sur le marché du travail.



momius - stock.adobe.com

COMMERCE

Restriction de la publicité pour l'alcool

Répondant à un postulat de l'ancien député François Clément visant à restreindre la publicité pour l'alcool, le Conseil d'État observe que les bases légales existantes sont suffisantes, notamment du point de vue de la protection de la jeunesse. Les deux lois fédérales sur l'alcool (spiritueux) et sur les denrées alimentaires (boissons fermentées) restreignent déjà la publicité ciblant les personnes mineures, et peu d'infractions sont constatées. S'agissant de la bière et du vin, il peut néanmoins arriver que des publicités jouent avec les limites. La difficulté d'opérer une distinction franche entre personnes mineures et jeunes adultes tend à profiter aux publicitaires. Des mesures correctrices à cet égard relèveraient avant tout des autorités fédérales. Fort de ces observations, le Conseil d'État renonce à prévoir des restrictions supplémentaires. Il appuiera cependant toute mesure allant dans le sens d'un renforcement de la protection de la jeunesse.

CONSULTATION FÉDÉRALE

Modification de l'ordonnance sur les épizooties

De manière générale, le Conseil d'État salue les dispositions présentées dans le projet mis en consultation. Il relève que le projet de programme national de lutte contre le piétin est très ambitieux, et précise que pour envisager la réussite d'un tel programme, il est impératif de pouvoir disposer d'un

..... système de traçabilité des animaux qui soit performant, et qui contienne les données de tous les troupeaux de manière exhaustive. De plus, pour pouvoir espérer une mise en œuvre et un déroulement corrects du programme de lutte contre le piétin, il est indispensable de ne pas commencer celui-ci avant l'achèvement du programme de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) en cours. En effet, une superposition des programmes de lutte BVD et piétin est inconcevable en termes de ressources.

ENVIRONNEMENT

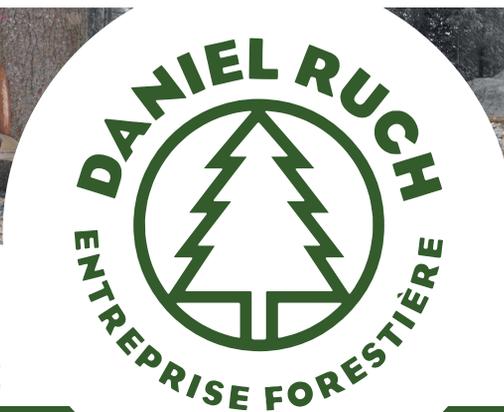
Réduction des risques liés au transport du chlore par rail

Le Conseil d'État a répondu à une interpellation de la députée Léonore Porchet concernant les mesures prises pour réduire le risque lié au transport du chlore par rail, notamment dans l'Arc lémanique. Dans sa réponse, le Conseil d'État souligne que la mesure consistant à transporter le chlore dans des trains spéciaux dont la vitesse est limitée à 40 km/h a permis de réduire significativement ce risque. La suppression de nombreux obstacles sur les tronçons critiques y a également contribué. De plus, le chlore ne peut désormais circuler sur l'ensemble du réseau CFF que dans des trains spéciaux. Le Conseil d'État relève toutefois que les efforts doivent être maintenus pour mettre en œuvre des mesures supplémentaires, en vertu du principe de précaution.

Publicité



TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS
ELAGAGE



STABILISATION BIOLOGIQUE
GÉNIE FORESTIER
TRANSPORT

www.danielruch.ch

1084 Carrouge (VD)

021 903 37 27